

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2026 - 2030





Communauté de communes Cœur de Savoie

Document de présentation de la Convention Territoriale Globale Cœur de Savoie

Janvier 2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de la Savoie représentée par le président de son conseil d'administration, M. COLLET et par son Directeur, M. CLERC, dûment autorisés à signer la présente convention ;
Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- > La Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord représentée par le président de son conseil d'administration, M. René FECHOZ-CHRISTOPHE et par son Directeur, M. Fabien CHAMPARNAUD, dûment autorisés à signer la présente convention ;
Ci-après dénommée « la Msa » ;

Et

- > La communauté de communes Cœur de Savoie représentés par sa Présidente, Mme Béatrice SANTAIS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil intercommunal ;
Ci-après dénommée « la communauté de communes Cœur de Savoie » ;
- > Le groupement de communes Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin représenté par sa Présidente, Mme Nicole BOUVIER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil syndical ;
Ci-après dénommé « le SIEGC » ;
- > La commune de Cruet représentée par son maire, M. Jean-Michel BLONDET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;
Ci-après dénommée « la commune de Cruet » ;
- > La commune de Fréterive représentée par son maire, Mme Eve BUEVOZ, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;
Ci-après dénommée « la commune de Fréterive » ;
- > La commune de Montmélian représentée par son maire, Mme Béatrice SANTAIS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;
Ci-après dénommée « la commune de Montmélian » ;
- > La commune de Porte-de-Savoie représentée par son maire, M. Franck VILLAND, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;
Ci-après dénommée « la commune de Porte-de-Savoie » ;
- > La commune de Saint-Pierre-d'Albigny représentée par son maire, M. Michel BOUVIER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;
Ci-après dénommée « la commune de Saint-Pierre-d'Albigny » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Savoie en date du 20 décembre 2019 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg et du 04 avril 2025 concernant la stratégie de coopération ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cruet en date du 9 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fréterive en date du 9 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montmélian en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Porte-de-Savoie en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-d'Albigny en date du 16 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin en date du 2 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Savoie en date du 11 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, ...
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord, la communauté de communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, de Fréterive, de Montmélian, de Porte-de-Savoie, de Saint-Pierre-d'Albigny et le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire concernent :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles.

Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE ET DES COMMUNES SIGNATAIRES OU DE LEUR GROUPEMENT

Les champs d'intervention de la MSA

Deuxième régime de la protection sociale en France, la MSA a aussi pour mission (code rural art L723-3) de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

La MSA est à la fois opérateur des politiques publiques, partenaires du monde agricole et animateur des territoires.

Dans ce cadre la MSA peut proposer une diversité d'offres et d'actions déclinables sur les territoires pour répondre aux besoins de la population, qu'elle relève ou non du régime agricole.

Les interventions de la MSA en matière de développement d'offres nouvelles, peuvent se réaliser sur 4 axes :

1. Prendre soin de soi en milieu rural sur les problématiques accès aux droits et accès aux soins et prévention santé
2. Grandir en milieu rural : sur le champ enfance famille, jeunesse
3. Être actif agricole : sur les champs : prévention santé au travail et accompagnement des actifs fragilisés
4. Rester autonome en milieu rural : prévention santé des seniors, habitats seniors, aide aux aidants, lien intergénérationnel.

La MSA souhaite ainsi développer une approche transversale et globale sur les territoires à travers une déclinaison de sa politique d'action sanitaire et sociale sur les territoires. Ceci en s'appuyant sur la mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs et sur la coordination et le pilotage des actions à mener ou à développer.

Les champs d'intervention de la Communauté de communes Cœur de Savoie, des communes signataires et de leur groupement

Le territoire met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

(cf Annexe AO SPPE).

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;

- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- l'adaptation à une population vieillissante,
- la lutte contre les inégalités sociales et l'accompagnement des plus fragiles,
- la modernisation de son parc de logements,
- le développement de la mobilité des habitants,
- le soutien à la parentalité,
- la coordination et le déploiement de l'accès aux droits et aux services,
- l'accueil et l'accompagnement des publics à besoins spécifiques,
- la coordination et le déploiement de l'animation de la vie sociale.

Les objectifs conjoints sont :

- Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins
 - Renforcer et clarifier le partenariat autour de la CTG et simplifier les instances de gouvernance et les contractualisations
 - Renforcer la place de l'utilisateur
 - Renforcer la mission de coordination et de réseau territorial
 - Développer une démarche et des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation
- Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés
 - Favoriser l'émergence de projets communs
 - Renforcer la mutualisation de ressources matérielles
 - Développer une culture territoriale commune
 - Simplifier et harmoniser des démarches administratives
 - Renforcer la mutualisation et valoriser les ressources humaines du territoire

- Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
 - Développer une approche prospective de l'offre de services
 - Favoriser la continuité éducative
 - Faciliter l'accès aux services
 - Promouvoir les expérimentations
 - Renforcer l'attractivité et la qualité des services
 - Renforcer la santé et le bien-être des habitants et des professionnels et accompagner la parentalité
 - Développer des équipements de qualité et respectueux de l'environnement

- Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
 - Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
 - Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
 - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil via l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
 - Soutenir la qualité des modes d'accueil

- Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
 - Développer une offre de services spécifique adaptée
 - Promouvoir le bénévolat
 - Développer une culture territoriale commune
 - S'appuyer sur les ressources territoriales et renforcer les compétences des professionnels
 - Faciliter l'accès aux services
 - Renforcer la santé et le bien-être des habitants, des aidants et des professionnels et accompagner la parentalité

- Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale
 - Renforcer la proximité avec les habitants
 - Visibiliser les ressources et la complémentarité des acteurs
 - Renforcer la coordination territoriale
 - Prendre en compte les identités des structures et bassins de vie

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord, la communauté de communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, de Fréterive, de Montmélian, de Porte-de-Savoie, de Saint-Pierre-d'Albigny et le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, de la Msa, des collectivités et de leurs groupements à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

La MSA s'engage à :

- Participer aux Comités de Pilotage,
- Être force de proposition,
- Mobiliser des moyens (humains et financiers) en fonctions des actions et projets définis conjointement pour atteindre des objectifs communs.

De son côté, les collectivités et leurs groupements s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier des collectivités territoriales et de leurs groupements doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants des signataires.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par les signataires et animé par le chargé de coopération pilote.

Le secrétariat permanent est assuré par le chargé de coopération pilote de la CTG.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
 - concevant les indicateurs de suivi
 - conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
 - exploitant et communiquant les résultats
- [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »² pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Montmélian Le 22 janvier 2026

La Caf	La Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord	
Le Directeur  	Le Directeur  MSA ALPES DU NORD 73015 CHAMBERY CEDEX	Le Président 
La Communauté de Communes Cœur de Savoie	La Commune de Cruet	
La Présidente  	Le Maire  	
La Commune de Fréterive	La Commune de Montmélian	
Le Maire  	Le Maire  	
La Commune de Porte-de-Savoie	La Commune de Saint-Pierre-d'Albigny	
Le Maire  	Le Maire   Michel BOUVIER	
Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin		
La Présidente  		

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

37 780 habitants*

331 km²

114,4 habitants/km²

41 communes

* Population légale INSEE 2022

LE PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE CŒUR DE SAVOIE

Présentation du territoire

Le territoire Cœur de Savoie est un territoire périurbain de 331 km² (114,4 hab/km², en hausse régulière depuis 1968) situé en proximité des pôles urbains (Chambéry, Albertville et Grenoble) et des stations touristiques alpines, à la croisée des axes de communication majeurs de la Savoie.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie compte 37 780 habitants en 2022 en croissance modérée (+0,6 %/an entre 2016 et 2022) portée par le solde migratoire (+0,5 %) et regroupe 41 communes dont 4 communes de plus de 1 500 habitants.

Cœur de Savoie est un territoire dynamique et attractif, marqué par une croissance démographique modérée et une économie diversifiée. Ses défis majeurs concernent l'adaptation à une population vieillissante, la lutte contre les inégalités sociales, la modernisation de son parc de logements et le développement de la mobilité des habitants.

Données socio-démographiques sur le territoire

Population générale

Une population vieillissante

- Vieillesse marquée : 17,5 % de 60-74 ans et 9 % de 75 ans ou plus (soit 26,5 % de 60 ans ou plus)
- Baisse de la part des jeunes (0-14 ans : 18,3 % en 2022 contre 20,7% en 2011).
- Part des moins de 30 ans représente 32,6 % de la population (en baisse depuis 2011, similaire au Département de la Savoie)

Une population en croissance modérée

- Croissance démographique portée par le solde migratoire (+0,5 %)
- Un solde naturel faible (+0,1 %).

Une augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales :

- 16 232 ménages en 2022 dont 11 179 familles en 2022 :
 - Augmentation des ménages d'une personne (30,5 %)
 - Augmentation des familles monoparentales (13,3 %) avec une majorité de femmes seules avec enfant(s) (10,1 %) et 3,2% d'hommes seuls avec enfant(s) ce qui reflète une vulnérabilité accrue, notamment en termes de revenus et d'accès au logement. Ces familles sont souvent plus exposées à la précarité économique et sociale, avec des besoins spécifiques en matière de garde d'enfants, d'emploi flexible et de soutien social.
 - 43,1 % de couples avec enfants, 43,6 % de couples sans enfant.

- La taille moyenne des ménages diminue (2,29 personnes en 2022 contre 3,18 en 1968), reflétant une tendance nationale à la réduction de la taille des foyers :
 - 50,3 % des familles n'ont aucun enfant de moins de 25 ans.
 - 20,6 % ont 1 enfant, 21,7 % ont 2 enfants, et seulement 7,5 % ont 3 enfants ou +.
- Familles traditionnelles : 87,9 % des couples avec enfant(s) sont des familles traditionnelles (4 235), contre 12,1 % de familles recomposées (580).

Statut conjugal et vie en couple

- Mariage : 44,9 % des personnes de 15 ans ou plus sont mariées, 22,4 % sont célibataires.
- Union libre/Pacs : 11,3 % en concubinage ou union libre, 9 % pacsés.
- Veuves/divorcées : 6,1 % de veufs/veuves, 6,3 % de divorcés.
- Vie en couple : La proportion de personnes vivant en couple diminue avec l'âge, surtout après 55 ans, mais reste majoritaire (72 % pour les 65-79 ans).

Cœur de Savoie présente une diversité croissante des structures familiales, avec une augmentation des familles monoparentales et des couples sans enfant. Les femmes seules avec enfants et les familles vieillissantes sont particulièrement vulnérables mettant en évidence les besoins suivants :

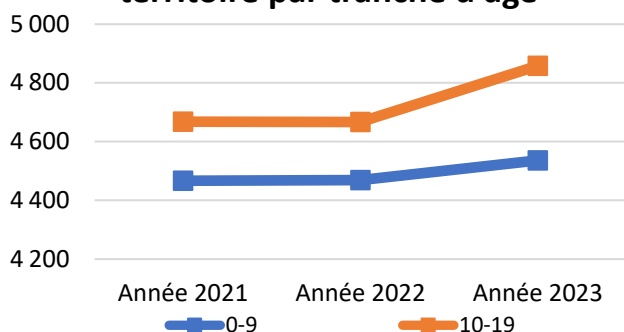
- Le soutien aux familles monoparentales (logement, emploi, garde d'enfants).
- L'adaptation du parc de logements aux besoins des familles recomposées et des seniors.
- Le maintien des services publics (écoles, santé) pour attirer et retenir les jeunes familles.

Population allocataire

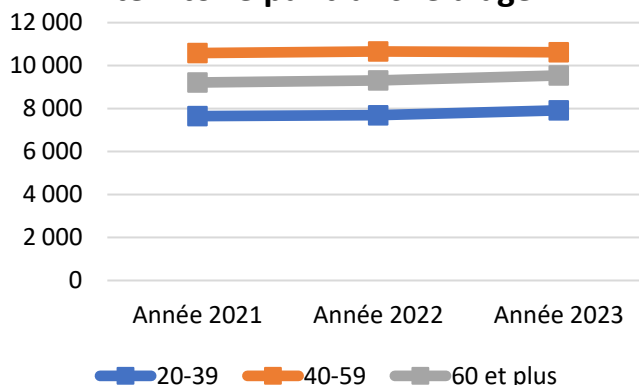


	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nb habitants*	37 100	37 336	37 495	0,4%
Nb allocataires	5 683	5 677	5 582	-1,7%
Nb allocataires avec enfants	3 868	3 855	3 791	-1,7%
Population couverte	16 473	16 449	16 095	-2,2%
% population couverte	44%	44%	43%	-2,6%
Taux d'allocataires avec emploi	80%	81%	81%	0,2%
Taux d'allocataires au chômage	6,1%	5,4%	5,4%	-0,5%
Poids financier Caf (Prestations et action sociale)	27 862 420 €	29 146 720 €	29 978 601 €	2,9%

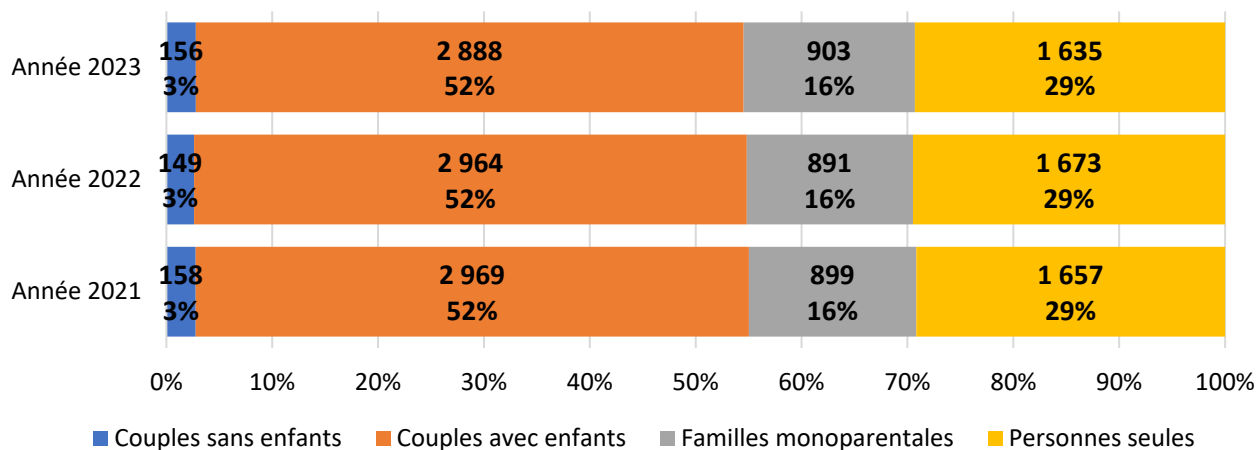
Évolution de la population du territoire par tranche d'âge



Évolution de la population du territoire par tranche d'âge

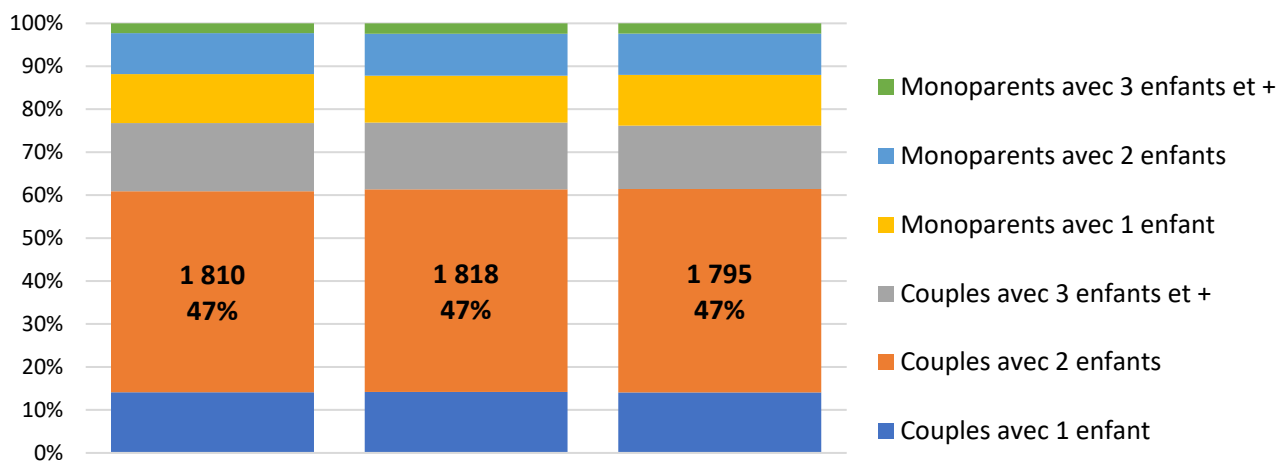


Composition des familles allocataires

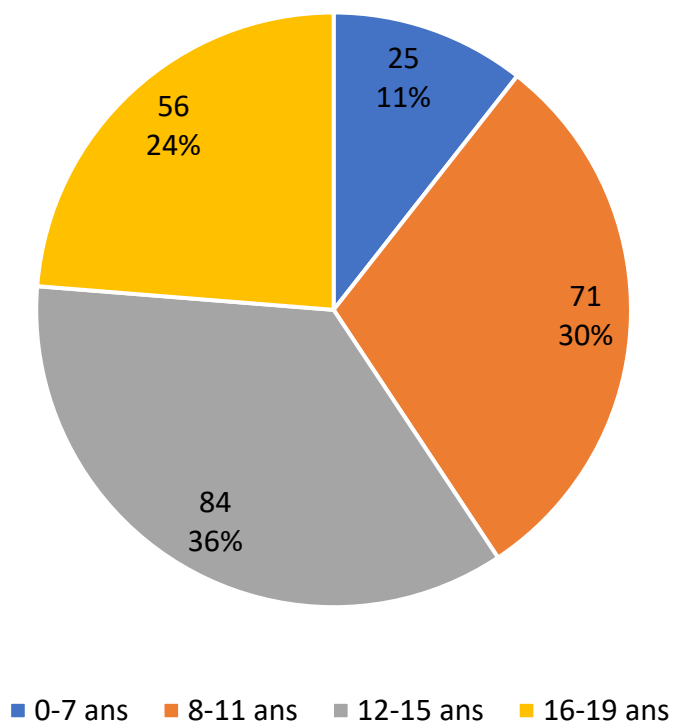




Nombre d'enfants par type de familles d'allocataires



Répartition en 2023 des enfants AEEH par tranche d'âge



Pauvreté, précarité

	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nb allocataires sous le seuil de bas revenus	1 153	1 069	1 173	9,7%
Population couverte des foyers à bas revenus	2 632	2 402	2 683	11,7%
Nb enfants des foyers à bas revenus	1 174	1 066	1 198	12,4%
Nb allocataires fragiles	674	682	653	-4,3%
Nb allocataires Revenu de Solidarité Active (RSA)	292	314	308	-1,9%
Nb allocataires Allocation à l'Adulte Handicapé (AAH)	344	344	373	8,4%

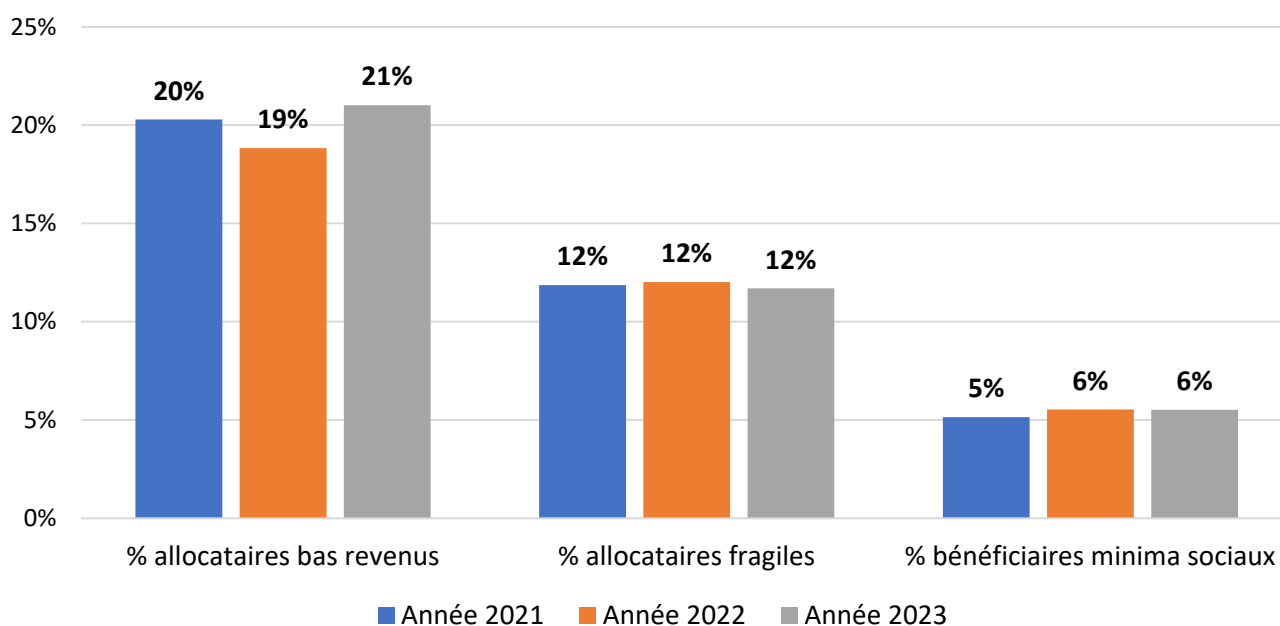
Le **seuil des bas revenus** correspond à 60% du revenu médian français. La médiane est la valeur qui sépare la population en 2 groupes égaux. En 2022, le seuil des bas revenus était de 1 167 euros. Les étudiants et les personnes de plus de 65 ans sont exclus du calcul.

Un allocataire est dit **fragile** quand il passe au-dessus du seuil de bas revenus uniquement grâce aux prestations familiales.

Rappel : Le seuil de bas revenus est établi à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi). Il est de 1 253€ en 2023.

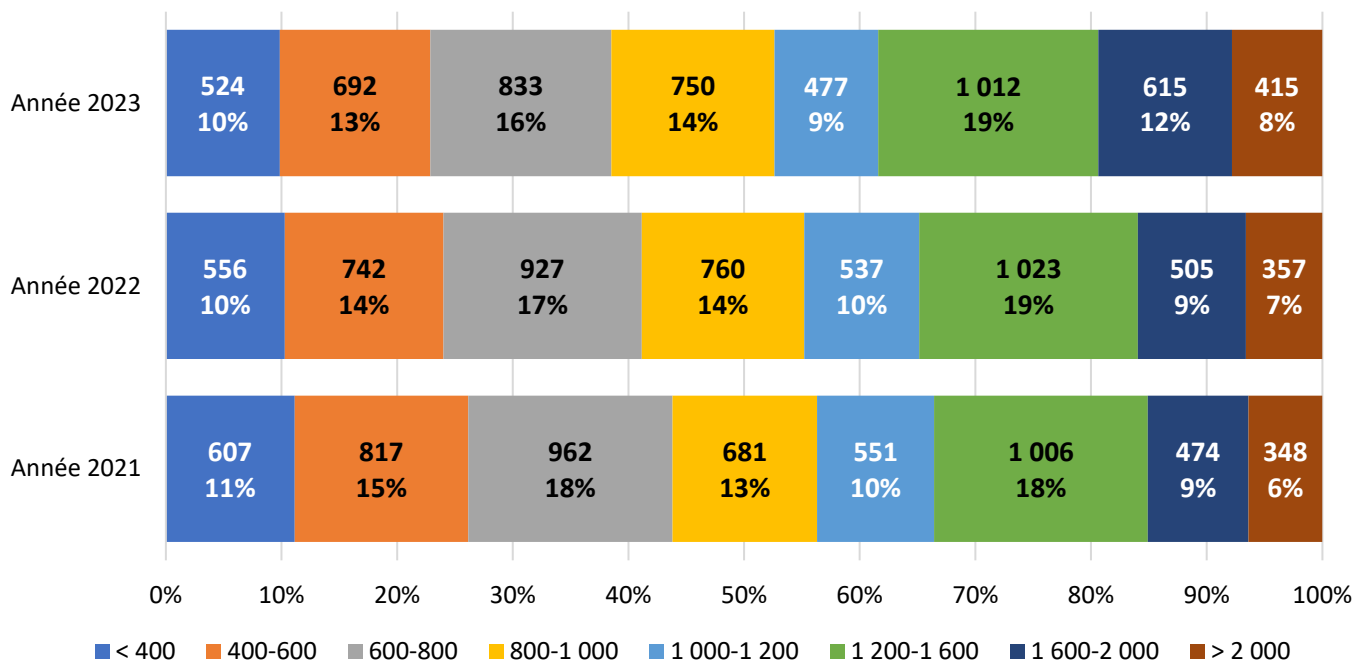
Les **bénéficiaires de minimas sociaux** regroupent les allocataires percevant le Rsa et/ou l'Aah.

Données allocataires - précarité

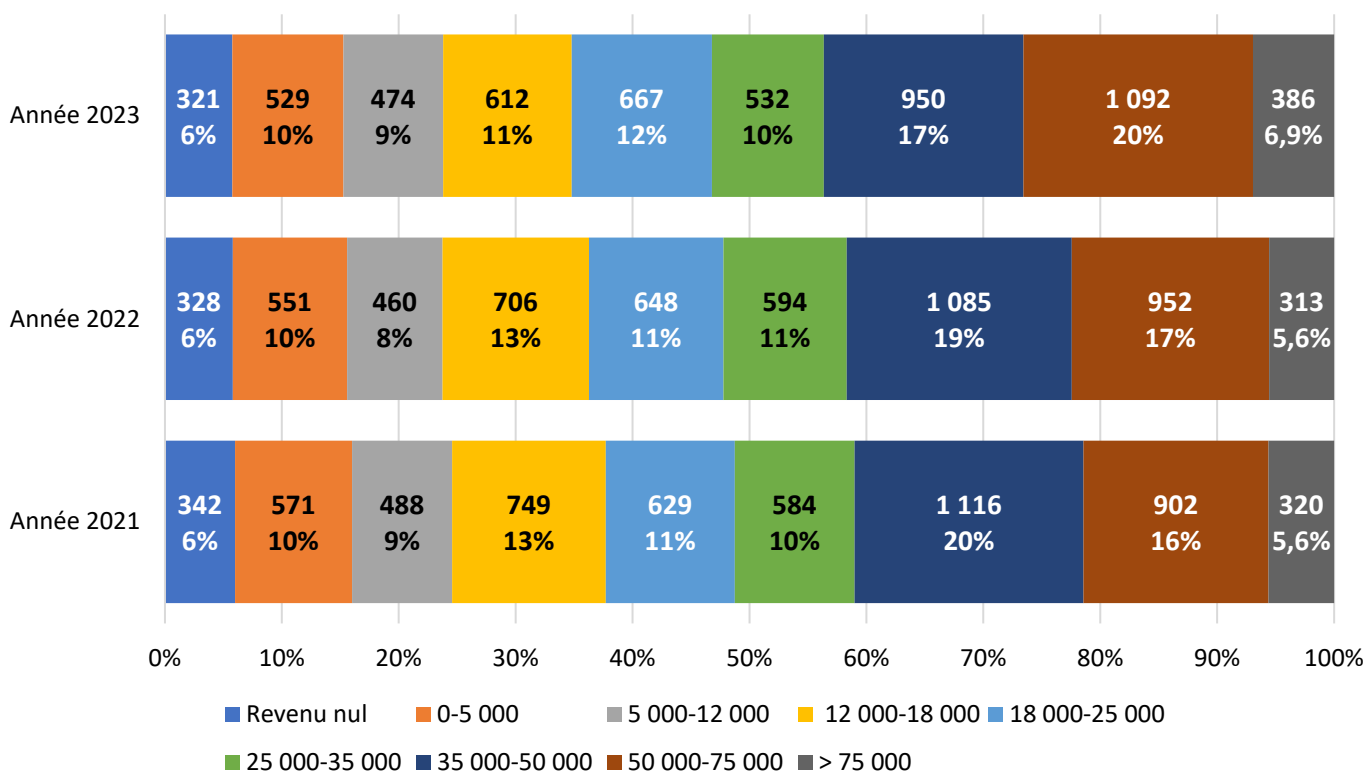




Répartition des foyers allocataires selon leur tranche de Quotient Familial (QF)



Répartition des allocataires selon leur tranche de revenu brut annuel



Petite enfance



	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nombre naissances*	369	369	370	0,3%
Nombre enfants d'allocataires 0 - 2 ans	ND	975	961	-1,4%
Nombre enfants 0 - 2 ans*	1 148	1 148	1 168	1,7%
Taux de couverture A-1	65%	58%	58%	1,2%

* Source : INSEE
° Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoess)

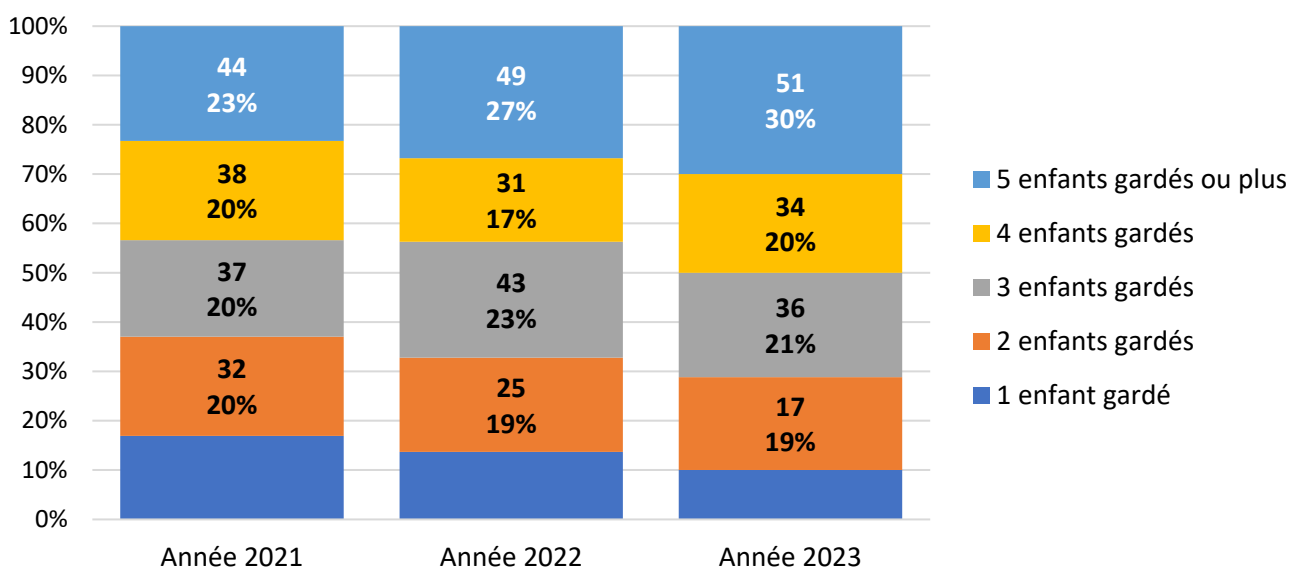
Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" (assistants maternels, salarié à domicile, accueil en Eaje et école maternelle) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Attention : Taux de couverture non disponible pour les territoires CTG et les cantons.

<i>Garde individuelle</i>	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nb total d'enfants gardés par un assistant maternel (Asmat)	637	649	637	-1,8%
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par un Asmat	471	467	452	-3,2%
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par un Asmat à domicile	14	9	11	22,2%
Nombre d'assistants maternels*	189	183	170	-7,1%
Taux d'Asmat pour 100 enfants	48,4%	41,8%	39,9%	-4,5%
Taux des Asmat de 55 ans et plus*	31,2%	32,8%	32,4%	-1,3%

*Sol

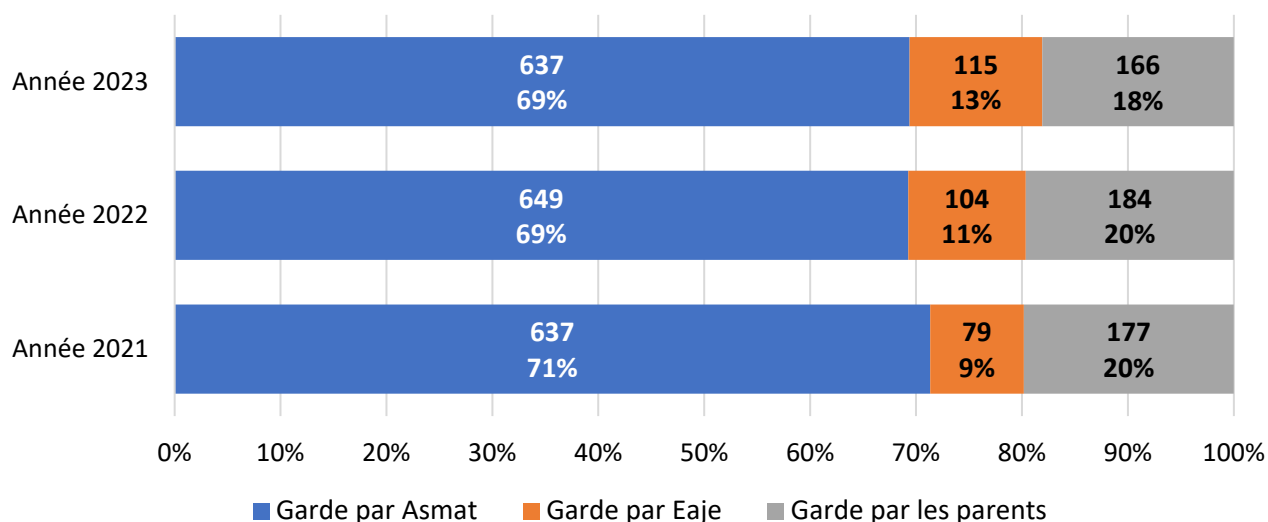
Nombre d'enfants gardés par assistants maternels



	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
<i>Garde collective</i>				
Nombre de places dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	164	154	154	0,0%
Nombre d'enfants inscrits dans un Eaje	ND	307	358	16,6%
Nombre d'enfants avec handicap inscrits	ND	ND	7	ND
Nombre d'enfants en situation de précarité inscrits	ND	76	77	1,3%
Nombre équipements EAJE (crèches, micro crèches, halte garderies et multi accueils)	10	10	10	0,0%
Nombre de micro-crèches Paje	ND	ND	3	ND

	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
<i>Garde parentale</i>				
Nb d'enfants 0 - 2 ans gardés par le ou les parents	177	184	166	-9,8%

Nombre d'enfants gardés de 0 à 2 ans par mode de garde



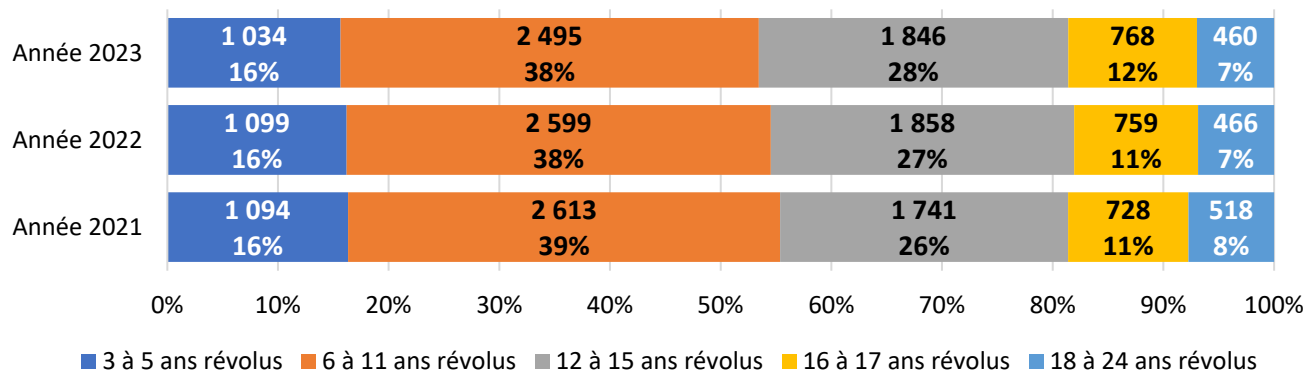
Garde par Asmat : Enfants 0 -2 ans dont les parents perçoivent la Paje pour la garde par un assistant maternel au domicile de l'enfant ou de l'assistant maternel.

Garde par Eaje : Enfants 0 - 2 ans gardés en structure et nombre de places en Eaje.

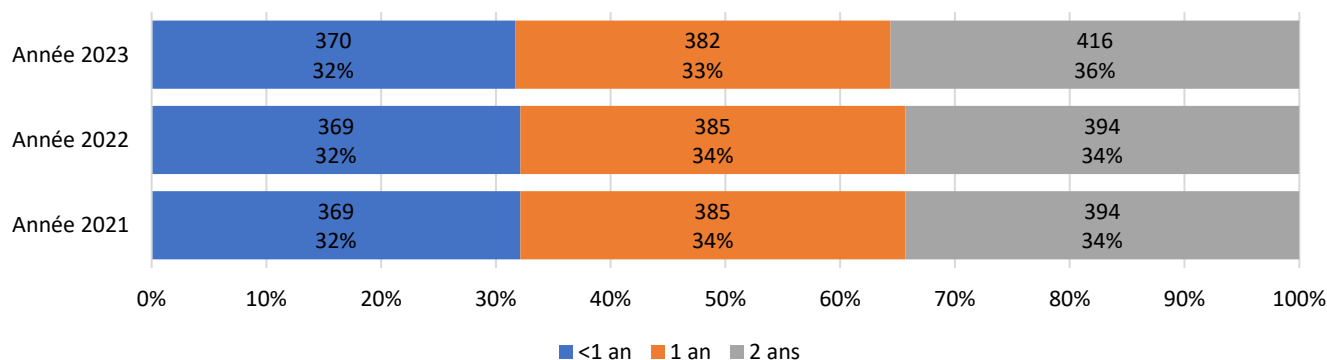
Garde par les parents : Enfants 0 - 2 ans dont les parents perçoivent la Prepara à taux partiel ou à taux plein.



Répartition des enfants d'allocataires par groupe d'âge



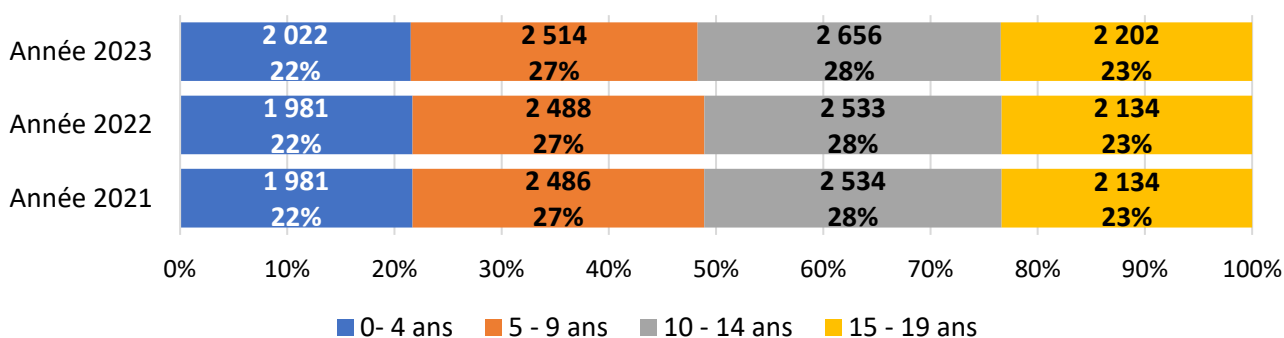
Répartition des enfants de moins de 3 ans en fonction de leur âge (INSEE)



	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Enfant de 0 - 4 ans révolus*	1 981	1 981	2 022	2,1%
Enfant de 5 - 9 ans révolus*	2 486	2 488	2 514	1,0%
Enfant de 10 - 14 ans révolus*	2 534	2 533	2 656	4,9%
Enfant de 15 - 19 ans révolus*	2 134	2 134	2 202	3,2%

*Source : INSEE A-1

Répartition des enfants par groupe d'âge (INSEE)



	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nombre d'écoles maternelles*	7	8	8	0,0%
Nombre d'écoles primaires	29	28	28	0,0%
Nombre de collèges*	3	3	3	0,0%
Nombre de lycées*	0	0	0	ND
Nombre d'élèves en maternelle	2 361	2 273	2 242	-1,4%
Nombre d'élèves en primaire	2 384	2 333	2 287	-2,0%
Nombre d'élèves au collège	1 972	2 021	2 086	3,2%
Nombre d'élèves au lycée	1 223	1 211	1 195	-1,3%

*Source: Education nationale A-1

Parentalité

	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	0	0	0	ND
Nombre de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	4	4	4	0,0%
Nombre de signalements de séparation parmi les allocataires	ND	126	116	-7,9%

Accès aux droits - inclusion numérique

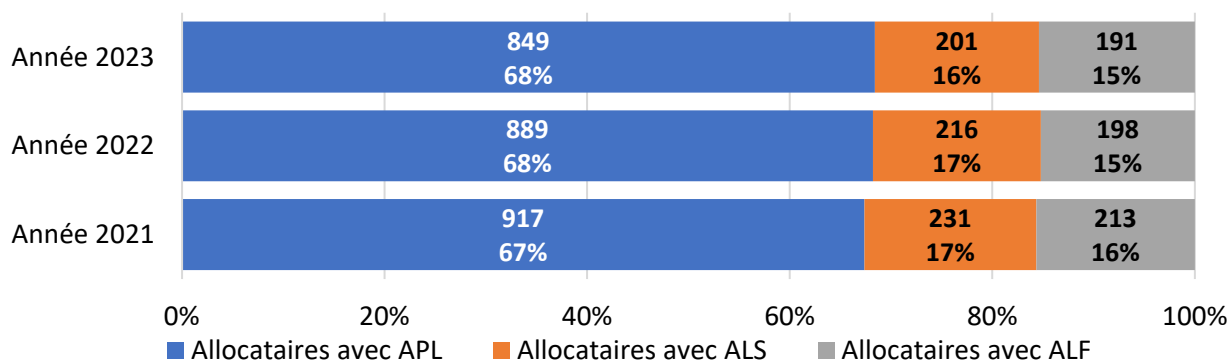
	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Taux allocataires affiliés avec adresse électronique	94%	95%	95%	-0,1%
Taux de télédéclaration Logement	79%	82%	84%	2,8%
Taux de télédéclaration Prestation d'Accueil du Jeune Enfants (Paje)	89%	92%	97%	5,7%
Taux de télédéclaration Revenu de Solidarité active (RSA)	62%	80%	83%	2,9%
Taux de télédéclaration Prime d'Activité (PPA)	92%	96%	96%	-0,5%

Les taux de télédéclaration sur le département sont légèrement différents de ceux présents dans Prisme. Cela résulte de la prise en compte du lieu de résidence dans notre fiche territoire alors que le lieu de résidence n'influe pas les données dans Prisme.

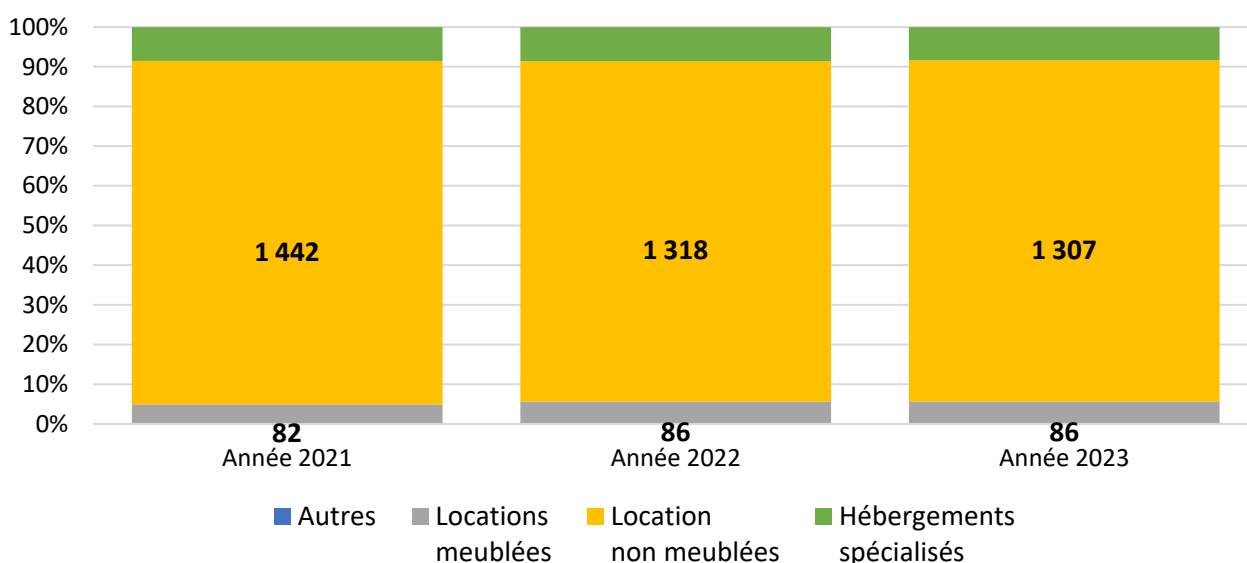


	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Nombre allocataires avec Aide Personnalisée au Logement (APL)	917	889	849	-4,5%
Nombre allocataires avec Allocation de Logement Sociale (ALS)	231	216	201	-6,9%
Nombre allocataires avec Allocation de Logement Familiale (ALF)	213	198	191	-3,5%
Nombre allocataires avec Aide au Logement (AL)	1 361	1 303	1 241	-4,8%
Taux d'allocataires avec aide au logement	24%	23%	22%	-3,1%

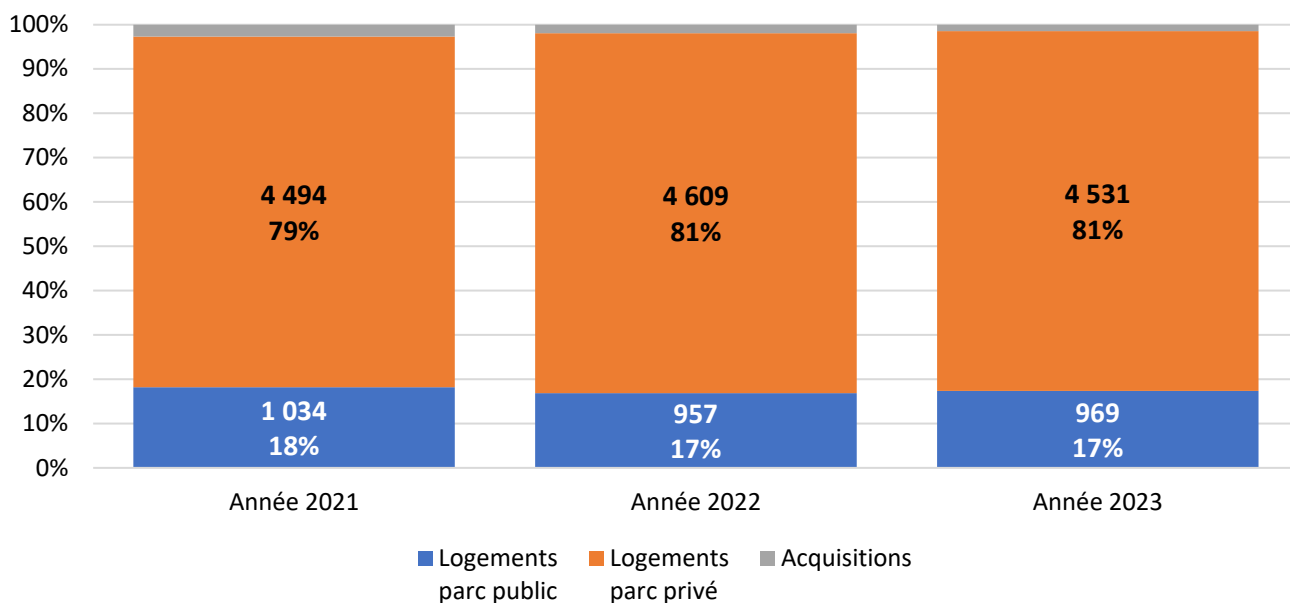
Répartition des allocataires percevant une aide au logement par type d'aide



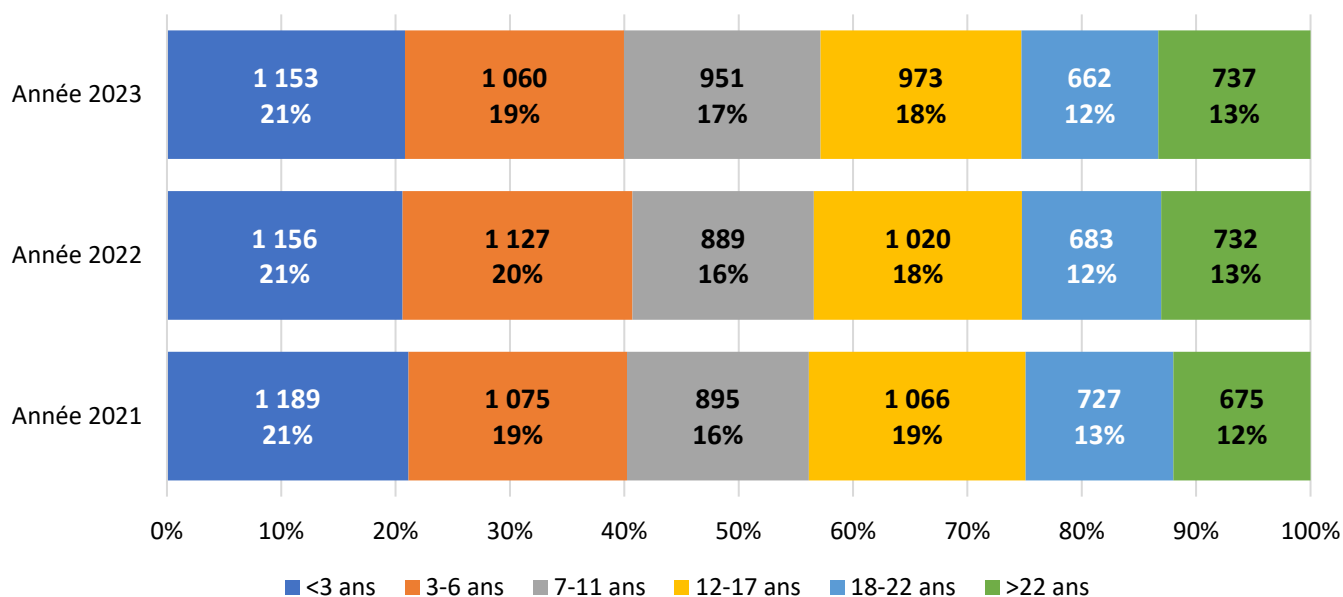
Répartition des types de logement des allocataires



Répartition des types de logement des allocataires



Répartition des dossiers allocataires par ancienneté



DONNEES SOCIO ECONOMIQUES

Un tissu économique dynamique :

- **1 355 établissements en 2023**, majoritairement des TPE (72,5 % ont 1 à 9 salariés)
- Secteurs dominants : commerce, transports et services divers (53,7 %), construction (16,5 %), industrie (10,3 %)
- **13 314 emplois en 2022**, dont 83,9 % de salariés

Une population en activité et à revenus plus élevés que la moyenne nationale :

- **Taux d'activité élevé** : 79,9 % (15-64 ans).
- **Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale** : 6,4 %
- **Revenus médians supérieurs au revenu médian disponible national** : 25 140 €/an par unité de consommation (2021).
- **Taux de pauvreté deux fois moins élevé qu'à l'échelle nationale** : 7,1 %. Le taux de pauvreté (7,1 %) est inférieur à la moyenne nationale, mais la part des retraités (29,4 % de la population de 15 ans ou plus) et des ménages vivant seuls (notamment chez les 55-64 ans et 65 ans ou plus) peut masquer des situations de précarité, surtout pour les femmes seules et les familles monoparentales.



LES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CAF

Fiche Évolution Territoire :

CC COEUR DE SAVOIE

Montants financés par la Caf



	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant	833 544 €	1 268 265 €	1 408 042 €	11,0%
Relais petite enfance	111 470 €	176 856 €	176 742 €	-0,1%
Total petite enfance	945 014 €	1 445 121 €	1 584 783 €	9,7%
Accueil Adolescents	18 310 €	35 397 €	40 501 €	14,4%
Extrascolaire	80 497 €	176 993 €	182 014 €	2,8%
Périscolaire	195 194 €	369 493 €	429 691 €	16,3%
Prestation de Service Jeunesse	18 144 €	20 605 €	21 452 €	4,1%
Total enfance jeunesse	312 145 €	602 487 €	673 657 €	11,8%
CLAS	- €	- €	- €	ND
LAEP	8 662 €	17 518 €	21 367 €	22,0%
Autres actions de parentalité (espaces rencontre, médiation familiale)	- €	- €	- €	ND
Total parentalité	8 662 €	17 518 €	21 367 €	22,0%
Chargés de coopération CTG	- €	- €	50 627 €	ND
Aide à domicile	- €	- €	- €	ND
Total	1 265 821 €	2 065 126 €	2 330 434 €	12,8%

* -€ : signifie qu'il n'y a pas eu de telles dépenses pour le territoire sélectionné (excepté pour les financements CLAS, Espaces Rencontre, Médiation Familiale, Chargé de Coopération CTG et Aide à Domicile qui ne sont pas renseignés en 2021, ainsi que Chargé de Coopération CTG en 2022).

L'évolution des financements entre 2021 et 2022 ou entre 2022 et 2023, en fonction de la date de signature de la CTG, s'explique pour partie par le passage aux bonus territoire CTG, directement versés aux gestionnaires des structures

Attention, certains équipements sont rattachés administrativement à la commune du gestionnaire de l'équipement et non à la commune d'implantation, ce qui peut créer des incohérences, contrairement au découpage des données départementales et intercommunales.



Analyses par THEMATIQUE

PETITE ENFANCE

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

- Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre.

Voir annexe 6 diagnostic SPPE réalisé par Ithéa Conseil.

Evolution de l'offre au cours de la précédente CTG (2021-2025)

L'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans sur le territoire Cœur de Savoie s'est diversifiée au cours des 4 dernières années. En effet, 4 nouvelles micro-crèches privées ont été ouvertes, soit 48 places supplémentaires proposées aux familles. Ainsi, les familles en recherche d'un mode d'accueil bénéficient de plusieurs choix : **accueil individuel** chez une assistantes maternelle ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles, **accueil collectif** par un gestionnaire public, associatif ou privé. L'offre de **garde à domicile** s'est également développée.

Le territoire connaît une baisse de la natalité. Toutefois, cela ne s'est pas traduit par une baisse de fréquentation des structures petite enfance. En effet, Cœur de Savoie est un territoire attractif pour les jeunes familles qui sont encore nombreuses à s'installer sur le territoire.

Cela sera à analyser pour les prochaines années, dans le cadre du **schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**.

Pour les crèches PSU, le nombre d'enfants accueillis pour une offre de places identique a connu une évolution de 17%. Cela se retrouve également pour les heures d'activités, en augmentation de 8%.

Les missions des Relais Petite Enfance ont évolué durant la précédente CTG. Devenus **guichet unique**, les RPE accueillent et accompagnent toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil. Ainsi, entre 2021 et 2024, 36% de familles supplémentaires ont été accompagnées par un RPE. Les guichets uniques ont bien été identifiés et jouent un rôle important dans le **soutien à la parentalité**.

Les RPE continuent également leurs missions auprès des assistantes maternelles. Métier en tension qui connaît une baisse d'attractivité importante au niveau national, comme au niveau territorial : entre 2021 et 2024, 49 assistantes maternelles ont cessé leur activité, soit 23% de perte pour le territoire.

Cœur de Savoie continue son travail de promotion du métier pour endiguer cette baisse.

Des métiers en tension : crise de l'attractivité

Les difficultés de recrutement se sont accrues durant les 4 dernières années. Cette crise des métiers de l'action sociale et plus précisément de la petite enfance est constatée au niveau national. Cœur de Savoie connaît les mêmes difficultés malgré un travail réalisé sur les leviers d'attractivité : mise en place du bonus attractivité, réflexion sur les conditions de travail, maintien de taux d'encadrement supérieur à l'obligation réglementaire. Ces difficultés de recrutement entraînent un travail supplémentaire pour les employeurs (recrutement permanent, travail de planification...) et pèsent également sur les équipes qui doivent former et soutenir de nouveaux collègues régulièrement.

Durant la précédente CTG, Cœur de Savoie a mis en place des actions pour poursuivre le travail sur l'attractivité des métiers : accueils de stagiaires, embauches de 2 alternants (EJE et auxiliaire de puériculture), passage à la semaine de 4 jours (4 jours travaillés pour les contrats à 35h) pour certaines équipes, renfort de l'offre de formation faites aux équipes...

La prochaine CTG devra poursuivre ce travail et évaluer les actions précédemment mises en place.



PARENTALITE

La place des parents et leurs relations avec les structures d'accueil sont différentes selon les âges et étapes de vie des enfants et des jeunes.

Un **accueil et un accompagnement individualisés** des familles sont proposés sur l'ensemble des structures.

La dématérialisation des démarches administratives a conduit à requestionner les relations aux familles et développer de nouvelles actions. Il est cependant à noter qu'au niveau de la jeunesse, cela a généré une perte de liens avec les familles.

Concernant la petite enfance, 4 **Lieux d'Accueil Enfant-Parent** sont répartis sur le territoire. Nous constatons des différences de fréquentation entre les différents LAEP. Cela a emmené à réfléchir aux propositions de jours d'ouverture et a permis de faire évoluer les propositions aux familles. Chacun des LAEP ouvre une matinée différente, permettant ainsi aux familles d'avoir un accueil réparti dans la semaine. Cette offre complémentaire nous semble importante pour le soutien à la parentalité.

Le renouvellement des familles au sein des LAEP est constant. Cela est lié à l'âge des enfants (entrée à l'école), à la fin du congé maternité / parental ou à la reprise d'une activité professionnelle. Ainsi, le travail de communication autour des LAEP est un enjeu majeur, notamment auprès des nouveaux parents. Nous avons lié de nouveaux partenariats entre LAEP, grâce à un poste de coordination porté par Cœur de Savoie, mais également avec les acteurs du territoire (Département, professionnels de santé...).

D'autres **actions de soutien à la parentalité** sont réalisées autour d'évènements plus ponctuels dans l'année : visio-conférence « 1ère rentrée à l'école », défi écran proposé aux familles... Nous souhaitons étayer les propositions faites aux familles, afin que chaque famille puisse connaître les lieux et les professionnels ressources durant leurs parcours de parents.

Les familles sont également associées via les conseils de crèches pour contribuer au fonctionnement des structures.

Concernant l'enfance, l'accompagnement des familles au sein des centres de loisirs se traduit notamment via la mise en place de portes ouvertes, l'organisation de réunions d'informations et de rendez-vous individuels obligatoires avec le directeur/directrice de l'ALSH pour chaque nouvelle famille.

Concernant la jeunesse, bien que la place des parents peut sembler plus lointaine, le service jeunesse porte une attention particulière à associer les parents notamment lors des portes ouvertes des espaces jeunes, des réunions d'informations préalables aux séjours, pour la présentation de programme d'activités en début d'année. Par ailleurs, des soirées parents/ados sont proposées autour de thématiques prévention jeunesse (écrans, harcèlement...).

Différents **temps forts** sont proposés aux familles tout au long de l'année : au sein des accueils de loisirs, cafés parents au sein des crèches, temps conviviaux au sein des crèches, fête du jeu, fête de la petite enfance, valorisations des créations d'évènements par les jeunes.

Des dispositifs plus spécifiques permettent également d'accompagner et soutenir les parents dans leur parentalité : répit parental (Partageraie), analyse des pratiques parentales, Point accueil écoute jeunes.

Enfin la **ludothèque** offre un service aux familles privilégié avec le jeu comme vecteur de lien parent/enfant. La ludothèque est ouverte à tous les publics, tous les âges et particulièrement les familles.

Le fonctionnement de la ludothèque a évolué au fur et à mesure des années notamment via la mise en place d'un ludo'bus afin de renforcer la proximité avec les habitants du territoire. Un redéploiement des permanences de la ludothèque a ainsi été effectué pour développer le service de permanences délocalisées du ludo'bus.

Depuis 2021, la fréquentation de la ludothèque et du ludo'bus a fortement augmenté :

- Un nombre d'adhérent en augmentation de +168%.
- Un nombre de prêt de jeux en augmentation de +128%
- Une fréquentation moyenne lors des permanences de +57%
- Des adhérents résidant sur 39 communes du territoire sur 41

Au fil des années, la ludothèque est devenue un réel outil pour les habitants, les structures, les communes et les associations du territoire. Cette forte augmentation de la demande génère quelques difficultés notamment pour maintenir toutes les animations qui pouvaient être proposées au sein des structures avec malgré une légère augmentation du temps de travail mais qui s'avère très insuffisante pour pouvoir maintenir et développer le projet de la ludothèque.



ENFANCE - JEUNESSE

Enfance extrascolaire et périscolaire

Une augmentation du nombre de places

Avec 392 places d'accueil extrascolaire et périscolaire du mercredi et 1208 places d'accueil périscolaire, le territoire ajuste constamment ses capacités d'accueil afin de répondre au mieux aux demandes des familles en termes de mode de garde et proposition de loisirs éducatifs.

Des demandes des familles qui évoluent

Entre 2021 et 2024, le nombre d'enfants différents accueillis est passé de 1617 à 2111, soit un **taux d'évolution de +31%**. Dans le même temps, le nombre d'heures déclarées n'a évolué quant à lui que de +15%. Cela signifie en partie que les pratiques des familles ont changé puisqu'elles inscrivent globalement sur des périodes plus courtes et ont recours à d'autres modes de garde (familles, amis, les enfants restent seuls à la maison...). Cela peut expliquer également une hausse des QF des familles inscrivant leurs enfants au sein des ALSH. La situation financière des familles est sans doute un frein à l'inscription, lorsque le choix est possible.

Des problématiques récurrentes de recrutement

Que ce soit au sein des accueils extrascolaires ou périscolaires, il existe des réelles **difficultés au niveau du recrutement des équipes** permanentes mais également occasionnelles. Il est parfois compliqué de constituer des équipes compte tenu des contraintes règlementaires liées à la qualification, à la précarité des postes proposés mais aussi à l'âge des animateurs. Les animateurs mineurs relevant d'un droit du travail différent, il est parfois nécessaire de doubler le nombre d'animateurs pour couvrir l'amplitude horaire globale d'ouverture. Ceci entraîne des difficultés de gestion et des surcoûts.

Des liens ont d'ores et déjà été créés entre les services de la CCCS et les Communes afin de **mutualiser les embauches d'animateurs ou personnels de service**. Ces partenariats sont toutefois encore à développer.

Une politique de formation déjà bien développée mais qui reste à faire évoluer

De nombreuses formations dans différents domaines sont proposées aux personnels (BAFA, PSC1, formations qualifiantes diverses, accueil de stagiaires...). La formation des personnels est actuellement gérée par chaque employeur même si des partenariats existent entre certaines structures. Il n'y a pas encore à ce jour de réflexion globale et partagée entre les différents acteurs du territoire pour la construction d'un **projet de formation à l'échelle de Cœur de Savoie**. Ceci reste donc à développer.

Le développement d'une offre de qualité

Quelles que soient les structures sur le territoire, la CCCS, la Partageraie comme les communes, malgré les difficultés rencontrées, veillent particulièrement à proposer des temps d'accueil pertinents, de qualité et adaptés à chaque public. L'implication des équipes, la formation, l'aménagement des locaux doivent permettre de garantir des **conditions d'accueil optimales** qui répondent aux besoins des enfants et des familles.

Jeunesse

Le service jeunesse de la Communauté de communes de Cœur de Savoie se compose de 3 Espaces Jeunes en gestion directe, que sont les EJ de Montmélian, Chamoux- sur- Gelon et Valgelon la Rochette ; et d'un dispositif Info Jeunes. Le centre social La Partageraie a une convention d'objectifs avec la CCCDS et gère à ce titre un espace jeunes et un dispositif Info Jeunes sur Saint-Pierre d'Albigny.

Une augmentation de la fréquentation en lien avec une offre de services étoffée

Si la capacité d'accueil s'est maintenue au cours de ces dernières années avec 108 places au total, il y a eu une augmentation de la fréquentation des jeunes avec un **taux d'évolution de 39%** entre 2021 et 2024 ; et plus de 160 familles supplémentaires accueillies. Cela démontre une offre de services correspondant davantage aux besoins de ce public avec une ouverture sur l'ensemble des vacances scolaires (sauf en fin d'année) et notamment sur toute la période estivale depuis 2 ans. Une augmentation du nombre de projets jeunes accompagnés, qui correspond à un souhait fort des jeunes, et représente un véritable enjeu quant au **développement de l'autonomie et de l'engagement** chez eux. Enfin, une ouverture systématiser les mercredis après-midi pendant les périodes scolaires, pour avoir une offre d'accueil complète et en adéquation avec les besoins des jeunes et des familles.

Une politique de formation allant de pair avec une valorisation du métier d'animateur en tension

Une offre de formation de base stable avec **l'accompagnement au BAFA, BAFD et BPJEPS**, qui s'est étoffé au fil du temps avec la proposition de formations thématiques plus spécifiques, comme par exemple sur la santé mentale, les addictions, l'alimentation, la sexualité. Ces formations visent également à favoriser la prise en charge des jeunes à besoins spécifiques. Une stabilisation des équipes jeunesse avec l'ensemble des agents en poste titularisés pour la CCCDS, et une **mutualisation entre les postes enfance et jeunesse** permettant de proposer des postes à temps complet et favorisation également les **passerelles entre l'enfance et la jeunesse**. Enfin, une refonte du régime indemnitaire prenant en compte les spécificités liées au métier de l'animation, et une revalorisation des animateurs occasionnels via le CEE. Pour la Partageraie plus spécifiquement, une prise en charge de la mutuelle à hauteur de 60%, une évolution des grilles des salaires et la mise en place d'un panier repas pour les animateurs jeunesse en sortie.



L'information Jeunesse comme une réponse supplémentaire aux besoins des jeunes du territoire

L'info Jeunes c'est un espace ressources dédié aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs familles. C'est aussi la possibilité d'une première expérience dans l'emploi grâce aux Chantiers Jeunes, qui touchent une trentaine de jeunes chaque année. La sensibilisation à la posture professionnelle avec le Passeport baby-sitting organisé une fois par an pour une quinzaine de jeunes et un accompagnement dans la rédaction de CV et de lettres de motivation. La mise en place d'un dispositif d'Aide à la mobilité pour répondre à cet enjeu majeur du territoire. Enfin, ce sont des activités hors les murs pour faire des passerelles entre le monde économique et les jeunes avec la participation ou l'organisation de forum jobs d'été, des Bons plans de la Jeunesse, et une offre de formation avec le BAFA.

Les équipes jeunesse du territoire déploient et animent des actions de prévention santé au sein des 3 collèges du territoire (Saint Pierre d'Albigny, Montmélian et Valgelon La Rochette) avec lesquels le partenariat est important.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Il est constaté une forte disparité territoriale des structures agréées d'animation de la vie sociale en Cœur de Savoie.

Pour autant de nombreuses **associations** sont présentes sur le territoire intercommunal et contribuent au lien social et à l'animation de la vie sociale. Il est cependant constaté un manque de visibilité et de recensement de l'ensemble des associations présentes et œuvrant sur le territoire intercommunal.

Le territoire Cœur de Savoie dispose d'un **centre socio-culturel associatif La Partageraie** agréé par la CAF de la Savoie en cours de renouvellement de son projet social et d'agrément pour la période 2026-2029 situé à Saint Pierre d'Albigny et dont le rayonnement s'étale sur les communes de Cruet, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny et Fréterive. Cependant certaines actions ont un rayonnement plus important, à l'échelle du territoire intercommunal.

Le centre socio-culturel intervient dans divers domaines : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits, accès à la culture, bien vieillir, solidarité de proximité.

Un espace de vie sociale agréé par la CAF de la Savoie pour une durée de 5 ans jusqu'en 2026 est porté par l'**association Bien Vivre en Val Gelon** situé à Val Gelon La Rochette. L'association intervient dans divers domaines : éducation au territoire, action sociale, seniors, action culturelle et dynamique territoriale.

Deux projets d'agrément d'espaces de vie sociale sont en cours : un associatif porté par la Maison des Possibles à Porte de Savoie et un municipal porté par la commune de Montmélián.

Il est soulevé un besoin important de coordination de l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Cœur de Savoie doit concilier préservation de son cadre de vie et adaptation aux besoins changeants de sa population, notamment en matière de logement et de mobilité.

Logement

Parc de logements : 18 981 logements en 2022, dont :

- 85,5 % de résidences principales (70,8 % de propriétaires reflétant un fort ancrage résidentiel),
- 7,0 % de résidences secondaires,
- 7,5 % de logements vacants.

Type de logements :

- 72,2 % de maisons individuelles,
- 26,8 % d'appartements.

La taille des logements est importante (4,5 pièces en moyenne, avec une majorité de logements de 4 ou 5 pièces et plus (48,3 %) alors que la majorité des logements sont occupés par des ménages de petite taille (couples sans enfant, personnes seules, seniors).

Par ailleurs il est constaté une **sous-occupation marquée** : 33,7 % des résidences principales sont sous-occupées (logements trop grands pour les ménages actuels), contre seulement 2,9 % en suroccupation.

Ces indicateurs mettent en évidence un besoin important d'adaptation des **logements souvent inadaptés** (étages, accessibilité, isolation) pour les seniors, nécessitant des travaux de rénovation ou d'aménagement. La proximité des pôles urbains (Chambéry, Annecy) et la pression foncière rendent l'accès à la propriété difficile pour les jeunes ménages et les locataires modestes.

L'offre de logement social est à développer, notamment pour les familles monoparentales et les actifs précaires.

Mobilité

Territoire périurbain avec un réseau de transports en commun limité, le territoire Cœur de Savoie est confronté à des défis en termes de **mobilité durable** et **d'accès aux services** avec un recours à la voiture important.

Le plan mobilité de la communauté de communes vise à développer les pratiques de covoiture (onCovoit), à développer les réseaux cyclables et sensibiliser et favoriser la pratique des mobilités douces, à renforcer le réseau de transport en commun et à compter de janvier 2026 à développer un nouveau service de transport à la demande pour les plus de 65 ans.

Cadre de vie préservé

Cœur de Savoie bénéficie d'un **environnement naturel attractif** (proximité des montagnes, lacs), mais à concilier avec les besoins de développement économique et résidentiel.

3 espaces naturels sensibles du territoire sont recensés au sein du schéma départemental des ENS.

L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2023 par le cabinet Ithéa Conseil, plusieurs enjeux et pistes de travail ont été identifiés concernant l'accès aux droits et aux services et notamment :

- Lutter contre le non-recours ;
- Porter une réflexion sur la manière de repérer, d'aller vers et d'apporter des solutions aux personnes éloignées des structures et des dispositifs ;
- Transmettre l'information dans le cadre d'une démarche active ;
- Développer l'usage du numérique dans l'accompagnement des personnes éloignées physiquement de certains dispositifs ;
- Impulser une dynamique de coordination entre les acteurs du territoire ;
- Organiser des temps d'échanges entre les acteurs locaux.

La création des **France Services** en 2021 (à Valgelon La Rochette) et leur déploiement sur le territoire (à Saint-Pierre-d'Albigny ainsi que des permanences à Chamoux et Montmélián) contribuent à faciliter l'accès aux droits des habitants et particulièrement ceux les plus éloignés du numérique. L'augmentation importante de la fréquentation des France Services au fur et à mesure des années vient conforter la nécessité de déployer ses dispositifs au plus près des habitants.

L'accès aux services se traduit également par la mise en place de **tarification en fonction des ressources** des personnes concernant les services aux familles.

Le CIAS et les CCAS permettent d'accompagner les habitants les plus fragiles via l'octroi d'aides sociales, la mise en place d'aide à domicile et de soins à domicile, le portage de repas à domicile ou encore la proposition d'animations à destination des séniors. Les périmètres d'intervention du CIAS et des CCAS viennent interroger leur lisibilité et leur articulation.

Cette offre est complétée par de nombreuses **associations du territoire** qui contribuent également à agir au plus près des plus fragiles, notamment sur le volet de l'aide à domicile, du portage de repas, de l'accessibilité alimentaire avec une hausse constatée des bénéficiaires.



INSERTION, AUTONOMIE ET INCLUSION HANDICAP

Cœur de Savoie dispose d'un réseau d'acteurs engagés (associations, institutions, services publics) pour accompagner les personnes en situation de handicap, en insertion ou en perte d'autonomie. Cependant, les défis restent importants : complexité des parcours, manque de places en établissements, précarité des publics fragiles, et besoin d'adaptation des logements et des services.

Insertion

Des publics variés sur le territoire Cœur de Savoie (jeunes, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, bénéficiaires du RSA), avec des besoins en accompagnement vers l'emploi et l'autonomie sociale qui mettent en exergue des enjeux autour de :

- Précarité et chômage : Taux de chômage local (6,4 %) et précarité touchent particulièrement les jeunes et les personnes peu qualifiées ;
- Accès à la formation : besoin de développer l'offre de formation adaptée aux métiers porteurs du territoire ;
- Coordination des acteurs : Nécessité de mieux articuler les actions des différents partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, CCAS, associations) ;
- Renforcer l'inclusion par l'emploi et la formation.

La mise en place de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée sur 21 communes du territoire et la création de l'Entreprise à But d'Emploi Acti'Val 73 sont de réels outils de levier pour contribuer, par un accompagnement personnalisé des personnes, à leur insertion sociale et professionnelle.

Autonomie

La part croissante de la population de 60 ans ou plus met en exergue les enjeux suivants :

- Isolement : risque accru pour les personnes âgées vivant seules, surtout en milieu rural ;
- Adaptation du logement : besoin de solutions pour l'aménagement des logements (salles de bain, accès PMR) ;
- Santé et dépendance : enjeux de maintien à domicile et d'accès aux soins, avec une population vieillissante ;
- Lutter contre l'isolement des seniors et des personnes handicapées.

La réforme des Services d'Autonomie à Domicile actuellement en cours sur le territoire Cœur de Savoie, vise à simplifier les démarches pour les usagers et à renforcer la coordination entre les services d'aide et de soins à domicile.

Une attention particulière est également à porter auprès des aidants familiaux.

Inclusion handicap

Le territoire accueille des personnes de tous âges (enfants, adultes, seniors) présentant des handicaps moteurs, sensoriels, psychiques ou cognitifs, avec une attention particulière aux troubles du spectre autistique (TSA) et aux besoins d'autonomie, mettant en exergue les enjeux suivants :

- Parcours complexes : difficultés d'accès aux soins, aux aides techniques et à l'emploi, malgré les dispositifs existants ;
- Manque de places : liste d'attente pour les établissements médico-sociaux (ex. : SAMSAH, foyers d'hébergement) ;
- Accessibilité : besoin de renforcer l'accessibilité des lieux publics, des transports et du numérique
- Adaptation de l'accueil des publics : besoin de formation des professionnels, adaptation des établissements et de l'offre de services.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des ALSH enfance

Au sein des ALSH gérés par la Communauté de communes Cœur de Savoie, il est constaté une forte augmentation des enfants à besoins spécifiques entre 2017 et 2023 (+860% passant de 7 enfants à 67).

Alors que les demandes étaient peu nombreuses et occasionnelles en 2017, elles sont dorénavant importantes et permanentes en 2025.

Depuis 2017 et au fur et à mesure des années, différentes actions ont été mises en place pour prendre en compte ces nouveaux besoins :

- Elaboration et mise en place d'un projet d'accueil des enfants et des jeunes porteurs de handicap ;
- Plan de formation pour les personnels :
 - Formation CNFPT des équipes de direction et d'animation sur l'accueil des enfants porteurs de handicap en ALSH
 - Mise en place de formation approfondissement BAFA « accueillir tous les publics inclusion et handicap »
 - Formations organisées par le pôle ressources handicap porté par la FOL73 à destination des animateurs
- Recrutement d'animateur supplémentaire par ALSH pendant les vacances scolaires pour mieux accompagner les enfants à besoins spécifiques (postes non permanents) ;
- Réflexion engagée avec la maison des réseaux de santé de Savoie pour un accompagnement des équipes d'animation par un éducateur spécialisé ;
- Assouplissement des critères d'accueil des enfants ;
- Création d'une malle vivre ensemble et mise en place d'espaces « snoezelen » (espaces de décompression) ;
- Mise en place d'analyse de la pratique depuis septembre 2025.

Malgré de nombreuses actions déjà mise en place, il est encore nécessaire de développer les modalités d'accueil car cela reste compliqué pour les enfants, leurs familles et les équipes.

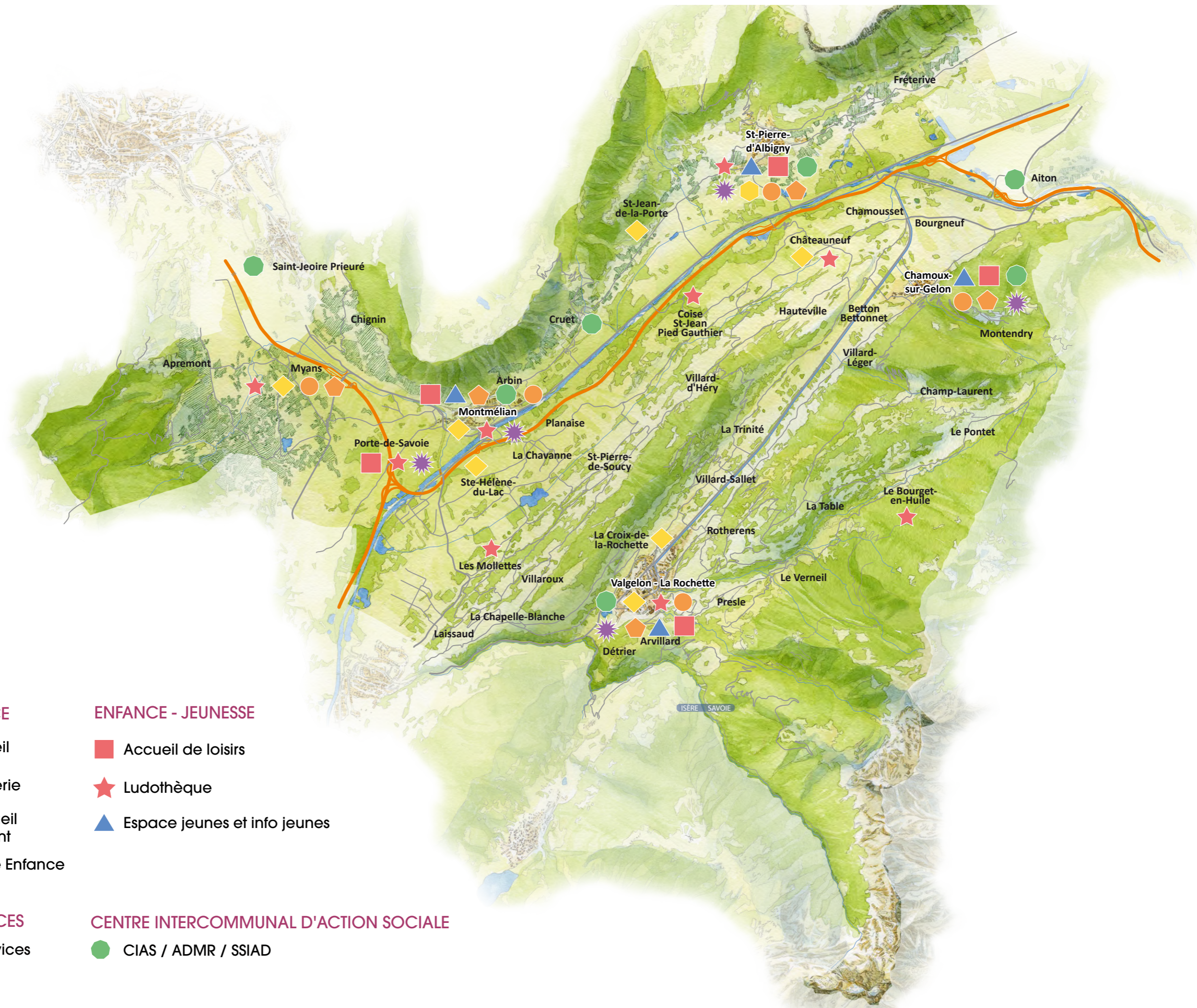
Des espaces jeunes pour tous : l'accueil des jeunes à besoins particuliers

Les espaces jeunes accueillent en majorité des collégiens de 11-14 ans, du fait de l'absence de lycée sur le territoire. Il est à noter une bonne répartition entre les garçons et les filles, une mixité de population qui se retrouve également à travers les communes de résidence principale qui couvrent l'ensemble du territoire Cœur de Savoie. Depuis maintenant une année, une convention a été mise en place avec l'IME de Saint Réal afin de formaliser une collaboration avec le service jeunesse de CCCDS visant à accueillir régulièrement des jeunes qui fréquentent habituellement l'IME. Cela prend la forme d'une activité commune organisée sur au moins une journée à chaque période de vacances. Ce temps collectif permet de faire vivre-ensemble des jeunes qui apprennent à se découvrir autrement dans un cadre ludique et autour d'une thématique spécifique.

Des accueils adaptés aux besoins du jeune sont proposés au sein des Espaces jeunes en accord avec la famille et la structure spécialisée d'accueil.



CARTOGRAPHIE des structures & services **financés** dans la CTG



PETITE ENFANCE

- ◆ Multi-accueil
- ◆ Halte garderie
- Lieu d'Accueil Enfant-Parent
- ◆ Relais Petite Enfance

ENFANCE - JEUNESSE

- Accueil de loisirs
- ★ Ludothèque
- ▲ Espace jeunes et info jeunes

FRANCE SERVICES

- ✳ France Services

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- CIAS / ADMR / SSIAD



ANNEXE 2

Liste des équipements
et services soutenus par
la collectivité locale
compétente

**Communauté de communes Cœur de savoie - Commune de Cruet - Commune de Fréterive -
Commune de Montmélian - Commune de Porte-de-Savoie - Commune de Saint-Pierre-d'Albigny**

Type de structure	GESTIONNAIRE	NOM	ADRESSE
EAJE PSU	Communauté de communes Cœur de Savoie	Eaje la Glycine	2 route des Belledonnes, 73800 Myans
		Eaje la Cabane des Croés	Maltaverne, 73390 Châteauneuf
		Eaje Pomme de Reinette	124 rue des colombes, 73110 Valgelon-La Rochette
		Eaje Pomme d'Api	9 rue de la vergeraie, 73110 La Croix de la Rochette
		Eaje l'Hermine	Bourg Evescal, 73250 Saint-Jean-de-la-Porte
		Halte-garderie Les Petious	45 chemin pré de la cure, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
	Association Le Petit Poucet	Eaje Le village des enfants	418 avenue Edouard Herriot, 73800 Montmélian
		Eaje La petite étoile	Alpespace, 54 voie Albert Einstein, 73800 Porte-de-Savoie
RPE	Communauté de communes Cœur de Savoie	RPE Chamoux-sur-Gelon	«Le Chamoyard» 359 rte de l'Arclusaz 73390 Chamoux-sur-Gelon
		RPE Valgelon-La Rochette	Bat. La Madeleine, Pl. Mömlingen - 73110 Valgelon-La Rochette
		RPE Montmélian	Village des enfants, 416 Avenue Edouard Herriot 73800 Montmélian
		RPE Myans	2 route des Belledonnes 73800 Myans
	Centre socioculturel La Partageraie	RPE St-Pierre-d'Albigny	105 all. Vallons - Imm. la Combe Noire 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
LAEP	Communauté de communes Cœur de Savoie	LAEP L'étoile filante	2 route des Belledonnes 73800 Myans
		LAEP Les 3 Pommes	Salle Chât. Verdon 331 rte de l'Arclusaz - 73390 Chamoux-sur-Gelon Ludothèque Cœur de Savoie, Pl.Mömlingen - 73110 VG-La Rochette
	Association La Petite Maison	LAEP La Petite maison	416 Avenue Edouard Herriot - 73800 Montmélian
	Centre socioculturel La Partageraie	LAEP Le Bac à sable	105 all. Vallons - Imm. la Combe Noire 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
Actions de soutien à la parentalité	Association Bien Vivre en Val Gelon	Association Bien Vivre en Val Gelon	Bat. La Madeleine, Pl. Mömlingen - 73110 Valgelon-La Rochette
	Centre socioculturel La Partageraie	Centre socioculturel La Partageraie	26 rue Jacques Marret - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
	CC Cœur de Savoie	Ludothèque	Bat. La Madeleine, Pl. Mömlingen - 73110 Valgelon-La Rochette
ALSH périscolaire et extrascolaire	Commune de Montmélian	ALSH périscolaire Montmélian	Village des Enfants, Avenue Edouard Herriot, 73800 Montmélian
	Commune de Porte-de-Savoie	ALSH périscolaire Porte-de-Savoie	Esp. Bellegarde, 94 pl. Mairie, Les Marches - 73800 Porte-de-Savoie
	Commune de Saint-Pierre-d'Albigny	ALSH périscolaire Saint-Pierre-d'Albigny	Ecole «Les Frontailles» - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny • maternelle : 410 rue des Écoles • élémentaire 135 Rue du Pré de Foire
	Commune de Cruet	ALSH périscolaire de Cruet	«Les Croués de Cruet» - Le Pray - 73800 Cruet
	Commune de Fréterive	ALSH périscolaire de Fréterive	«La Frétamouflette» - 296 rte de la mairie - 73250 Fréterive
	Syndicat intercommunal des écoles du Gelon Coisin – Chamoux sur Gelon	ALSH périscolaire de Chamoux-sur-Gelon	26 impasse du Grand Champ, 73390 Chamoux-sur-Gelon
		ALSH périscolaire de Villard-Léger	
		ALSH périscolaire de Coise	
		ALSH périscolaire de Châteauneuf	
	Centre socioculturel La Partageraie	ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire La Partageraie	École Élémentaire «Les Frontailles», 135 Rue du Pré de Foire - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
	Communauté de communes Cœur de Savoie	ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire Montmélian	Village des Enfants, Avenue Edouard Herriot, 73800 Montmélian
		ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire Chamoux-sur-Gelon	«Le Chamoyard» 359 rte de l'Arclusaz 73390 Chamoux-sur-Gelon
		ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire Porte-de-Savoie	Esp. Bellegarde, 94 pl. Mairie, Les Marches - 73800 Porte-de-Savoie
		ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire Valgelon-La Rochette	Centre d'animaton, rue du 11 novembre, 73110 Valgelon-La Rochette
Accueil de jeunes	Communauté de communes Cœur de Savoie	Espaces jeunes Montmélian	Place René Cassin, 73800 Montmélian
		Espace jeunes Valgelon-La Rochette	10 place Mömlingen 73110 Valgelon-La Rochette
		Espace jeunes Chamoux-sur-Gelon	«Le Chamoyard» 359 rte de l'Arclusaz 73390 Chamoux-sur-Gelon
Centre socioculturel La Partageraie	Espace Jeunes La Partageraie	École «Les Frontailles», 135 Rue du Pré de Foire - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny	
Point infos jeunes	CC Cœur de Savoie	Espace Jeunes Valgelon-La Rochette	10 place Mömlingen 73110 Valgelon-La Rochette
		Infos Jeunes Cœur de Savoie	Place Albert Serraz, 73800 Montmélian
	Centre socioculturel La Partageraie	Infos jeunes La Partageraie	60 rue Domenget, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
Centres sociaux / Espace de vie sociale	Centre socioculturel La Partageraie	Centre socioculturel La Partageraie	26 Rue Jacques Marret, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
	Association Bien Vivre en Val Gelon	Bien Vivre en Val Gelon	Pl. Momlingen, 73110 Valgelon-La Rochette
Autres	Commune de Montmélian	FJT de Montmélian	Rés. Albert Camus, Avenue Paul Louis Merlin, 73800 Montmélian
	Centre socioculturel La Partageraie	PS Jeunes	26 Rue Jacques Marret, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny



ANNEXE 3

PLAN D' ACTIONS 2026 - 2030

Moyens mobilisés par
chaque signataire dans
le cadre des objectifs
partagés

Axes	Objectifs
Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales, la CAF, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et de l'offre de service adaptée aux besoins	Renforcer et clarifier le partenariat autour de la CTG et simplifier les instances de gouvernance et les contractualisations
	Renforcer la place de l'utilisateur
	Renforcer la mission de coordination et de réseau territorial
	Développer une démarche et des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation
Axe n°2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés	Favoriser l'émergence de projets communs
	Renforcer la mutualisation de ressources matérielles
	Développer une culture territoriale commune
	Favoriser la continuité éducative
	Simplifier et harmoniser des démarches administratives
	Renforcer la mutualisation et valoriser les ressources humaines du territoire
Axe n°3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales	Renforcer l'attractivité et la qualité des services
	Développer une approche prospective de l'offre de services
	Promouvoir les expérimentations
	Faciliter l'accès aux services
	Renforcer la santé et le bien-être des habitants et des professionnels et accompagner la parentalité
	Développer des équipements de qualité et respectueux de l'environnement
Axe n°4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire
	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil via l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
	Soutenir la qualité des modes d'accueil
Axe n°5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables	Renforcer la santé et le bien-être des habitants, des aidants et accompagner la parentalité
	Faciliter l'accès aux services (voir axe 3)
	Développer une culture territoriale commune
	Développer une offre de services spécifique adaptée
	S'appuyer sur les ressources territoriales et renforcer les compétences des professionnels
	Renforcer la santé et le bien-être des professionnels Promouvoir le bénévolat
Axe n°6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale...	Renforcer la proximité avec les habitants
	Prendre en compte les identités des structures et bassins de vie
	Visibiliser les ressources et la complémentarité des acteurs
	Renforcer la coordination territoriale de l'AVS

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 1 : Renforcer la place de l'utilisateur, l'implication et l'appropriation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la nouvelle CTG

Axe 1	Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales, la CAF, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et de l'offre de service adaptée aux besoins
Objectif	Renforcer et clarifier le partenariat autour de la CTG et simplifier les instances de gouvernance et les contractualisations
Objectif	Renforcer la place de l'utilisateur
Objectif	Renforcer la mission de coordination et de réseau territorial

Éléments de diagnostic

- Certains partenaires du territoire et institutionnels n'étaient pas associés à la CTG jusqu'alors (Education nationale, MSA, SDJES...).
- Multiplicité des contractualisations pour des orientations similaires.
- Le manque de temps et la distance géographique entre les acteurs de la CTG sont des freins au développement du partenariat.
- Sentiment de cloisonnement des professionnels et de peu d'occasions de rencontres/échanges.
- Méconnaissance des usagers et partenaires sur les compétences et missions de chacun.

Public cible

- Habitants du territoire intercommunal
- Usagers des structures
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Communes membres du territoire intercommunal
- Partenaires associatifs
- Partenaires institutionnels

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centralisation des informations à communiquer aux usagers et partenaires (portail familles, guide, guichet unique...) ▪ Poursuite des instances d'usagers (éco-délégués, Conseils municipaux des enfants, CDN, commissions...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formalisation des engagements partenariaux réciproques et simplification des contractualisations ▪ Co-construction de l'offre de services et d'activités avec les usagers ▪ Création d'instances d'usagers au sein des équipements accueillant du public (conseil de parents...) ▪ Outils et temps de communication entre professionnels ▪ Mutualisation des instances de pilotage CTJ et CTG ▪ Réaffirmation de la mission d'animation territoriale des chargés de coopération CTG ▪ Appui sur les relais de proximité pour la communication envers les usagers (structures, communes, écoles...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des acteurs du territoire et de leurs champs d'action ▪ Mobilisation de nouveaux partenaires institutionnels (EN, SDJES, MSA...) dans les instances de la CTG ▪ Réflexe d'association d'usagers dans des projets et des instances partenariaux ▪ Organisation de COPIL CTG thématiques ▪ Mise en place et animation de réseaux par les chargés de coopération CTG : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche thématique à l'échelle du territoire intercommunal (réflexions, échanges de pratiques) ▪ Approche territoriale selon les bassins de vie (actions concrètes) ▪ Simplifier et harmoniser les démarches administratives pour les usagers : développer la logique de guichet unique, la centralisation des inscriptions, un portail famille commun.

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension, appropriation et implication des acteurs du territoire dans la CTG - Clarification et complémentarité des missions de chaque acteur - Meilleure appropriation des espaces de vie par leurs usagers

Acteurs / Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire intercommunal - Partenaires institutionnels (CAF, MSA, EN, SDJES, Préfecture, Département) - Partenaires associatifs locaux agréés par la CAF - Associations du territoire intercommunal dont les associations de parents d'élèves - Associations d'éducation populaire - Habitants du territoire intercommunal (adultes, jeunes, enfants)

Echéances

- Sollicitation de nouveaux partenaires institutionnels et associatifs dès le dernier trimestre 2025
- Recensement des acteurs locaux et de leurs missions au premier semestre 2026
- Mise en place de rencontres thématiques territoriales à compter de 2026 à raison de 1 à 2 par an et des rencontres locales (bassins de vie) en fonction des besoins
- Formalisation de conventions d'objectifs et de financement dès 2026
- Organisation de 3 comités de pilotage thématiques chaque année à partir de fin 2025/début 2026
- Association d'usagers à compter de 2027

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité de partenaires présents lors des divers projets et instances de la CTG
- Nombre de réunions thématiques, territoriales et de pilotage
- Nombre de conventions formalisées avec les acteurs locaux du territoire
- Amplification des liens et sollicitations entre acteurs du territoire
- Nombre d'instances d'usagers confortées et créées

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 2 : Développer une approche prospective, soutenir les expérimentations et réaliser une évaluation tout au long de la CTG

Axe 1	Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales, la CAF, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et de l'offre de service adaptée aux besoins
Objectif	Développer une démarche et des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation
Axe 3	Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
Objectif	Développer une approche prospective de l'offre de services
Objectif	Permettre et promouvoir les expérimentations

Eléments de diagnostic

- Divers diagnostics, études et évaluations sont réalisés à l'échelle du territoire intercommunal, des communes voire départemental mais ne sont pas partagés entre les acteurs ni mis en lien les uns avec les autres
- Lors de la dernière CTG une évaluation a été réalisée en fin de période CTG mobilisant plusieurs partenaires
- Il est constaté peu de suivi et d'étapes d'évaluation en cours de la précédente CTG
- Travail en urgence, lié à des problématiques systémiques des services (effectifs d'encadrement à flux tendus, turn-over, augmentation de l'activité d'activité d'accueil...)
- Manque de temps pour analyser les besoins et construire des solutions en adéquation
- Adaptation constante des services aux nouvelles normes, réformes et aux besoins nouveaux des familles.
- Difficultés à prospecter tout en devant avancer et s'adapter aux nouveautés

Public cible

- Gestionnaires de structures
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Communes membres du territoire intercommunal
- Partenaires associatifs
- Partenaires institutionnels

Actions à poursuivre	Actions à réviser	Actions nouvelles
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de diagnostics partagés ▪ Recensement de la répartition territoriale de l'offre et adaptation géographique de l'offre ▪ Evolution des financements affectés en fonction des besoins de la population ▪ Révision de la répartition des moyens humains et financiers en cohérence avec les analyses prospectives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un observatoire intercommunal de suivi de l'évolution démographique du territoire (approche sociologique partagée) et recensant les diagnostics et études relatives au territoire intercommunal en toute ou partie et les rendre accessibles aux acteurs du territoire ▪ Recueil des besoins des habitants par divers biais ▪ Suivi et évaluation des axes et du plan d'actions tout au long de la CTG ▪ Anticipation de l'évaluation finale de la CTG (méthode, indicateurs, acteurs, outils, calendrier) ▪ Mise en place d'une démarche prospective territoriale et non universelle - création d'outils prospectifs (financiers, GPEC, démographiques...) pour aider à la décision ▪ Renforcement de l'humain, tout en s'appuyant sur les nouvelles technologies et l'IA ▪ Création de groupes d'échanges entre pairs pour favoriser l'échange de pratiques et l'expérimentation

Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs du territoire ont une vue globale de la situation et des besoins du territoire (global au niveau territorial et au niveau thématique) - Les acteurs du territoire ont connaissance des besoins et attentes des habitants - Les acteurs du territoire s'appuient sur les éléments variés de diagnostic et d'évaluation pour faire évoluer les pratiques, politiques et offres de service à la population - De nouvelles propositions / projets et de nouveaux partenariats émergent sur le territoire - Les chargés de coopération CTG assurent un suivi tout au long de la CTG et pilotent l'évaluation finale - Les dispositifs / actions nouvelles sont évalués annuellement afin d'en apprécier l'impact

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Chargés de coopération CTG
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Communes du territoire intercommunal
- Partenaires institutionnels (CAF, MSA, EN, SDJES, Préfecture, Département)
- Partenaires associatifs locaux agréés par la CAF
- Associations du territoire intercommunal dont les associations de parents d'élèves
- Associations d'éducation populaire
- Habitants du territoire intercommunal (adultes, jeunes, enfants)
- Prestataires / cabinets réalisant des évaluations
- CCAS et CIAS
- Ensemble des gestionnaires de structures petite enfance / enfance / jeunesse tous statuts confondus : publics, associatifs et privés.
- UDAF73
- INSEE

Echéances

- Recueil des études, analyses, enquêtes, diagnostics et évaluations au premier trimestre 2026
- Diffusion et mise à disposition de ces recueils au deuxième trimestre 2026 et tout au long de la CTG
- Elaboration d'un plan de suivi et d'évaluation de la CTG au premier trimestre 2026
- Création de premiers groupes de pairs courant 2026 et ensuite tout au long de la CTG

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'études réalisées durant la CTG
- Nombre de documents recueillis et diffusés
- Nombre et diversité des partenaires associés au suivi et à l'évaluation de la CTG
- Nombre de recueils des besoins et attentes des habitants sur divers sujets
- Suivi effectif du plan de suivi et d'évaluation de la CTG
- Analyse des outils de collectes de données : quels outils ? outils partagés ? données accessibles par qui et comment ?
- Qualité et actualisation régulière des bases de données prospectives partagées avec les partenaires
- Evolution effective de l'offre de services au regard des diagnostics et évaluations réalisés
- Pérennité des groupes de pairs
- Dynamisme du réseau partenarial pour soutenir les démarches et la collecte de données

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 3 : Développer la continuité et la complémentarité éducative à l'échelle du territoire

Axe 2	Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés
Objectif	Favoriser l'émergence de projets communs inter-structures (Petite enfance / enfance / jeunesse / Education Nationale)
Objectif	Renforcer la mutualisation des ressources matérielles
Objectif	Développer une culture territoriale partenariale commune
Objectif	Favoriser la continuité éducative
Axe 5	Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
Objectif	Développer une culture territoriale commune

Eléments de diagnostic

- Besoin de réinterroger les périmètres de fonctionnement des équipements (locaux communaux, intercommunaux, écoles...) : parfois des difficultés dans la mutualisation des locaux
- Difficultés à développer des projets communs entre les structures périscolaires et extrascolaires et encore davantage avec les projets d'écoles
- Besoin de développer ou renforcer des projets transversaux entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées.
- Des PEDT existants sur le territoire avec toutefois des difficultés à les faire vivre
- Absence de temps de rencontres, d'échanges et de travail entre les différents partenaires éducatifs
- La ludothèque Cœur de Savoie ne dispose pas de suffisamment de moyens humains pour maintenir et développer des projets à destination des partenaires et des habitants.

Public cible

- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Communes membres du territoire intercommunal
- Gestionnaires de structures
- Education nationale
- Partenaires associatifs
- Partenaires institutionnels

Actions à poursuivre	Actions à réviser	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation entre services principalement sur les communes ou sont implantées des structures ▪ Maintien de la participation et l'implication des chargés de coopération CTG dans les instances départementales ▪ Passerelles petite enfance/enfance et enfance/jeunesse ▪ Accueil périscolaires matin/midi/soir ▪ ALSH périscolaires du mercredi ▪ ALSH extrascolaires vacances ▪ Espaces Jeunes ▪ Info Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des conditions de mutualisation des locaux entre les services/structures par des temps d'échanges réguliers entre partenaires ▪ Développement des projets transversaux entre toutes les tranches d'âges 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de groupes de travail par bassins de vie autour de projets communs ▪ Développement de projets entre les services petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, extrascolaire, EN et la ludothèque ▪ Création d'outils permettant d'inventorier le matériel existant pour faciliter les mutualisations ▪ Création d'espaces de rencontre et outils de communication entre partenaires pour faciliter le travail en commun ▪ Simplification et harmonisation des démarches administratives (cf. fiche projet 1)

Résultats attendus

- Les acteurs éducatifs du territoire se (re)connaissent mieux
- Les relations relatives à la mutualisation des locaux et du matériel sont améliorées
- Les PEDT existant sur le territoire sont dynamisés et le socle de projets communs et partagés
- Le petit enfant, l'enfant et le jeune sont placés au cœur de nos réflexions
- Les actions font preuve de cohérence et de continuité
- Les projets en lien avec la ludothèque sont développés

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Communes du territoire intercommunal
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Education nationale
- Parents d'élèves

Echéances

- Recueil de l'ensemble des PEDT au premier trimestre 2026
- Recensement du matériel par structure en 2026
- Mise en place de rencontres thématiques territoriales à compter de 2026 à raison de 1 à 2 par an et des rencontres locales (bassins de vie) en fonction des besoins

Indicateurs d'évaluation

- Création d'instances reconnues par les partenaires comme lieu de réflexion et de co-construction
- Nombre de projets inter-services mis en œuvre
- Renforcement et amélioration des conditions de mutualisation des locaux et matériels

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 4 : Penser une stratégie RH multi-partenariale comme levier d'attractivité des métiers et de qualité de l'offre de services

Axe 2	Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés
Objectif	Renforcer la mutualisation et valoriser les ressources humaines du territoire
Axe 3	Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
Objectif	Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité des services

Éléments de diagnostic

Entre 2021 et 2024 :

- Turn-over et difficultés de recrutement persistants sur l'ensemble des métiers services à la personne
- Accentuation des difficultés de recrutement pour les métiers de la petite enfance
- Accentuation des arrêts maladie et maladies professionnelles : question de la prévention santé pour les salariés du secteur à prioriser
- Nécessité de réfléchir aux thématiques de la formation, du recrutement et des conditions de travail
- Missions d'entretien des locaux : difficultés à recruter et à maintenir les professionnels
- Baisse importante du nombre d'assistantes maternelles exerçant sur le territoire, avec de nombreux départs à la retraite à venir dans les 5 ans à venir

Public cible

- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Communes membres du territoire intercommunal
- Gestionnaires de structures
- Jeunes et animateurs du territoire

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification et formations des professionnels : accueil de stagiaires, d'alternants, formations qualifiantes des professionnels en poste ▪ Organisation de sessions et aide à la formation BAFA Base et approfondissement pour l'ensemble du territoire intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Innovation et expérimentation de leviers d'attractivité divers : rémunération, organisation du temps de travail, conciliation vie professionnelle / vie personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et partage d'un vivier de candidats / personnels diplômés entre les partenaires du territoire

Résultats attendus

- Les équipes sont stabilisées et fidélisées
- Le nombre de candidats reçus pour les postes vacants augmente
- Des missions complémentaires sont proposées pour les temps partiels ou non complets
- Les départs en formation des professionnels déjà en poste sont facilités pour les professionnaliser
- Les mesures de prévention santé des professionnels sont mises en place

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Ensemble des gestionnaires de structures tous statuts confondus : publics, associatifs et privés.
- Elus municipaux et intercommunaux ayant des services dans leurs compétences.
- Partenaires institutionnels : CAF, CD73, MSA, services de l'état.
- Centre de gestion Savoie

Echéances

- Organisation et financement de formations BAFA Base et Approfondissement dès 2026
- Mise en place d'un projet de réseau « candidats » courant 2026
- Réflexion sur les leviers d'attractivité durant toute la convention CTG 2026-2029

Indicateurs d'évaluation

Attractivité et recrutement - évolutions des données : hausse, baisse, stagnation ?

- Comparatif du nombre de postes vacants année par année
- Analyse du turn-over
- Nombres de stagiaires / apprentis accueillis
- Nombres de départs en formation diplômantes ou certifiantes des personnels en poste

Mesures d'impacts des actions de prévention :

- Analyse du nombre et de la durée des arrêts maladie / accidents du travail / maladies professionnelles
- Pérennité du réseau interprofessionnels autour de la question du recrutement

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 5 : Développer un réseau de soutien à la parentalité et de promotion de la santé

Axe 3	Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
Objectif	Renforcer la santé et le bien-être des habitants et des professionnels et accompagner la parentalité
Axe 5	Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
Objectif	Renforcer la santé et le bien-être des habitants, des aidants et des professionnels et accompagner la parentalité

Éléments de diagnostic

- Nécessité d'augmenter l'accompagnement de proximité des familles : soutien à la parentalité, choix des modes d'accueils, aides à l'inscription...
- Nécessité de conserver un accompagnement individualisé pour les familles les plus fragiles.
- Problématiques de santé mentale beaucoup plus présentes chez les publics accueillis, notamment la jeunesse.
- Accueil inclusif : augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis dans les structures. Nécessité de penser de façon globale cet accueil et de former les équipes.
- Actions de prévention : à l'ère de la diffusion des « fake news » sur les questions de santé nécessité de renforcer les actions d'information et de prévention dès le plus jeune âge et auprès des familles rencontrées
- Accompagnement des professionnels : nécessaire prise en compte de la santé globale des professionnels du secteur de l'action sociale. « Prendre soin de ceux qui prennent soin ».

Public cible

- Habitants du territoire intercommunal
- Aidants familiaux
- Professionnels du territoire intercommunal en relation directe avec l'utilisateur

Actions à poursuivre	Actions à réviser	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ LAEP : promotion des LAEP Cœur de Savoie comme lieux ressources pour toutes les familles ▪ Partenariat CPTS : partenariat et projets communs avec les professionnels de santé CPTS. Partage des approches et des expertises pour les projets. ▪ Formations professionnelles sur les thématiques santé : handicap, premiers secours en santé mentale... ▪ Analyses de la pratique : pour les équipes de crèches, de France Services, d'accueil de loisirs et du CIAS ▪ Soutien à la parentalité : actions nouvelles mises en place (La Partageraie : soirée répit parental, groupe d'analyse de pratiques parentales // CCCDS : visio « 1^{ère} rentrée à l'école). ▪ Co-financement et animation du Point Ecoute : Création d'un Point Ecoute Cœur de Savoie depuis 2024 qui permet un accueil de proximité, avec des professionnels formés, pour les adolescents et leurs familles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision des encadrants de proximité : à systématiser. ▪ Étayer l'offre de soutien à la parentalité existante : proposer des temps forts, rendez-vous tout au long de l'année adaptés aux disponibilités des familles. ▪ Réseaux de professionnels : renforcer les liens entre les professionnels agissant sur le champ du soutien à la parentalité. ▪ Actions de promotion de la santé pour le public jeunesse : renforcer et varier les propositions via les espaces jeunes et le Point Information Jeunesse. ▪ Accompagnement des professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des publics à besoins spécifiques : proposer un soutien spécifique et adapté aux professionnels. ▪ Projets bio-diversité et environnement : poursuivre et étayer les propositions. ▪ Programme Alimentaire du Territoire 2 : Intégrer le programme du PAT 2 dans les projets des services à la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau soutien à la parentalité : fédérer un réseau autour des partenaires et des actions existantes pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une cohérence de l'offre sur le territoire. ○ Pouvoir communiquer sur l'ensemble de l'offre aux familles. ○ Renforcer l'interconnaissance des professionnels pour favoriser l'échanges de pratiques et l'orientation fluide des familles. ○ Faciliter le parcours des familles entre les différents services, selon l'âge des enfants. ○ Créer une culture commune sur les thématiques santé et prévention. ▪ Soutien aux aidants familiaux : répertorier et communiquer sur les lieux / actions de répit pour les familles en situation d'aidant.

Résultats attendus

- L'offre actuelle « soutien à la parentalité » est étayée et de nouvelles actions émergent sur le territoire.
- Lors de la rencontre de familles pour des inscriptions crèches / ALSH / EJ, les professionnels font la promotion systématiquement des lieux / actions « soutien à la parentalité » (LAEP, Point Ecoute...).
- Un référent territorial « Soutien à la parentalité et promotion de la santé » est identifié pour coordonner les actions.
- Un réseau « Soutien à la parentalité et promotion de la santé » est créé avec 2 rencontres annuelles.
- Les thématiques de prévention santé et soutien à la parentalité sont intégrées systématiquement et globalement dans les projets éducatifs et pédagogiques des structures.

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Ensemble des gestionnaires de structures tous statuts confondus : publics, associatifs et privés.
- Education Nationale (enseignants, infirmiers et psychologues scolaires)
- Département (PMI, service jeunesse)
- MSA
- CPTS Cœur de Savoie
- Maison Réseaux de Santé Savoie
- Associations de parents
- Sauvegarde de l'enfance

Echéances

- 2026 : poursuites des actions existantes
- Identification d'un référent « Soutien à la parentalité et promotion de la santé » : 2^{ème} trimestre 2026
- 2027 : création du réseau
- 2027 et jusqu'au renouvellement de la CTG : renforcement de l'offre « Soutien à la parentalité et promotion de la santé »

Indicateurs d'évaluation

- **Mesure de l'impact :**
 - **Données quantitatives :** comparatifs du nombre de familles rencontrées sur la contractualisation CTG / Nombre de professionnels formés aux thématiques prioritaires identifiées / Nombre de professionnels participants au réseau « Soutien à la parentalité et promotion de la santé » / Nombre d'actions annuelles mises en œuvre
 - **Données qualitatives :** Dynamisme du réseau / qualités des accompagnements familiaux (familles qui reviennent régulièrement, qui évoluent dans leur rapport à la parentalité...) / thématiques promotion de la santé intégrées globalement et systématiquement aux projets éducatifs des structures / renforcement des actions de prévention pour les habitants de Cœur de Savoie

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 6 : Développer des équipements de qualité et respectueux de l'environnement

Axe 3	Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
Objectif	Développer des équipements de qualité et respectueux de l'environnement

Éléments de diagnostic
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux équipements, structures, associatifs, municipaux et intercommunaux sont vieillissants, en état de dégradation, pas ou plus adaptés aux usages et besoins et pas toujours accessibles aux PMR - Les équipements et structures du territoire ne sont pas tous adaptés au changement climatique - De nombreux locaux sont mutualisés entre les communes et la communauté de communes notamment - De nombreux locaux utilisés par les services intercommunaux sont mis à disposition par l'OPAC ou les communes

Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire intercommunal - Communauté de communes Cœur de Savoie - Associations du territoire intercommunal

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délocalisation de l'Espace Jeunes de Montmélian et de l'Infos Jeunes ▪ Délocalisation de l'Espace Jeunes de La Rochette, de la ludothèque, du RPE de La Rochette et du CIAS au centre d'animation ▪ Systèmes pour renforcer le confort d'été pour les structures d'accueil du public PE/E/J ▪ Convention de mise à disposition et/ou mutualisation de locaux ▪ Aménagement des accueils de loisirs et des espaces jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un pôle enfance (ALSH péri et extrascolaire) mutualisé à Valgelon La Rochette ▪ Création d'un pôle multi-services (centre social Partageraie, bureaux tertiaires, France Services, halte-garderie) à Saint Pierre d'Albigny ▪ Création d'une nouvelle France Services à Montmélian ▪ Végétalisation des cours des crèches et des centres de loisirs

Résultats attendus

- Les équipements du territoire sont adaptés à l'accueil de tous les publics
- Les équipements du territoire sont adaptés au changement climatique et respectueux des normes environnementales
- Les équipements du territoire sont adaptés aux besoins et usages
- Les équipements sont mutualisés autant que possible

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Gestionnaires des équipements
- Communes du territoire intercommunal
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Associations du territoire intercommunal
- Région
- Département
- Europe
- CAF
- MSA

Echéances

- Aménagement d'une nouvelle France Services à Montmélian et délocalisation de l'Espace Jeunes de Montmélian et de l'Infos Jeunes en 2026
- Ouverture du pôle enfance à VGLR en 2027
- Ouverture d'un pôle multiservices à SPA en 2029
- Végétalisation des cours des crèches et des centres de loisirs d'ici 2029
- Climatisation ou autre système pour les structures d'accueil du public PE/E/J d'ici 2029

Indicateurs d'évaluation

- Accessibilité des équipements
- Adaptation des équipements au changement climatique (chaud/froid)
- Adéquation des équipements par rapport aux besoins et usages
- Nombre d'équipements neufs et de moins de 10 ans
- Nombre d'équipements rénovés et réhabilités
- Nombre d'équipements mutualisés et de conventions de mise à disposition
- Politique temporelle des équipements

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 7 : Recenser les besoins en matière de services aux jeunes enfants et aux familles ainsi que l'offre de services

Axe 4	Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
Objectif	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire

Éléments de diagnostic

La loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les communes de Cœur de Savoie ont transféré cette compétence à la communauté de communes Cœur de Savoie. La communauté de communes Cœur de Savoie est donc devenue autorité organisatrice au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, Cœur de Savoie exerce les 4 compétences obligatoires prévues dans la loi et anime le service public de la petite enfance pour le territoire.

Public cible

Les parents d'enfants de moins de trois et ans et futurs parents, les professionnels de la petite enfance, les partenaires associatifs et institutionnels.

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none">▪ Guichet unique d'inscription pour les familles en recherche d'un mode d'accueil : les Relais Petite Enfance▪ Accompagnement Ithéa Conseil : diagnostic, enquête familles et ateliers partagés.▪ Commission d'attribution des places communes avec l'association du Petit Poucet et CCCDS.	<ul style="list-style-type: none">▪ Repenser et réaffirmer la complémentarité entre tous les modes d'accueil : continuer à impliquer les animatrices de RPE dans l'attribution des places en crèches.	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer un observatoire des besoins des familles : recueillir, analyser et partager les données disponibles pour contribuer à l'évolution ou l'adaptation des services, prendre en compte l'évolution du territoire (PLU, création de logements).

Résultats attendus

- Faire évoluer l'offre d'accueil à partir de données précises de notre territoire : se donner des perspectives annuelles et pluriannuelles
- Poursuivre l'adéquation entre besoin et offre : analyse grâce à des outils quantitatifs et qualitatifs
- Produire des données d'analyse et d'une stratégie prospective
- Partager des données avec les partenaires institutionnels : Département et CAF
- Permettre aux familles d'identifier facilement l'offre disponible

Acteurs / Partenaires à mobiliser

Les structures d'accueil du jeune enfant, tout gestionnaire confondu (public, associatif et privé), les RPE, les LAEP, la PMI, la CAF, les assistantes maternelles, les familles, les élus du territoire (communaux et intercommunaux), l'INSEE.

Echéances

- 2026 : Poursuite du travail partenarial pour l'attribution des places en crèches : CCCDS / Petit Poucet / RPE
Dans la suite du diagnostic petite enfance réalisé par Ithéa : définir le rôle et l'organisation du futur observatoire des besoins des familles
- 2027 : Création de l'observatoire

Indicateurs d'évaluation

- Régularité et densité des données recueillies par l'observatoire
- Participation des acteurs du territoire à la vie de cet observatoire
- Production de données d'analyse et d'une stratégie prospective

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 8 : Informer et accompagner les familles

Axe 4	Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
Objectif	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents

Éléments de diagnostic

La loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les communes de Cœur de Savoie ont transféré cette compétence à la communauté de communes Cœur de Savoie. La communauté de communes Cœur de Savoie est donc devenue autorité organisatrice au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, Cœur de Savoie exerce les 4 compétences obligatoires prévues dans la loi et anime le service public de la petite enfance pour le territoire.

Public cible

Les parents d'enfants de moins de trois ans et futurs parents.

Actions à poursuivre	Actions à révisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guichet unique d'inscription pour les familles en recherche d'un mode d'accueil : les Relais Petite Enfance. Toutes les familles du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement des RPE. ▪ Poursuivre les actions de soutien à la parentalité : ouverture de 5 accueils LAEP par semaine sur le territoire, projets à la parentalité transversaux ou de projets par structure. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion de l'information aux familles : quels canaux utiliser ? Moyens de communication à révisiter (Réseaux sociaux, mairies...) ▪ Passerelle petite enfance / école / ALSH à renforcer. ▪ Renforcer la place des parents dans les structures pour leur permettre de trouver du soutien auprès des professionnelles. ▪ Partenariat avec les travailleurs sociaux (CAF et PMI) qui interviennent déjà auprès des familles, afin de proposer des actions communes et coordonnées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'information des futurs parents qui ne connaissent pas encore les dispositifs existants : rencontres des nouveaux habitants, liens avec les professionnels de santé... permettre à chaque parent / futur parent un accès rapide et lisible à l'information. ▪ Renforcer le soutien à la parentalité : créer un réseau de soutien à la parentalité sur le territoire pour renforcer et harmoniser l'offre. Créer un poste de chargée de soutien à la parentalité.

Résultats attendus

- Couvrir l'ensemble du territoire de façon équitable en matière d'informations aux familles
- Avoir une offre d'accompagnement lisible et facile d'accès pour les familles.
- Augmenter et systématiser les actions de soutien à la parentalité toute l'année et sur l'ensemble du territoire (proposer un calendrier annuel des propositions faites aux familles).

Acteurs / Partenaires à mobiliser

Les structures d'accueil du jeune enfant, tout gestionnaire confondu (public, associatif et privé), les RPE, les LAEP, la PMI, la CAF, les assistantes maternelles, les familles, les associations spécialisées dans le champ du médico-social, la CPTS, les élus du territoire, les agents d'accueil des communes.

Echéances

2026 :

- Travail sur la communication faite aux familles
- Renforcement des passerelles crèches / écoles
- Poursuite des actions de soutien à la parentalité

2ème trimestre 2026 : lancement du réseau « soutien à la parentalité Cœur de Savoie »

2027 : création d'un poste chargée de soutien à la parentalité pour permettre une montée en puissance des actions.

Indicateurs d'évaluation

- Avoir une offre d'accompagnement lisible et facile d'accès pour les familles : analyser et comparer les données de fréquentation sur plusieurs années.
- Maintien des LAEP sur l'ensemble du territoire
- Création d'un réseau soutien à la parentalité et dynamisme du réseau.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 9 : Elaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Axe 4	Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
Objectif	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil via l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Éléments de diagnostic

La loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les communes de Cœur de Savoie ont transféré cette compétence à la communauté de communes Cœur de Savoie. La communauté de communes Cœur de Savoie est donc devenue autorité organisatrice au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, Cœur de Savoie exerce les 4 compétences obligatoires prévues dans la loi et anime le service public de la petite enfance pour le territoire.

Public cible

Les parents d'enfants de moins de trois ans et futurs parents, les professionnels de la petite enfance, les partenaires associatifs, privés et institutionnels.

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'une commission d'examen des demandes d'ouverture de crèches : définition du dossier à instruire et création de l'instance composée d'élus, de techniciens CCCDS, CAF et PMI pour analyser le projet et rendre un avis au porteur de projet.Promotion du métier d'assistants maternels pour anticiper le départ en retraite important des professionnels actuellement en activité : informer et accompagner les personnes intéressées par le métier.	<ul style="list-style-type: none">Mise en place du schéma pluriannuel de maintien et développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	<ul style="list-style-type: none">Suivi du schéma durant les 5 ans de la CTG : actualisation et évaluation continue du schéma. Suivi du plan d'actions préconisés.

Résultats attendus

- Aide à la décision pour les élus pour le développement territorial
- Instruction des dossiers de porteur de projet dans les 2 mois suivants le dépôt d'un dossier complet
- Identification des zones tendues pour l'offre d'accueil ou des zones sur dotés.
- Mise en place d'une stratégie prospective pluriannuelle
- Anticipation de la baisse du nombre d'assistantes maternelles en activités.

Acteurs / Partenaires à mobiliser

Les élus intercommunaux, les élus communaux, les directeurs de Cœur de Savoie, la CAF, la PMI

Echéances

2026 : publication du schéma pluriannuel de maintien et développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
2026-2030 : suivi du schéma et mise en place du plan d'actions.

Indicateurs d'évaluation

- Maintien de l'offre d'accueil collectif et individuel
- Adéquation entre les besoins et l'offre : analyse des listes d'attente et des pré-inscriptions
- Elaboration d'une stratégie prospective pluriannuelle partagée et utilisée comme un outil d'aide à la décision pour les projets de développement territorial.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 10 : Soutenir la qualité des modes d'accueil

Axe 4	Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
Objectif	Soutenir la qualité des modes d'accueil

Éléments de diagnostic

La loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les communes de Cœur de Savoie ont transféré cette compétence à la communauté de communes Cœur de Savoie. La communauté de communes Cœur de Savoie est donc devenue autorité organisatrice au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, Cœur de Savoie exerce les 4 compétences obligatoires prévues dans la loi et anime le service public de la petite enfance pour le territoire.

Public cible

Tous les acteurs du secteur de la petite enfance : accueil collectif et accueil individuel, les gestionnaires (publics, associatifs et privés), au bénéfice de l'accueil du jeune enfant et de leurs familles.

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour Cœur de Savoie : harmonisation des pratiques éducatives grâce à des temps de travail communs et réguliers. Réinterrogation régulière des projets éducatifs et pédagogiques en équipe. ▪ Cœur de Savoie : offre de formation ciblée et proposée à l'ensemble des professionnelles de la petite enfance ▪ Cœur de Savoie et partenaires : temps d'échanges réguliers avec les partenaires associatifs et institutionnels pour réfléchir collectivement à la qualité d'accueil. ▪ Partage d'expériences et de pratiques au sein de la communauté éducative du territoire : EAJE, ALSH, LAEP, RPE, assistants maternels... ▪ Enquête familles réalisée par Ithéa conseil dans le cadre du diagnostic petite enfance ▪ Impliquer les familles dans la vie des structures et systématiser leur place : instances de concertation (conseils de crèches), réunions de rentrée, projets tout au long de l'année ▪ Poursuivre le travail sur l'attractivité des métiers afin de garantir des équipes stables et formées pour les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage d'expériences et de pratiques : réseau informel d'échanges à repenser autour d'un réseau formalisé avec des réunions régulières, autour de thématiques. ▪ Travailler en lien étroit avec la PMI pour penser le rôle de chaque institution : entre entité de contrôle et référent qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cœur de Savoie : montage d'un projet pour la participation de professionnels libéraux, en vacation, dans les lieux d'accueil petite enfance : psychomotricien, orthophoniste, psychologue, afin de renforcer l'approche pluridisciplinaire. ▪ Programme de formations / conférences thématiques à proposer et partager à l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire. ▪ Création d'un groupe de travail autour du référentiel qualité petite enfance pour faire culture commune et proposer un plan d'actions. ▪ Création d'un poste d'adjoint petite enfance / chargée du soutien à la parentalité pour impulser des projets partenariaux et transversaux, créer un réseau de soutien à la parentalité et l'animer, être référent de la qualité d'accueil.

Résultats attendus

- Créer une culture commune à l'ensemble des acteurs de la petite enfance autour de la qualité d'accueil.
- Assurer une continuité éducative entre les différents lieux d'accueil du jeune enfant.
- Avoir un réseau de professionnels formés et partageant une vision commune de la qualité d'accueil, tout en gardant une identité propre à chaque lieu d'accueil.

Acteurs / Partenaires à mobiliser

Les structures d'accueil du jeune enfant, tout gestionnaire confondu (public, associatif et privé), les RPE, les LAEP, la PMI, la CAF, les assistantes maternelles, les familles, les associations spécialisées dans le champ du médico-social, la CPTS, les élus du territoire, les organismes de formation.

Echéances

- Projet pluridisciplinaire : dès début 2026
- Groupe de travail « référentiel qualité » : 1^{er} semestre 2026
- Offre de formation commune : 2^{ème} trimestre 2026
- Création d'un poste adjoint petite enfance / parentalité : courant 2027

Indicateurs d'évaluation

La mesure de l'impact de ce projet pourra s'observer par :

- Le dynamisme du groupe de travail « référentiel qualité » : le nombre de rencontres, la diversité des acteurs réunis, le nombre de projets / actions impulsé par ce collectif.
- La cohérence des pratiques éducatives et pédagogiques proposée dans les différents lieux d'accueil (projets d'établissement).

Pour mesurer la qualité d'accueil, il conviendra de questionner la satisfaction des familles via un questionnaire : un à mi-parcours de la CTG et un pour le bilan de la CTG.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 11 : Adapter l'offre de services aux publics et s'appuyer sur un collectif ressources

Axe 5	Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
Objectif	Développer une offre de services spécifique adaptée
Objectif	Promouvoir le bénévolat
Objectif	S'appuyer sur les ressources territoriales et renforcer les compétences des professionnels
Objectif	Renforcer la santé et le bien-être des professionnels

Éléments de diagnostic

- Notre territoire accueille de nombreuses familles étrangères.
- Notre territoire est vieillissant (bien que cette réalité soit à nuancer en fonction des communes), aussi il est primordial d'adapter nos propositions vers ce nouveau public et notamment les jeunes retraités afin de lutter contre leur isolement.
- Besoin d'interconnaissance entre les différents publics (PE/ENF/HANDICAP) et s'appuyer sur les ressources du territoire (le Carrousel..).
- Emergence de nouvelles problématiques autour de la santé mentale (chez les jeunes et les moins jeunes).
- Epuisement des professionnels et des bénévoles qui se sentent eseués.
- Les temps forts ne sont pas systématiquement pensés pour être accessibles pour tous les publics (mobilité, handicap...).

Public cible

- Habitants du territoire intercommunal (public allophone, public en situation de handicap, public éloigné des structures, personnes isolées...)
- Professionnels du territoire intercommunal en relation directe avec l'utilisateur

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide aux leçons ▪ FLE ▪ Animations seniors ▪ Paniers solidaires ▪ Accueil individualisé/personnalisé dans les structures ▪ Territoire zéro chômeur ▪ Soutien aux structures d'aide alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de la pratique (pour les professionnels et les bénévoles) ▪ Ludobus - ludothèque ▪ Développement de France Services ▪ Plan mobilité ▪ Accompagnement des enfants à besoins spécifiques dans les structures ▪ Programme Alimentaire du Territoire 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche aller vers/ Animation « hors les murs » ▪ Démarche inclusive pour tous les événements ▪ Jardins partagés ▪ Expositions à thèmes ▪ Déjeuner des partenaires ▪ Création d'un outil de recensement des compétences spécifiques dans les structures sur les territoires (ex : tel professionnel avec telle formation qualifiante qui peut être ressource)

Résultats attendus

- Les professionnels du territoire se connaissent mieux et par ricochet les publics connaissent mieux les services du territoire.
- Les spécificités de chacun sont prises en compte afin de mobiliser des ressources et créer des réseaux d'entraide et de soutien.
- L'offre de services est accessible et adaptée à chacun.e
- Les habitants participent à la vie de leurs communes avec une présence active de chacun (permettre à chacun de trouver une place).

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Professionnels du territoire
- Assistantes sociales et Centre social du Département
- Associations du territoire et ressources en fonction des thématiques de besoins
- Partenaires institutionnels : CAF, CD73, MSA, services de l'état (EN), ARS, CARSAT

Echéances

- Démarche inclusive sur l'ensemble des évènements dès 2026
- Développement des actions aller vers dès 2026
- Création d'un outil recensant les compétences spécifiques dans les structures en 2027

Indicateurs d'évaluation

- Nombres de formations mutualisées proposées
- Nombres d'actions proposés en direction des publics les plus isolés
- Mixité des populations sur les évènements
- Nombre d'animations seniors
- Nombre de bénévoles actifs

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 12 : Renforcer la proximité et l'ancrage territorial

Axe 6	Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale
Objectif	Renforcer la proximité avec les habitants
Objectif	Prendre en compte les identités des structures et bassins de vie

Éléments de diagnostic

- Existence de nombreuses associations de villages, culturelles, des écoles (tissu associatif riche) permettant de compléter et couvrir davantage le territoire en termes d'AVS (en plus du centre social de la Partageraie et de l'association BVVG)
- Des difficultés de mobilité de la population
- Nécessité d'identifier les besoins des populations les plus vulnérables
- Manque d'animations intergénérationnelles, d'accueil de nouveaux habitants, d'appui aux familles et aux initiatives locales
- Un territoire avec des identités locales fortes et ancrées sur le territoire
- Manque de structures locales de proximité
- Nécessité d'accompagner les habitants face aux enjeux sociétaux (changements climatiques etc.)
- Besoin de lien social
- Favoriser le vivre-ensemble entre néo-ruraux et habitants de longue date du territoire

Public cible

- Habitants du territoire intercommunal
- Bénévoles des associations du territoire

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de l'histoire des bassins de vie et s'appuyer sur les ressources existantes ▪ Soutien aux activités des associations déjà reconnues comme BVVG et La Partageraie ▪ Soutien de l'engagement citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication de la jeunesse ▪ Renforcement des liens entre la CCCDS et les associations d'animation de la vie sociale ▪ Développement d'une communication efficace et évolutive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du bénévolat de responsabilité / parcours du bénévole ▪ Soutien aux expérimentations des habitants ▪ Réflexion sur le périmètre des structures AVS existantes et développer les AVS sur l'ensemble du territoire intercommunal et le soutien au développement de nouvelles structures.

Résultats attendus

- Une proximité plus importante des associations auprès des habitants est observée
- L'offre d'AVS couvre davantage le territoire : un périmètre d'AVS redéfini
- Les personnes isolées sont mieux prises en compte
- Un interlocuteur spécifique pour les séniors en Cœur de Savoie est identifié

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Ensemble des structures AVS reconnues du territoire : La Partageraie et BVVG
- Les structures associatives (de village et des écoles) et jeunesse tous statuts confondus.
- Elus municipaux et intercommunaux
- Partenaires institutionnels : CAF, CD73, MSA, services de l'état (EN), ARS, CARSAT
- Fédération des centres sociaux des deux Savoie
- Habitants (collectif d'habitants, instance d'usagers)

Echéances

Réflexion sur les leviers d'action durant toute la convention CTG 2026-2029

Indicateurs d'évaluation

- Mixité des populations au sein des activités AVS
- Nombre d'animations intergénérationnelles
- Nombre de structures sociales de proximité et leur répartition géographique
- Nature de l'accompagnement des structures déjà existantes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Fiche projet 13 : Développer la coordination territoriale de l'AVS pour une meilleure visibilité et complémentarité des acteurs

Axe 6	Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale
Objectif	Visibiliser les ressources et la complémentarité des acteurs
Objectif	Renforcer la coordination territoriale

Éléments de diagnostic
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de plus de lien et de partage entre les acteurs du bassin de vie - Besoin de renforcer la complémentarité entre les actions des associations d'animation de la vie sociale et les collectivités - Manque d'un inventaire des ressources du territoire au-delà des structures agréées (diagnostic) - Pas d'existence de coordination des activités seniors par bassin de vie - Territoire couvert de manière inégale en AVS - Manque de mutualisation des idées et des actions - Besoin de structurer le réseau existant - Manque de travail en partenariat à l'échelle du territoire

Actions à poursuivre	Actions à revisiter	Actions nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie des acteurs du territoire dont associatifs avec identification et clarification du rôle de chacun ▪ Outils de communication commun (panneau pocket, sites internet) ▪ Actions communes CT et associations ▪ Mise en place d'une coordination de l'animation de la vie sociale ▪ Elaboration d'un travail collaboratif en micro territoire et temps de partage en plus grand territoire Cœur de Savoie ▪ Projet de territoire commun à l'animation de la vie sociale ▪ Coordination des activités seniors par bassin de vie ▪ Sensibilisation des élus aux enjeux de l'AVS

Public cible

- Habitants du territoire intercommunal
- Associations du territoire intercommunal

Résultats attendus

- Les acteurs du territoire conçoivent un projet commun d'animation de la vie sociale à l'échelle du territoire intercommunal avec des actions communes tout en conservant les actions individuelles de chaque structure.
- Les services proposés sur le territoire intercommunal au niveau de l'animation de la vie sociale sont équilibrés géographiquement sur le territoire
- Une dynamique de travail en réseau émerge avec plus de visibilité et de lisibilité pour les habitants
- Un site internet recense l'ensemble des animations qui existe sur le territoire

Acteurs / Partenaires à mobiliser

- Ensemble des structures AVS et des associations qui le souhaitent.
- Elus municipaux et intercommunaux
- Partenaires institutionnels : CAF, CARSAT, MSA, services de l'état
- Fédération des centres sociaux des deux Savoie

Echéances

- Réunion de l'ensemble des acteurs AVS du territoire dès 2026
- Mise en place d'animations/projets communs dès 2027

Indicateurs d'évaluation

- Mise en place d'un projet de territoire d'AVS
- Nombre et diversité des partenaires
- Nombre de réunions à l'échelle du territoire
- Dynamique du réseau
- Evolution effective de la visibilité des actions d'AVS pour les habitants

Annexe AO SPPE : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
EPCI Communauté de Communes Cœur de Savoie		<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 37 780 habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 37 780 habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 37 780 habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 37 780 habitants

Annexe AO SPPE

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)

Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : Communauté de Communes Cœur de Savoie

Type de mode d'accueil/d ispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU La Glycine	24 places	Nb de places 24	Nb de places 24	Nb de places 24	Nb de places 24	Nb de places 24	0 ETP vacants 0 ETP à créer - 1 ETP Puéricultrice - 0.90 EJE - 4 auxiliaires de puéricultrices - 4 agents sociaux (CAP AEPE) - 1 agent technique	Tension présente pour le recrutement. Projet de renforcer le projet passerelle : crèche / ALSH / école.	Locaux récents, pas de projets de rénovation. Projet en réflexion pour améliorer le confort d'été	En cours d'ingénierie	Conseils spécialisés et interventions de professionnels spécialisés en bâtiment.
EAJE PSU Pomme de Requette	25 places	25	25	25	25	25	0 ETP vacants 0 ETP à créer - 1 ETP Puéricultrice - 1 EJE - 4 auxiliaires de puéricultrices - 5 agents sociaux (CAP AEPE) - 1 agent technique	Tension présente pour le recrutement. Renforcer la coopération / projets communs avec Pomme d'Api, qui est à proximité.	Projet d'isolation phonique et thermique. Projet en réflexion pour améliorer le confort d'été	Devis réalisés, en attente de concertation pour la réalisation des travaux (durée, période...) : 14 803.29 €	Conseils spécialisés et interventions de professionnels spécialisés en bâtiment.

EAJE PSU Pomme d'Api	10	10	10	10	10	10	0 ETP vacants 0.5 ETP à créer - 1 EJE - 1 auxiliaire de puéricultrice - 4 agents sociaux (CAP AEPE)	Tension présente pour le recrutement. Renforcer la coopération / projets communs avec Pomme d'Api, qui est à proximité. Projet en cours pour une création de poste renfort goûter / ménage (0.5 ETP), afin de dégager les collègues CAP AEPE de l'entretien des locaux	Projet en réflexion pour améliorer le confort d'été Végétalisation de l'espace extérieur.	En cours d'ingénierie	Conseils spécialisés et interventions de professionnels spécialisés en bâtiment.
EAJE PSU La Cabane des Croés	20	20	20	20	20	20	0 ETP vacants 0 ETP à créer - 2 EJE - 2.9 auxiliaires de puéricultrices - 3 agents sociaux (CAP AEPE) - 1 agent technique	Tension présente pour le recrutement.	Projet en réflexion pour améliorer le confort d'été Végétalisation de l'espace extérieur.	En cours d'ingénierie	Conseils spécialisés et interventions de professionnels spécialisés en bâtiment.
EAJE PSU L'Hermine	20	20	20	20	20	20	0 ETP vacants 0 ETP à créer - 1 EJE - 3.8 auxiliaires de puéricultrices - 2.8 agents sociaux (CAP AEPE) - 1 agent technique	Tension présente pour le recrutement.	Projet en réflexion pour améliorer le confort d'été Végétalisation de l'espace extérieur.	En cours d'ingénierie	Conseils spécialisés et interventions de professionnels spécialisés en bâtiment.
EAJE PSU Halte- garderie Les Petious	15	15	15	15	15	15	0 ETP vacants 0.5 ETP à créer - 1 EJE - 0.8 auxiliaire de puériculture - 1.40 agents sociaux (CAP AEPE)	Projet de nouveau bâtiment qui permettra une évolution de l'offre d'accueil.	Projet de nouveau bâtiment multi-services pour intégrer la halte-garderie : programme en cours. Projet qui permettrait d'accueillir 15 enfants toute la journée (seulement 9 enfants pendant les repas actuellement)	Les coûts seront déterminés dans le programme architectural finalisé.	Lorsque le nouveau bâtiment sera livré (estimation 2030), il conviendra de renforcer l'équipe de professionnelles pour l'accueil de 15 enfants toute la journée.

							- 0.23 agent technique				
EAJE PSU – Le petit Poucet, village des enfants	21	21	21	21	21	21	0 ETP vacants 0 ETP à créer 0.5 ETP direction - infirmière 1 EJE 3 auxiliaires de puériculture 4.6 CAP AEPE	Tension présente pour le recrutement. Crèche associative, qui nécessite l'implication des parents dans la vie associative : gouvernance associative qui doit être redynamisée.	Végétalisation de l'extérieur Travail sur l'isolation thermique du bâtiment (hiver / été)	Etudes de réalisation des coûts en cours.	
EAJE PSU – Le petit Poucet, la Petite étoile	20	20	20	20	20	20	0 ETP vacants 0 ETP à créer 0.5 ETP direction - infirmière 1.8 EJE 1.6 auxiliaires de puériculture 4.25 CAP AEPE	Tension présente pour le recrutement. Crèche associative, qui nécessite l'implication des parents dans la vie associative : gouvernance associative qui doit être redynamisée.			
RPE de Montmélin		Nb d'ETP RPE 1.5	Nb d'ETP RPE 1.5	Nb d'ETP RPE 1.5	Nb d'ETP RPE 1.5	Nb d'ETP RPE 1.5		Besoin de coordonner l'action des 5 RPE du territoire pour continuer à avoir une offre harmoniser et lisible pour les familles.			
RPE de Myans		Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60		Besoin de coordonner l'action des 5 RPE du territoire pour continuer à avoir une offre harmoniser et lisible pour les familles.			
RPE de Valgelon-la Rochette		Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60	Nb d'ETP RPE 0.60		Besoin de coordonner l'action des 5 RPE du territoire pour continuer à avoir une offre harmoniser et lisible pour les familles.	Changement de locaux : rénovation du centre d'animation à partir de 2028 pour permettre l'installation du RPE dans des locaux adaptés.	Coût non connu pour le moment.	

RPE Chamoux-sur-Gelon		Nb d'ETP RPE 0.50	Nb d'ETP RPE 0.50	Nb d'ETP RPE 0.50	Nb d'ETP RPE 0.50	Nb d'ETP RPE 0.50		Besoin de coordonner l'action des 5 RPE du territoire pour continuer à avoir une offre harmoniser et lisible pour les familles.			
RPE Saint-Pierre-d'Albigny		Nb d'ETP RPE 0.6	Nb d'ETP RPE 0.6	Nb d'ETP RPE 0.6	Nb d'ETP RPE 0.6	Nb d'ETP RPE 0.6		Besoin de coordonner l'action des 5 RPE du territoire pour continuer à avoir une offre harmoniser et lisible pour les familles.	Projet de nouveau bâtiment multi-services pour intégrer le RPE de la Partageraie. Ce bâtiment permettra d'avoir des locaux adaptés et un travail partenarial facilité (Maison sociale du département, centre socio-culturel la Partageraie, halte-garderie Les Petious et France services réunis dans un même bâtiment)	Les coûts seront déterminés dans le programme architectural finalisé.	
Micro-crèche Paje Petits Chaperons Rouges Alpespace		Nb de places 10	Nb de places 10	Nb de places 10	Nb de places 10	Nb de places 10	Gestionnaire privé				
Micro-crèche Paje Méli-Mélou Montmélian – site 1		Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Gestionnaire privé				
Micro-crèche Paje Méli-Mélou Montmélian – site 2		Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Gestionnaire privé				
Micro-crèche Paje Méli-Mélou Les Marches		Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Gestionnaire privé				

Micro-crèche Paje Les Petits Chérubins Laissaud		Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Gestionnaire privé				
MAM Chapi-Chapo		Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Liens réguliers avec le RPE				
MAM Francin		Nb de places 8	Nb de places 8	Nb de places 8	Nb de places 8	Nb de places 8					
Assistants maternels (hors MAM)		Nb de places 233	Nb de places 233	Nb de places 233	Nb de places 233	Nb de places 233					



ANNEXE 4

Modalités de pilotage
stratégique et opérationnel
et suivi de la CTG

Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de suivi de la CTG seront organisées via diverses instances de pilotage et techniques ainsi que par l'animation et le suivi des chargés de coopération CTG.

- Un comité de suivi de la CTG, regroupant l'ensemble des partenaires signataires, se réunira une fois par an afin d'assurer le suivi et l'évaluation in itinere de la CTG.
- Des comités de pilotage thématiques, regroupant les partenaires signataires de la CTG mais également d'autres partenaires institutionnels et locaux en fonction des thématiques, seront organisés 2 à 3 fois par an, au regard des axes de la CTG.
- Des réseaux techniques seront mis en place et animés par les chargés de coopération CTG selon une double approche :
 - Approche thématique à l'échelle du territoire intercommunal afin de favoriser les réflexions et échanges de pratiques autour de problématiques identifiées (ex : petite enfance, animation de la vie sociale, jeunesse, activités péri et extra scolaires, accès aux droits, accueil et accompagnement des publics à besoins spécifiques, parentalité et santé...)
 - Approche territoriale selon les bassins de vie afin de favoriser la mise en place d'actions concrètes auprès des publics.
- Les chargés de coopération CTG sont chargés de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Convention Territoriale Globale s'appuyant sur le projet de territoire. Plus précisément, ils ont pour missions de :
 - Conduire des diagnostics territoriaux ou thématiques
 - Assister et conseiller les élus et les comités de pilotage
 - Accompagner de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
 - Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels
 - Organiser et animer la relation avec la population
 - Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG et font le lien entre les diverses instances techniques et de pilotage.

Dans le cadre de la CTG 2026-2030, la mission des chargés de coopération CTG sera organisée de la manière suivante :

Poste de chargés de coopération CTG	Nombre d'ETP soutenus par la CAF
Chargée de coopération CTG en charge du pilotage global de la CTG Directrice du pôle Services à la personne de la CCCDS	0,8
Chargée de coopération CTG thématique petite enfance Responsable du service petite enfance de la CCCDS	0,8
Chargé de coopération CTG thématique enfance Responsable du service enfance de la CCCDS	0,8
Chargée de coopération CTG thématique jeunesse Responsable du service jeunesse et équipements sportifs de la CCCDS	0,8
Chargée de coopération CTG thématique accès aux droits Responsable France Services de la CCCDS	0,8
Chargée de coopération CTG territorial - thématique enfance-jeunesse Coordinatrice enfance-jeunesse de La Partageraie	0,8
TOTAL	4,5



ANNEXE 5

Délibérations



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 11 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 50

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Annick	HYVERT (Suppléante)	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET			X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Christophe	ROBERT	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE			X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Marie-Corinne	LAUDES	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

179 - 2025 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un engagement contractuel politique et stratégique entre la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie et les collectivités et/ou leur(s) groupement(s) autour d'enjeux, d'objectifs et de projets partagés et identifiés dans le cadre d'un projet social de territoire et mis en œuvre à l'aide d'un plan d'actions.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La précédente Convention Territoriale Globale 2022-2025 arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Au regard de l'évaluation de cette CTG réalisée courant 2025, il est proposé de contractualiser une nouvelle CTG pour une durée de 5 ans (2026-2030) qui s'articule autour de six axes :

- Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins
- Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés
- Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
- Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie
- Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
- Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale

Le projet se décline en un plan de 13 fiches projets, annexées à la convention.

Seront associés à la signature de la CTG : La Caisse des Allocations Familiales de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des deux Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, Fréterive, Montmélian, Porte de Savoie et Saint-Pierre d'Albigny ainsi que le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir courant 2026.

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;

VU l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté de communes Cœur de Savoie de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie et la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, Christophe ROBERT ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses annexes ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et tout avenant ou document y afférent, les conventions d'objectifs et de financement des équipements s'y rapportant, ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes conventions et à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance,



Christelle HUGONOT



La Présidente,



Béatrice SANTAIS



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Syndical
Séance du 02 décembre 2025**

Nombre membres en exercice : 20
Ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 26/11/2025
Date d'affichage : 26/11/2025

Etaient présents :

MM Anne Coudray, Eric Barbier, Marc Girard, Sylvie Plottier, Jérôme Berthier, Florent Monin, Mathieu Couchenet, Christine Belingheri, Sandrine Viguet-Carrin, Nicole Bouvier, Philippe Fantin (pouvoir de Sébastien Senis), Aurore Stivanello, Marie-Pierre Tonda-Roch, Isabelle Lafaye

Excusés ou absents : MM Eric Sandraz, Franck Berthier, Thierry Martin, Nadège Etienne, Lucie Burdeau (arrivée après les délibérations), Jacqueline Schenkl, Sébastien Senis,

**Approbation et signature de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2026-2030
(délibération n°02-02122025)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un engagement contractuel politique et stratégique entre la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie et les collectivités et/ou leur(s) groupement(s) autour d'enjeux, d'objectifs et de projets partagés et identifiés dans le cadre d'un projet social de territoire et mis en œuvre à l'aide d'un plan d'actions.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La précédente Convention Territoriale Globale 2022-2025 arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Au regard de l'évaluation de cette CTG réalisée courant 2025, il est proposé de contractualiser une nouvelle CTG pour une durée de 5 ans (2026-2030) qui s'articule autour de six axes :

- Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins
- Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés
- Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales
- Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie

- Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables
- Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale

Le projet se décline en un plan de 13 fiches projets, annexées à la convention.

Seront associés à la signature de la CTG : La Caisse des Allocations Familiales de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des deux Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, Fréterive, Montmélian, Porte de Savoie et Saint-Pierre d'Albigny ainsi que le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir courant 2026.

Le conseil syndical,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;

VU l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le SIEGC de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants,

Sur le rapport de présentation de Madame La Présidente,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses annexes.

Article 2 : AUTORISE La Présidente à signer ladite convention et tout avenant ou document y afférent, ainsi que les conventions d'objectifs et de financement des équipements s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SIEGC et ampliation en sera adressée à Madame la Préfète et Monsieur le Président de la CAF de la Savoie.

La Présidente, Nicole Bouvier



The image shows a blue ink signature of Nicole Bouvier over a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin' around the perimeter and 'SIEGC' in the center.

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-12-09DCM59

L'An Deux-mil-vingt-cinq et le neuf décembre ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cruet, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 03 décembre 2025

Présents : Jean-Michel BLONDET, Alexandra BARRÉ, David De BRUYNE, Marie-Hélène PLAVERET, Daniel BLANC, Patrick CHARMET, Séverine GAUTHIER, Christophe ARALDI, Maxime VERTHUY,

Absents excusés : Guillaume CLONIET, Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, Michèle GOUJON, Jean-Michel CARIS, Susana RODRIGUES, Coline BLANCHET

Pouvoirs :

Mandat : Guillaume CLONIET

Mandat : Geneviève GARNIER-BOISSONNAT

Mandat : Michèle GOUJON

Mandat : Jean-Michel CARIS

Mandat : Susana RODRIGUES

Mandat : Coline BLANCHET

Mandant : Jean-Michel BLONDET

Mandant : David De BRUYNE

Mandant : Daniel BLANC

Mandant : Maxime VERTHUY

Mandant : Marie-Hélène PLAVERET

Mandant : Alexandra BARRÉ

Secrétaire de séance : David De BRUYNE

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;

VU l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de CRUET de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses annexes.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout avenant ou document y afférent, ainsi que les conventions d'objectifs et de financement des équipements s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Préfète et Monsieur le Président de la CAF de la Savoie.

Fait à Cruet, le 09 décembre 2025

Le secrétaire de séance



David De BRUYNE

Le Maire,



Jean-Michel BLONDET

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise le 12 décembre 2025 à la Préfecture de la Savoie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du conseil : 28/11/2025

Date mise en ligne 18/12/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-47

Objet :

Service Périscolaire

C.T.G avec la CAF73
2026/2031

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - DI MASULLO Vin-
cenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine - DECOMBLE Aurore - AZNAG Rachid -
PAJEAN Baptiste

ABSENTS EXCUSES : CARLE Patrick - BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO
Anne-Sophie - - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît

Elu secrétaire : BUEVOZ Guy

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité
sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses
d'allocations familiales (Caf) ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la
gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;
VU le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma
pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du
jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et
des familles ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et
la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;

VU l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Fréterive de
contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec
la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et
développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants,

Sur le rapport de présentation de Madame le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité,**

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) à interve-
nir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses an-
nexes.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout avenant ou
document y afférent, ainsi que les conventions d'objectifs et de
financement des équipements s'y rapportant.
- La présente délibération sera publiée au recueil des actes adminis-
tratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la
Préfète et Monsieur le Président de la CAF de la Savoie.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Guy BUEVOZ

*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



VILLE DE MONTMELIAN

(SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

JG/LB

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 15 DECEMBRE 2025 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 -	24-
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Thierry	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26- CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - 14 - PITTNER Franck	21 -	

Excusés : Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET), Lakshmi ROCHER, Lucie TEIXEIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N°15-12-2025/89

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030,

Vu l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune de Montmélian de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants,

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un engagement contractuel politique et stratégique entre la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie et les collectivités et/ou leur(s) groupement(s) autour d'enjeux, d'objectifs et de projets partagés et identifiés dans le cadre d'un projet social de territoire et mis en œuvre à l'aide d'un plan d'actions.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La précédente Convention Territoriale Globale 2022-2025 arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Au regard de l'évaluation de cette CTG réalisée courant 2025, il est proposé de contractualiser une nouvelle CTG pour une durée de 5 ans (2026-2030) qui s'articule autour de six axes :

- **Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins**
- **Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés**
- **Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales**
- **Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie**
- **Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables**
- **Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale**

Le projet se décline en un plan de 13 fiches projets, annexées à la convention.

Seront associés à la signature de la CTG : La Caisse des Allocations Familiales de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des deux Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, Fréterive, Montmélian, et Saint-Pierre d'Albigny ainsi que le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir courant 2026.

La Convention Territoriale Globale est jointe en annexe de la présente note.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

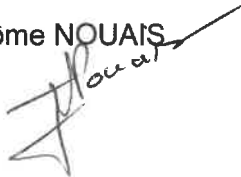
- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses annexes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout avenant ou document y afférent, ainsi que les conventions d'objectifs et de financement des équipements s'y rapportant.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance,

Jérôme NOUAIS



Le Maire,

Béatrice SANTAIS



Accusé de réception en préfecture
073-217301712-20251215-89-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Séance ordinaire du 15 décembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15122025D02

Objet : Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 25
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20251215-15122025D002-DE
 Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

La 1^{ère} Convention Territoriale Globale (CTG) signée pour la période 2022 – 2025 repose sur l'élaboration d'un projet de territoire visant au maintien et au développement de services en direction des familles. Cette convention permet à ses signataires, la CAF de la Savoie, la MSA, la communauté de communes Cœur de Savoie, les communes de Montmélian, Porte-de-Savoie, Fréterive, Cruet, Saint-Pierre d'Albigny et le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin de s'entendre sur des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser, pour leurs compétences sociales respectives.

La Convention Territoriale Globale arrivant à échéance, les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises pour en faire le bilan et au regard des besoins recensés, se fixer des objectifs conjoints pour la période 2026-2030. Contrairement à la précédente CTG, il n'y a pas une ou plusieurs fiches « actions » par partenaire mais des actions concertées.

Les objectifs conjoints sont regroupés en 6 axes qui se déclinent ensuite en objectifs :

Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins

Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés

Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales

Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie

Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables

Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale

Tenant compte des éléments de diagnostic, des objectifs énoncés par axe, 13 fiches projets ont été élaborées dont les thématiques sont :

- ✓ Fiche projet 1 : Renforcer la place de l'utilisateur, l'implication et l'appropriation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la nouvelle CTG
- ✓ Fiche projet 2 : Développer une approche prospective, soutenir les expérimentations et réaliser une évaluation tout au long de la CTG
- ✓ Fiche projet 3 : Développer la continuité et la complémentarité éducative à l'échelle du territoire
- ✓ Fiche projet 4 : Penser une stratégie RH multi-partenariale comme levier d'attractivité des métiers et de qualité de l'offre de services
- ✓ Fiche projet 5 : Développer un réseau de soutien à la parentalité et de promotion de la santé

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D002-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

- ✓ Fiche projet 6 : Développer des équipements de qualité et respectueux de l'environnement
- ✓ Fiche projet 7 : Recenser les besoins en matière de services aux jeunes enfants et aux familles ainsi que l'offre de services
- ✓ Fiche projet 8 : Informer et accompagner les familles
- ✓ Fiche projet 9 : Elaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
- ✓ Fiche projet 10 : Soutenir la qualité des modes d'accueil
- ✓ Fiche projet 11 : Adapter l'offre de services aux publics et s'appuyer sur un collectif ressources
- ✓ Fiche projet 12 : Renforcer la proximité et l'ancrage territorial
- ✓ Fiche projet 13 : Développer la coordination territoriale de l'AVS pour une meilleure visibilité et complémentarité des acteurs

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;

Vu l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Porte-de-Savoie de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention territoriale Globale 2026 – 2030 et ses annexes ainsi que les conventions d'objectifs et de financement s'y rapportant.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention CTG et tout avenant ou document y afférent éventuels ainsi que les conventions d'objectifs et de financement s'y rapportant.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 DECEMBRE 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Roger BILLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D002-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

CCCSCTG20262030

16122025082

2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 10 décembre 2025	L'an 2025,
Nombre de conseillers :	Le 16 décembre – 20h00
En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire
Objet :	Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Eric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN
Intercommunalité :	Excusés et représentés par pouvoir :
Convention territoriale globale 2026-2030	Monsieur Jérémy CHRISTIN pouvoir donné à Monsieur Fabrice AUSSONNE Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Eric CHALANT Monsieur Jean-Michel PERRIER pouvoir donné à Monsieur Grégory TISSEUR
	Excusés : Absents : Madame Marie-Corinne LAUDES, Monsieur Pierre MARECHAL, Monsieur Steeve RENAUDIER
	Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Bertrand DELACHENAL est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Rapporteur : Madame Sandrine ARANDEL – Adjointe à la vie scolaire

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 (annexe) ;

VU l'avis du comité de pilotage du 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Saint-Pierre d'Albigny de contractualiser un partenariat d'engagement politique et financier avec la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie afin de renforcer et développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants,

Sur le rapport de présentation de Madame Sandrine ARANDEL.

➤ **Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :**

APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de la Savoie pour la période 2026-2030 et ses annexes.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout avenant ou document y afférent, ainsi que les conventions d'objectifs et de financement des équipements s'y rapportant.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

Secrétaire
Bertrand DELECHENAL



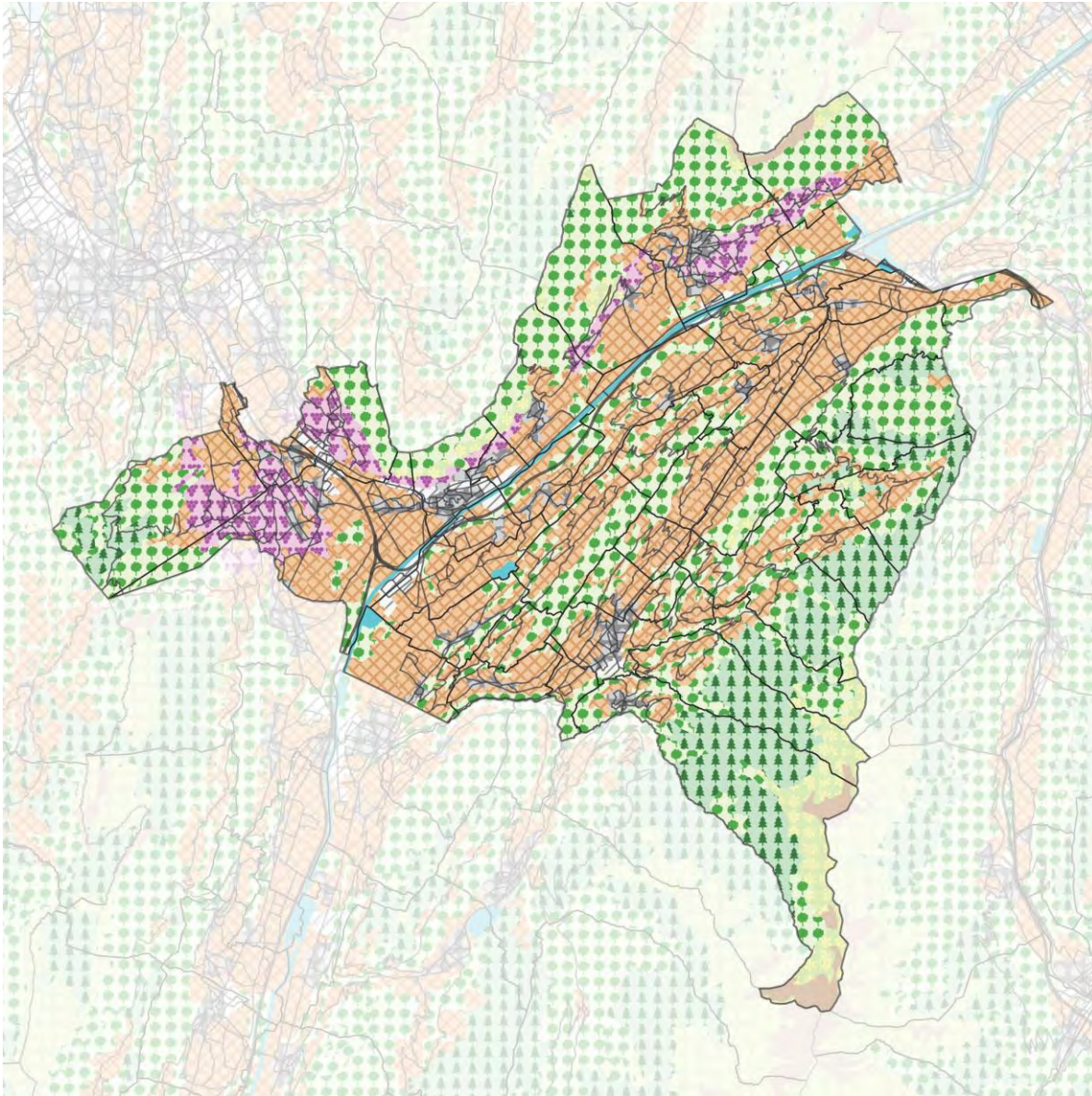
Le Maire
Michel BOUVIER





ANNEXE 6

Diagnostic SPPE réalisé
par ITHEA Conseil



Diagnostic Petite enfance

Votre référente Ithéa
Juliette Moreau, Consultante senior

—
NOVEMBRE 2025



© CC Cœur de Savoie

CONTEXTE

Une démarche de diagnostic de territoire en matière de petite enfance a été lancée par la Communauté de communes Cœur de Savoie, compétente en la matière. Elle a vocation à porter une réflexion territoriale autour de la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE), acté par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Le SPPE vient répondre à un double objectif :

- favoriser le développement de l'enfant et son épanouissement en lui assurant une prise en charge de qualité ;
- donner aux parents les meilleures conditions pour poursuivre leur activité professionnelle ou reprendre un emploi.

Pour construire une stratégie petite enfance adéquate, cette étude vise à évaluer les besoins actuels en matière d'offre d'accueil pour les moins de 3 ans, en prenant en compte l'offre existante, l'évolution des tendances socio-démographiques et les spécificités du secteur de la petite enfance (déclin du nombre d'assistantes maternelles, attractivité des métiers, etc.).

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Calendrier de la démarche

Juin - Novembre
2025

Diagnostic de territoire

1. Cadrage

Réunion de lancement, journal n°1

2. Etude de l'offre et des besoins

Analyse statistique et cartographique, entretiens avec les acteurs clés, enquête auprès des familles, rapport de diagnostic

3. Restitutions

Réunion de restitution, journal n°2



Décembre –
février 2026

Préconisations et pistes d'action

1. Co-construction

Groupes de travail, note stratégique

2. Finalisation

Réunion de restitution, journal n°3

La mise en œuvre du Service public de la petite enfance (SPPE) est pilotée par un Comité de Pilotage composé d'élues et d'agents de l'EPCI. Agnès Fouqueray, Directrice du pôle Services à la personne, et Claire Verga-Gérard, Coordinatrice petite enfance, assurent la coordination de la démarche.

La Communauté de communes est accompagnée par Ithéa Conseil, bureau d'études spécialisé auprès des acteurs publics locaux.

Le présent rapport de diagnostic offre une synthèse des enseignements de la première phase de la démarche.

Ce rapport s'appuie sur plusieurs sources d'informations, qui ont été croisées :

- Les Profils thématiques, outils statistiques conçus par Ithéa pour alimenter la photographie quantitative de votre territoire ;
- Des données statistiques issues des services ;
- Une enquête auprès des familles, administrée de début septembre à mi-octobre, et ayant permis de collecter 743 réponses dont 368 familles avec enfants de moins de 3 ans soit 38% de l'ensemble des familles avec jeunes enfants du territoire ;
- Des entretiens avec une quinzaine d'acteurs clefs des politiques petite enfance du territoire (cf. annexe) ;
- Des documents complémentaires, fournis par les acteurs rencontrés.

A noter que les éléments statistiques traités intègrent les données de territoires de comparaison sélectionnés par le Comité de pilotage. La Communauté de communes de la Dombes a été sélectionnée afin de disposer d'éléments de comparaison sur un territoire proche d'un point de vue démographique (40 000 habitants, 36 communes dont 4 plus peuplées), ainsi que les échelles de la Savoie, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et France métropolitaine.



Contexte territorial

Au sommaire :

- Evolution des dynamiques démographiques
- Profil de la population
- Logement

CONTEXTE TERRITORIAL (1/3)

A retenir :

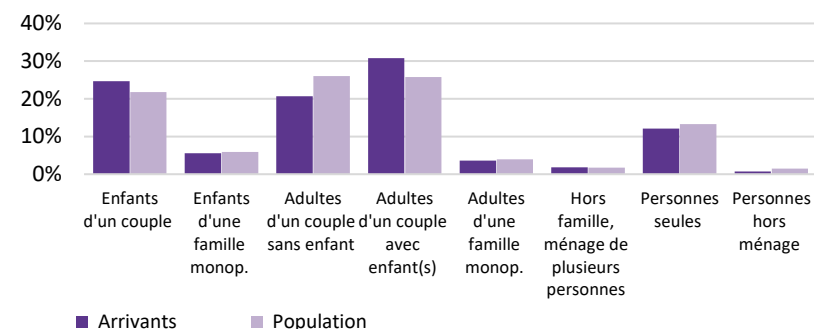
- Un territoire attractif pour les couples avec enfant(s)
- Une morphologie qui tend à évoluer avec la progression des personnes seules
- Des difficultés potentielles d'accès au logement pour les jeunes ménages

1 - Evolution des dynamiques démographiques

Un territoire attractif pour les couples avec enfant(s)

- 37 780 habitants au dernier recensement, soit 3 000 habitants supplémentaires en 10 ans
- Entre 2016 et 2022, une augmentation de 3,6% de la population comme en Savoie (+ 6,2% dans la CC de la Dombes)
- Une augmentation due principalement au solde migratoire positif : 1 148 nouvelles personnes arrivées en 2021
- Des tendances différentes selon les communes : -1,9% à Montmélian, +2% à Valgelon-la-Rochette, +5,5% à Saint-Pierre-d'Albigny, +10% à Porte-de-Savoie
- Les couples avec enfant(s) : premier type de ménage venant s'installer au sein de l'EPCI (55% des nouveaux habitants sur une année, auxquels s'ajoutent 10% de familles monoparentales)
- 29% des nouveaux arrivants âgés de moins de 25 ans, contre 26% pour la CC de la Dombes et 27% pour la Savoie
- Une progression des CSP Cadres, professions intermédiaires et artisans depuis 10 ans, ainsi que des retraités
- Des habitants qui résident dans leur logement actuel depuis 16,7 ans en moyenne, contre 15 ans dans les territoires de comparaison

Statut familial des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE, 2022

Évolution des typologies de ménages

	2011	2016	2022	Evo. 2011-2022
Couples avec enfant(s)	4750	4812	4810	+1%
Familles monoparentales	1239	1332	1469	+19%
Couples sans enfant	4055	4525	4835	+19%
Personnes seules	3651	4265	4967	+36%
Autres	268	208	180	-33%

Source : INSEE, 2022

CONTEXTE TERRITORIAL (2/3)

2 - Profil de la population

Une part importante de familles mais une augmentation des personnes seules

- Des familles avec enfants en augmentation : +5% depuis 2011
- Une augmentation des familles à Porte-de-Savoie et Valgelon-la-Rochette (+14%) mais une diminution à Montmélian (-4%) et Saint-Pierre-d'Albigny (-6%)
- À l'inverse, une progression de la part des personnes seules : 31% des ménages en 2022 contre 26% en 2011
- 290 familles avec enfants supplémentaires depuis 2011
- Une augmentation de 1 316 personnes vivant seules depuis 2011
- 780 couples sans enfants supplémentaires depuis 2010

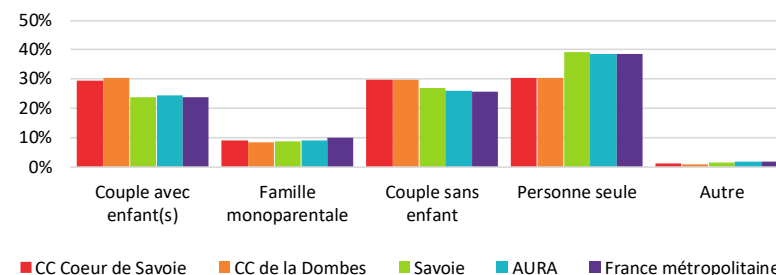
Un territoire plutôt jeune mais des retraités également présents

- 6 304 familles avec enfants recensées pour la CC Cœur de Savoie
- 33% de la population âgée de moins de 30 ans, un taux équivalent aux autres territoires (34% pour la CC de la Dombes, 33% pour la Savoie) et jusqu'à 36% à Montmélian
- 29% de retraités au sein de la population des 15 ans ou plus, soit autant qu'ailleurs

Une population aux revenus similaires aux moyennes des territoires de comparaison

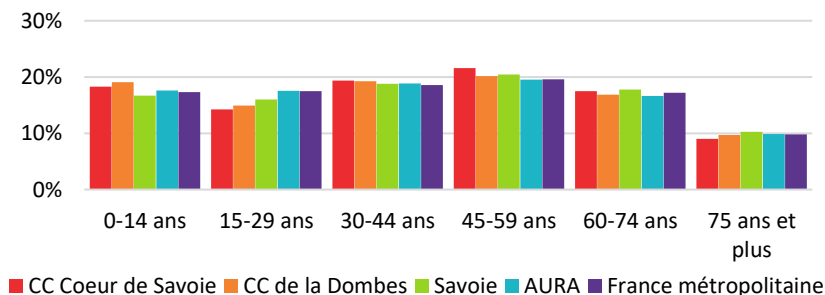
- Un revenu annuel médian de 25 140 € par unité de consommation (soit 1 164€/mois pour un couple avec un jeune enfant), supérieur à la valeur départementale (24 270€/an)
- Des inégalités de revenus modérées avec un rapport interdécile de 2,6 contre 3,1 en Savoie et 3,5 en France métropolitaine (plus ce rapport est élevé plus l'écart entre les plus aisés et les plus modestes se creuse)
- En comparaison avec les autres échelles, des professions intermédiaires et ouvriers légèrement plus représentés en Cœur de Savoie
- Des cadres, employés et inactifs proportionnellement moins nombreux (8% de cadres contre 9% en Savoie, 10% dans la CC de la Dombes et 11% en France métropolitaine)

Répartition des ménages par type



Source : INSEE, 2022

Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE, 2022

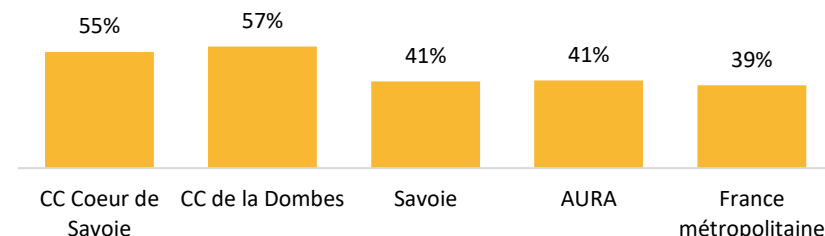
CONTEXTE TERRITORIAL (3/3)

3 - Logement

Des difficultés potentielles d'accès au logement pour les jeunes ménages

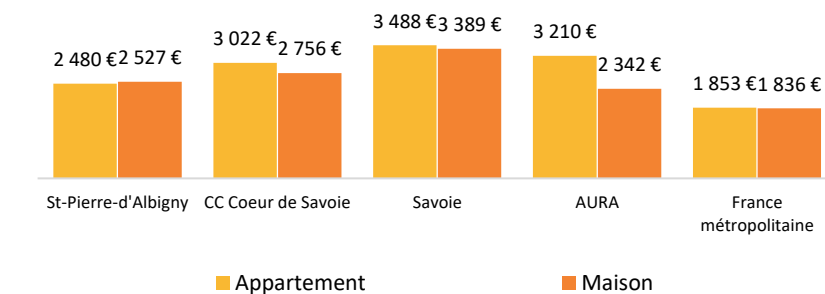
- Un nombre de permis de construire qui se stabilise
- Une forte représentation des propriétaires dans la CC Cœur de Savoie : 71% de propriétaires de leur résidence principale contre 60% en Savoie
- Un parc en majorité constitué de grands logements : 48% de T5 et plus contre 35% en Savoie
- En revanche, des typologies adaptées aux jeunes familles moins présentes : 17% de T3 soit 5 points de moins que dans le département et la région
- Des prix moyens à l'achat et la location un peu moins élevés qu'en Savoie (2 833€/m² contre 3 418€/m²) mais qui masquent des écarts importants : de 2 300€/m² à Valgelon-la-Rochette jusqu'à 3 600€/m² à Porte-de-Savoie
- Des prix de location de 10,94€ par m² et par mois pour la CC Cœur de Savoie, contre 11,08€ pour la Savoie et 9,11€ pour la France métropolitaine
- Un taux de vacance de 7,5% pour la CC Cœur de Savoie soit 2 points de plus que la moyenne départementale
- Des logements sociaux qui représentent 13% des résidences principales soit autant que dans la CC de la Dombes mais moins qu'ailleurs (17% en Savoie et France métropolitaine)
- Un parc de plus de 2 100 logements sociaux en légère augmentation depuis 2018, avec une part importante de T3-T4 pouvant loger de jeunes familles (70%) et un loyer moyen de 6,33€/m²

Part des ménages de 25-29 ans propriétaires de leur logement



Source : INSEE, 2022

Prix de vente médian au m² (2019-2024)



Source : DVF, 2019-2024



Emploi et tissu économique local

Au sommaire :

- Tissu économique local
- Activité de la population

EMPLOI ET TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL (1/2)

A retenir :

- Un territoire assez dynamique en matière économique mais des difficultés de recrutement
- Des flux domicile-travail importants
- Un taux élevé de femmes à temps partiel

1 - Tissu économique local

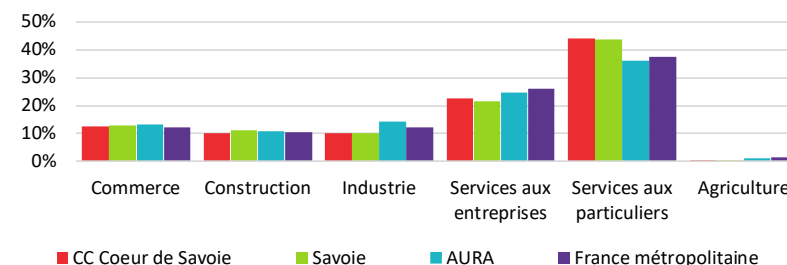
Un territoire assez dynamique en matière économique mais des difficultés de recrutement

- 13 314 : le nombre d'emplois présents pour la CC Cœur de Savoie contre 11 152 en 2011
- 1,3 actif de l'EPCI pour 1 emploi disponible, suggérant un bassin d'emploi présent mais un territoire également résidentiel (1,1 en Savoie, 1,7 dans la CC de la Dombes)
- Davantage d'offres d'emploi dans le secteur des services aux particuliers qu'ailleurs
- 62% des projets de recrutement considérés comme « difficiles » pour le bassin d'emploi de Chambéry, une proportion supérieure aux moyennes de comparaison
- 76% des recrutements dans le secteur de la construction jugés difficiles, avec 780 projets concernés

Des flux domicile-travail importants

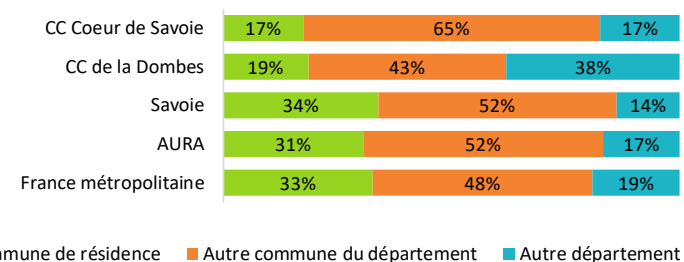
- Une durée moyenne de trajet domicile-travail de 25 minutes pour la CC Cœur de Savoie, équivalente aux territoires de comparaison
- 18 min pour les actifs de Porte-de-Savoie, 20 min pour Montmélian, 26 min pour Saint-Pierre-d'Albigny, 32 min pour Valgelon-la-Rochette
- 25% des actifs occupés résidant à plus de 30 minutes de leur travail : une proportion supérieure aux territoires environnants (19% en Savoie et 21% en région AURA, mais 39% dans la CC de la Dombes en lien avec la polarisation des emplois à Lyon)
- Seuls 17% des actifs travaillant dans leur commune de résidence
- 14 545 actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, en majorité en Savoie
- 85% des actifs se déplacent en voiture pour la CC Cœur de Savoie contre 82% pour la CC de la Dombes ou encore 76% pour l'Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition des offres d'emploi selon le secteur du bassin d'emploi



Source : France Travail BMO, 2024

Lieu de travail des actifs occupés



Source : INSEE, 2022

EMPLOI ET TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL (2/2)

2 - Activité de la population

Un accès à l'emploi favorable pour la CC Cœur de Savoie

- Des actifs qui représentent 80% des 15-64 ans : une proportion supérieure à celles des territoires de comparaison (78% en Savoie, 75% en France métropolitaine)
- Un taux de chômage (au sens de l'INSEE) de 6%, soit un niveau inférieur aux territoires de comparaison
- Pour France Travail, 2 120 Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (DEFM) en 2023
- Un chiffre en diminution de 17% depuis 2018

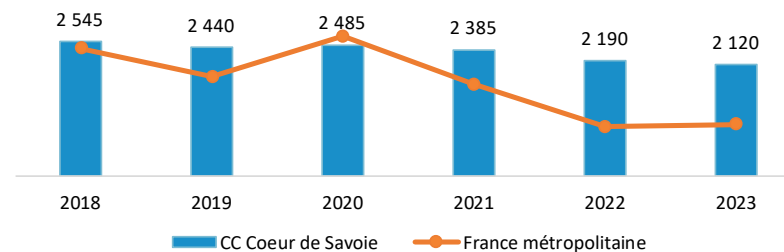
Des emplois stables

- 74% des actifs de l'EPCI en CDI ou titulaires de la Fonction Publique : une proportion un peu plus élevée qu'ailleurs
- 12% de salariés en emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés, apprentis), une part moins élevée qu'en Savoie (16%) mais davantage que dans la CC de la Dombes (10%)
- Parmi les actifs qui ne sont pas en CDI, une part plus importante qu'ailleurs d'employeurs

Un taux élevé de femmes à temps partiel

- 61% : la part des femmes parmi les personnes en CDD
- 29% des femmes salariées à temps partiel contre 7% d'hommes pour la CC Cœur de Savoie : un écart particulièrement significatif (et davantage qu'ailleurs), interrogeant sur le caractère subi ou choisi et des situations de précarité féminines
- Un salaire horaire moyen de 14,50€ pour les femmes contre 17,50€ pour les hommes : un écart similaire aux territoires de comparaison, soulignant néanmoins l'existence d'inégalités salariales

Évolution des DEFM de cat. ABC depuis 2018



Source : France Travail, 2023

Actifs en CDI ou titulaires de la Fonction Publique



Source : INSEE, 2022



Familles - Parentalité

Au sommaire :

- Démographie
- Fragilités socioéconomiques et santé
- Besoins des familles
- Offre existante

PARENTALITÉ (1/5)

A retenir :

- Une hausse de la monoparentalité, en particulier à Montmélian et La Rochette
- Une offre à destination des familles bien répartie sur le territoire mais des besoins d'accompagnement à la parentalité qui demeurent : handicap/santé, isolement, familles vulnérables

1 - Démographie

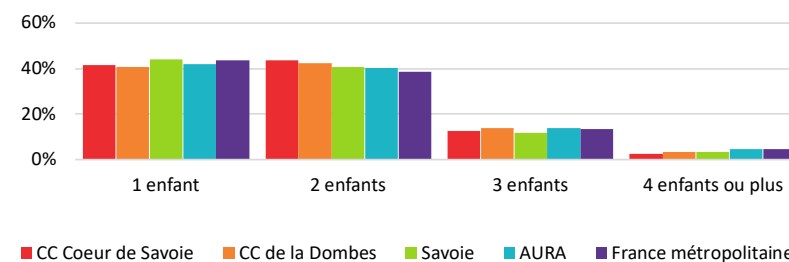
Un territoire où les familles sont bien représentées

- 6 304 familles avec enfants recensées pour la CC Cœur de Savoie soit 38% des ménages contre 32% en Savoie et 34% en France métropolitaine
- Leur poids dans la population totale tend cependant à se réduire : 46% des ménages étaient des familles en 1999 au sein de la CCCDS
- 34% de familles à Montmélian, 33% à Saint-Pierre-d'Albigny, 37% à Valgelon-la-Rochette et 42% à Porte-de-Savoie
- 1,7 : le nombre moyen d'enfant par famille contre 1,8 pour la France métropolitaine
- 41% des familles ont un seul enfant de moins de 25 ans, 44% en ont deux
- 15% des familles comptent 3 enfants ou plus soit autant qu'en Savoie mais moins qu'ailleurs (17% CC de la Dombes, 18% France métropolitaine)

Une hausse du nombre de familles monoparentales

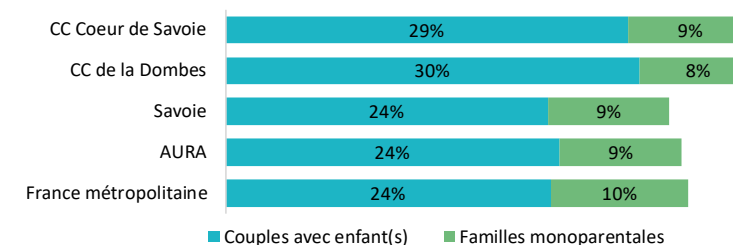
- 1 469 familles monoparentales recensées pour la CC Cœur de Savoie en 2022 contre 1 239 en 2011, soit 230 de plus en 10 ans
- Les familles monoparentales représentent 23% des familles (22% dans la CC de la Dombes), contre 27% à l'échelle départementale et régionale et 30% au niveau national
- Des familles monoparentales en augmentation et proportionnellement plus nombreuses dans certaines communes : Valgelon-la-Rochette (33% des familles) et Montmélian (40% des familles), contre respectivement 28% à Saint-Pierre-d'Albigny (où elles diminuent) et 24% à Porte-de-Savoie
- 116 signalements de séparation enregistrés par la Caf en 2023 au sein de l'EPCI

Familles par nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans



Source : INSEE, 2022

Familles avec enfant(s) parmi les ménages



Source : INSEE, 2022

PARENTALITÉ (2/5)

2 - Fragilités socioéconomiques et santé

Des niveaux de vie globalement plus favorables mais des fragilités à souligner

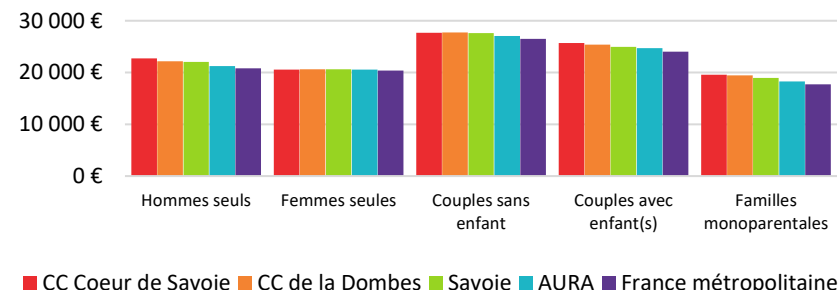
- Près de 1 200 enfants vivant dans un foyer allocataire Caf à bas revenus en 2023
- Des familles monoparentales particulièrement touchées par la précarité : 20% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté dans la CCCDS contre 5% des couples avec enfants, un taux néanmoins plus faible qu'ailleurs (24% Savoie, 30% national)
- La présence d'une population familiale plus fragile à Montmélian (en particulier dans le parc social), nécessitant un niveau de réponses et de services plus important

Une progression du nombre d'enfants en situation de handicap, des besoins importants en matière de diagnostic et de prise en charge

- 87 foyers bénéficiaires de l'AAEH contre 53 en moyenne les 5 années précédentes, soit une augmentation marquée depuis 2020
- Parmi ces foyers en 2023, 405 enfants de moins de 8 ans concernés par la prestation
- 58 enfants de moins de 8 ans bénéficiaires de l'AAEH à Montmélian, 33 à Porte-de-Savoie, 28 à Saint-Pierre-d'Albigny et 21 à Valgelon-la-Rochette
- Un dépistage précoce difficile à réaliser
- Pour les familles, des difficultés à s'orienter vers les bons interlocuteurs afin de poser le diagnostic, des bilans médicaux coûteux et à réaliser parfois loin du territoire (Chambéry, Lyon, Grenoble)
- Une offre dédiée à faire mieux connaître : PMI, Pôle ressources handicap, orthophonistes du territoire, associations de soutien des parents, Bulle d'air, réseau Passerelles, Maison des possibles, SESSAD, allocation journalière de présence parentale...
- Des difficultés rencontrées sur le terrain par les professionnelles de la petite enfance et des accueils de loisirs au regard de l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques ou présentant des troubles du comportement ou du neurodéveloppement et de l'insuffisance de moyens humains pour y répondre
- Des structures et professionnels de santé spécialisés saturés (CAMPS Albertville, Chambéry, Pontcharra, psychologues, psychomotriciens, kinésithérapeutes, orthophonistes) malgré l'existence de la Plateforme de coordination et d'orientation (PCO)
- Des enjeux de repérage précoce des situations de handicap et de liens avec l'Education nationale pour assurer de la passerelle au moment de la scolarisation

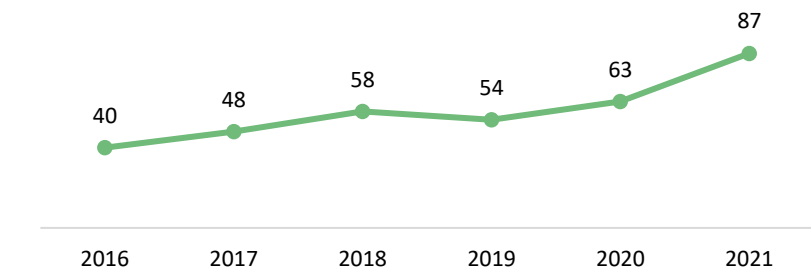
« Des équipes démunies pour accompagner les familles concernées »*

Revenu médian annuel disponible selon le type de ménage



Source : INSEE FiLoSoFi, 2021

Évolution des bénéficiaires de l'AAEH



Source : Caf, 2021

*Verbatim issu des entretiens avec les acteurs

PARENTALITÉ (3/5)

3 - Besoins des familles

Des besoins d'accompagnement à la parentalité

- Des besoins d'accès à l'information pendant la grossesse et en périnatalité de manière générale pour les futurs parents du territoire, et notamment dans la vallée des huiles
- Des besoins de conseil sur les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, les questions d'alimentation
- Dans le contexte de mobilisation de l'entourage pour la garde des enfants, des besoins d'accompagnement à la grand-parentalité qui peuvent se traduire par :
 - des besoins de solutions d'accueil relais et de mobilité
 - des questionnements en matière de co-éducation et pratiques éducatives, un besoin d'échanges entre pairs alors que l'offre existante est moins connue par les grands-parents
 - des difficultés de conciliation avec le travail (pour les grands-parents actifs) ou les activités personnelles
 - un impact sur la santé (résistance au bruit, capacités physiques...)

Des besoins en mobilité

- Une dépendance forte à la voiture et des enjeux de mobilité qui persistent
- Un enjeu d'accès à l'offre d'accueil petite enfance et aux services pour les familles ne résidant pas dans les communes couvertes par une offre

Des besoins spécifiques

- Des besoins d'accompagnement à la parentalité spécifiques liés à la présence de Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, induisant :
 - des conditions de vie peu adaptées pour les nourrissons en raison de l'exiguïté des chambres (pas toujours la possibilité d'installer un lit bébé, pas de place pour jouer)
 - des besoins en mode d'accueil occasionnel qui trouvent en partie réponse à la halte-garderie de Saint-Pierre-d'Albigny et au multi-accueil Les Petits Poucets de Montmélian
- Des besoins spécifiques pour les assistants familiaux (notamment à Chamoux) liés aux démarches d'inscription
- Des besoins d'accompagnement aux démarches et à la compréhension des services pour les parents allophones, en partie pris en charge par les cours de FLE mis en place par France Services à La Rochette avec l'association Bien Vivre en Val Gelon



Source : Journée départementale de la parentalité, Dauphiné Libéré

PARENTALITÉ (4/5)

4 - Offre existante

Un territoire bien maillé par les structures à destination des familles

- Des équipements et services répartis principalement dans 5 communes (Myans, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Chamoux-sur-Gelon, Valgelon-la-Rochette), permettant de couvrir suffisamment le territoire et de pallier en partie les problématiques de mobilité des familles

Vie sociale et isolement

- 1 centre social à Saint-Pierre-d'Albigny et 1 espace de vie sociale à Valgelon-la-Rochette soit une structure pour 18 900 habitants (1 structure pour 15 000 habitants en Savoie)
- Un ratio plutôt contenu de 24 associations pour 1 000 habitants dans la CCCDS (28 en Savoie et 33 dans la CC de la Dombes) mais une diversité d'activité : babygym, éveil musical danse, sports...)
- Des taux d'équipements sportifs et culturels inférieurs à la moyenne départementale malgré la présence de 16 médiathèques et de près de 130 équipements sportifs
- Des situations d'isolement pour certaines familles, en particulier les nouvelles arrivantes en milieu rural : un enjeu d'intégration et de visibilité pour l'offre d'animation de la vie sociale

Accompagnement social et accès aux droits

- La présence de 4 centres sociaux du département sur le territoire : Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Chamoux-sur-Gelon, Valgelon-la-Rochette
- Des permanences de la PMI bien identifiées à Montmélian, mais moins à La Rochette
- Un accueil France Services porté par la CCCDS implanté à Valgelon-la-Rochette et Saint-Pierre-d'Albigny, ainsi qu'à Chamoux et Montmélian (permanences)
- De la part des familles, des besoins relatifs à l'ouverture de droits Caf (démarches après l'accouchement) et des inscriptions scolaires ainsi qu'aux transports en commun ; France Services oriente les familles vers le RPE en cas de demande relative à l'inscription en crèche
- Des contacts réguliers et des rencontres annuelles organisées avec les assistantes sociales du Département
- Des partenariats à développer notamment avec l'UDAF afin de proposer un Point conseil budget et le CDAD pour une permanence d'avocat conseil



PARENTALITÉ (5/5)

5 LAEP sur le territoire

- La présence notable de cinq lieux d'accueil enfants-parents :
 - 3 portés par la CCCDS à Valgelon-la-Rochette et Chamoux (Les 3 Pommes), ainsi qu'à Myans (L'étoile filante)
 - Le Bac à sable à Saint-Pierre-d'Albigny porté par le centre social La Partageraie
 - La Petite Maison à Montmélian en gestion associative
- 230 familles accueillies en 2024 contre 153 en 2021, signe d'une identification qui s'améliore
- Des temps de réseau : un collectif des LAEP de Savoie qui se réunit régulièrement et organise des formations communes, l'organisation d'une journée départementale des LAEP de Savoie en avril 2024 et d'une journée départementale de la parentalité en novembre 2024
- Des LAEP qui demeurent cependant insuffisamment identifiés par les familles du point de vue des professionnelles, malgré une communication renouvelée
- L'importance soulignée de donner concrètement à voir le lieu et de s'appuyer sur le bouche-à-oreille ainsi que les recommandations mutuelles des parents

*« Une fois qu'elles nous connaissent, elles se disent que c'était dommage de ne pas nous avoir connues avant »**

Une ludothèque intercommunale

- Un équipement implanté à Valgelon-la-Rochette proposant une salle petite enfance dédiée et itinérant dans 8 communes du territoire
- Un site internet dédié avec un accès au catalogue
- 581 adhérents en 2025 contre 216 en 2021, des permanences fréquentées en moyenne par 20 personnes
- Des adhérents issus de 39 communes sur les 41 du territoire intercommunal

Des passerelles avec l'enfance

- Des réunions en visio « 1^{er} rentrée » organisées pour l'entrée en maternelle
- Des ateliers communs proposés aux familles et enfants entre crèche et ALSH
- Des démarches administratives à faciliter, en s'appuyant sur le Portail familles et le relais par France Services notamment, et en accordant une attention spécifique aux freins de la dématérialisation

LAEP communautaires

- 3 accueils par semaine (2 auparavant)
- 40 familles différentes en 2024 contre 25 en 2021

La Petite Maison – LAEP à Montmélian

- 76 accueils proposés en 2024, fréquentés en moyenne par 12 enfants
- 147 enfants et 126 adultes, principalement des mères (73) mais aussi 20 pères et 12 grands-parents, ainsi que des assistantes maternelles
- La moitié des familles vient de Porte-de-Savoie et Montmélian, et la majorité des communes alentour

Bac à Sable – LAEP à Saint-Pierre-d'Albigny

- 71 accueils proposés en 2024 dont 12 décentralisés à Cruet à la bibliothèque de Saint-Pierre, fréquentés par 3 familles en moyenne (jusqu'à 9)
- 43 familles différentes dont 19 nouvelles, représentant 109 personnes différentes
- 55 enfants et 54 adultes, principalement des mères (36) mais aussi 10 grands-parents et 8 pères
- Une majorité de familles fréquente les accueils de 9h15 à 10h

**Verbatim issu des entretiens avec les acteurs*



Démographie de la petite enfance

Au sommaire :

- Démographie
- Situation des familles
- Congé parental
- Préscolarisation

DÉMOGRAPHIE DE LA PETITE ENFANCE (1/2)

A retenir :

- Une diminution des naissances et du nombre de jeunes enfants
- Un taux d'emploi élevé pour les parents de jeunes enfants
- Un recours important au congé parental

1 - Démographie

Des jeunes enfants en diminution

- 1 115 enfants de moins de 3 ans recensés dans la CCCDS en 2022 et 961 enfants de moins de 3 ans connus par la Caf en 2023
- Une tranche d'âge en diminution (- 200 jeunes enfants soit -15% entre 2011 et 2022) et plus fortement qu'ailleurs (-12,7% en Savoie et France métropolitaine, et même +2% dans la CC de la Dombes)
- 330 naissances enregistrées en 2023 contre 364 en moyenne sur les 5 années précédentes, une baisse plus marquée à partir de 2022

2 - Situation des familles

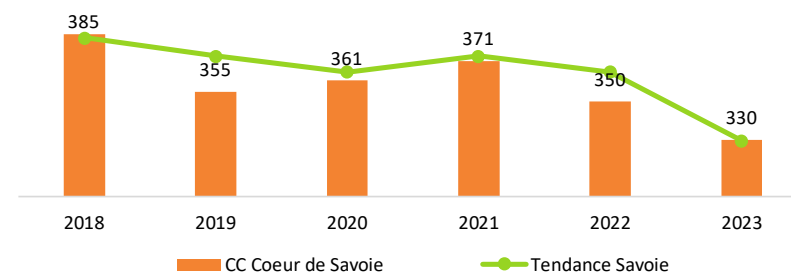
Un taux d'emploi élevé pour les parents de jeunes enfants

- 73% des enfants de moins de 3 ans vivent avec des parents exclusivement en emploi contre 69% en Savoie et 61% en France métropolitaine, 809 enfants concernés
- 21% vivent dans une famille dont l'un des deux parents travaille : 231 enfants concernés
- 6% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille dont aucun parent ne travaille : 62 enfants concernés

Des besoins en mode d'accueil pour les jeunes enfants vivant en famille monoparentale

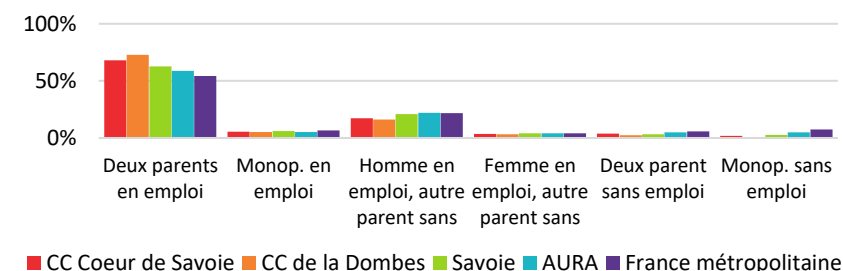
- 7% des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (soit 81 individus) : une part moins élevée qu'ailleurs (9% en Savoie, 14% en France métropolitaine), impliquant tout de même des besoins en matière de soutien à la parentalité
- Parmi les jeunes enfants vivant en famille monoparentale, 61 vivent avec un parent seul en emploi, soit un besoin impératif en mode de garde pour la majorité d'entre eux

Évolution des naissances



Source : INSEE, Etat civil 2023

Emploi des parents ayant un enfant de moins de 3 ans



Source : INSEE, 2022

DÉMOGRAPHIE DE LA PETITE ENFANCE (2/2)

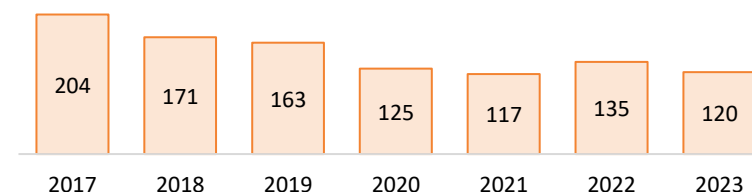
3 - Congé parental

- 120 foyers bénéficiaires de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) dans la CC Cœur de Savoie en 2023
- 166 enfants de moins de 3 ans gardés par leur(s) parent(s) en 2023 dont :
 - 28 à Montmélián
 - 24 à Porte-de-Savoie
 - 14 à Saint-Pierre-d'Albigny
 - 13 à Valgelon-la-Rochette
- Un nombre d'allocataires de la PreParE qui suit la courbe des naissances et qui reste stable au regard de la diminution du nombre de jeunes enfants
- Un taux de 11 bénéficiaires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, indiquant une part plus élevée qu'ailleurs de parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour garder leurs enfants (10 bénéficiaires pour 100 enfants en Savoie, 8 à l'échelle nationale)
- Un congé parental qui est parfois mobilisé faute de trouver une place d'accueil avant le mois de septembre

4 - Préscolarisation

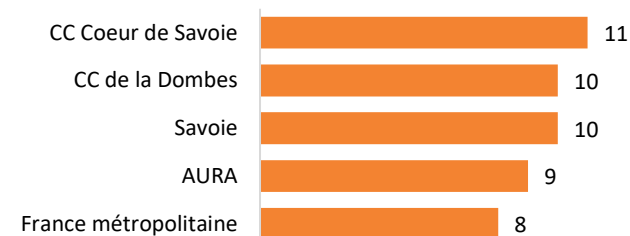
- 19 enfants de 2 ans scolarisés au dernier recensement
- Un chiffre qui représente 5% des jeunes enfants de 2 ans vivant dans l'EPCI soit un taux plus bas qu'ailleurs, impliquant des besoins plus importants en matière de modes d'accueil

Évolution du nombre de foyers allocataires de la PreParE



Source : Caf, 2023

Bénéficiaires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF, 2023



Offre et recours aux modes d'accueil

Au sommaire :

- Contexte national
- Taux de couverture global
- Recours aux modes d'accueil
- Accueil collectif - Offre et usage
- Accueil individuel - Offre et usage
- Relais petite enfance
- Résultats de l'enquête auprès des familles

CONTEXTE NATIONAL

1 - Recours aux modes d'accueil formels

Des enjeux de recours pour les familles monoparentales et précaires, ainsi que pour les familles ayant un enfant en situation de handicap

- À l'échelle nationale, 50 % des enfants de moins de 3 ans ont fréquenté au moins un mode d'accueil formel en 2022
- Les parents en emploi sont nettement plus susceptibles d'utiliser ces services
- Les familles monoparentales et à bas revenus y recourent moins fréquemment
- Une forte inégalité demeure selon le niveau de revenus : les familles les plus modestes recourent trois fois moins souvent à un mode d'accueil formel
- 78% des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'AAEH sont principalement gardés par leurs parents, soit 22 points de plus que les autres enfants

2 - Mode d'accueil principal

La garde par les parents reste majoritaire mais est en net recul par rapport au début des années 2000

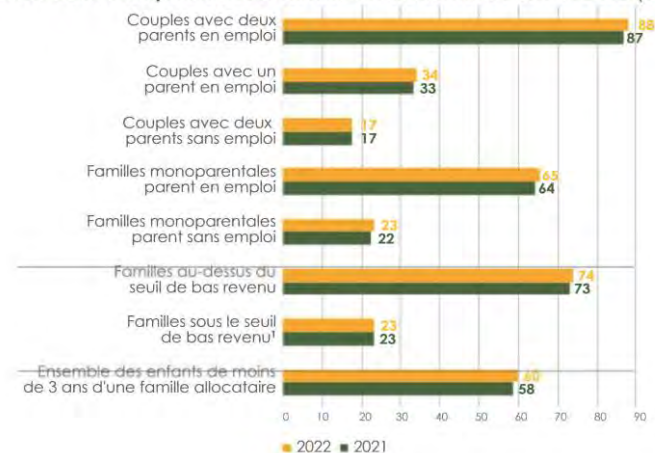
- Une augmentation du recours à un mode de garde formel qui fait diminuer la garde par les parents-eux-mêmes, en raison du développement de l'offre d'accueil ces 20 dernières années
- Les parents, mode de garde qui reste cependant le principal pour 56% des enfants de moins de 3 ans à l'échelle nationale
- Environ 3% des jeunes enfants sont gardés principalement par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille, une part stable depuis 2002
- Une augmentation du recours aux assistantes maternelles : mode de garde principal pour 20% des jeunes enfants en 2021 contre 13% vingt ans plus tôt
- Un doublement du recours aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : le recours à ces structures (crèches, haltes-garderies) est passé de 9 % en 2002 à 18 % en 2021

3 - Combinaison des modes d'accueil

Un enfant sur deux est à la fois gardé par ses parents et confié à un mode de garde formel

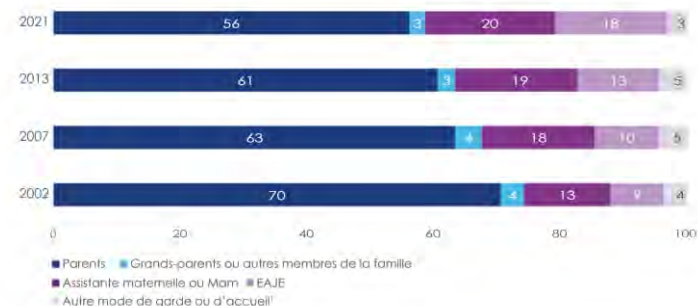
- Seulement un tiers des jeunes enfants sont exclusivement gardés par leurs parents
- La moitié des 0-2 ans combinent la garde parentale et un mode d'accueil formel
- 18% de l'ensemble des jeunes enfants sont confiés au moins une fois dans la semaine à leurs grands-parents, très souvent de manière secondaire par rapport à un autre mode d'accueil formel

Taux de recours des enfants de moins de 3 ans de familles allocataires à un mode d'accueil formel selon les caractéristiques socio-économiques de leur famille en décembre 2021 et 2022 (en %)



Champ : France entière, familles allocataires des Caf. Familles fréquentant un mode d'accueil au moins 1 jour de décembre sur l'ensemble des enfants allocataires de moins de 3 ans du mois de décembre

Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine, entre 2002 et 2021



Mam : maison d'assistantes maternelles.
 EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).
¹ Autre mode de garde ou intervenant : garde à domicile, école, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.
 Note : la semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h.
 Source : Drees, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.
 Lecture : en 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, contre 70 % des enfants du même âge en 2002.

OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (1/7)

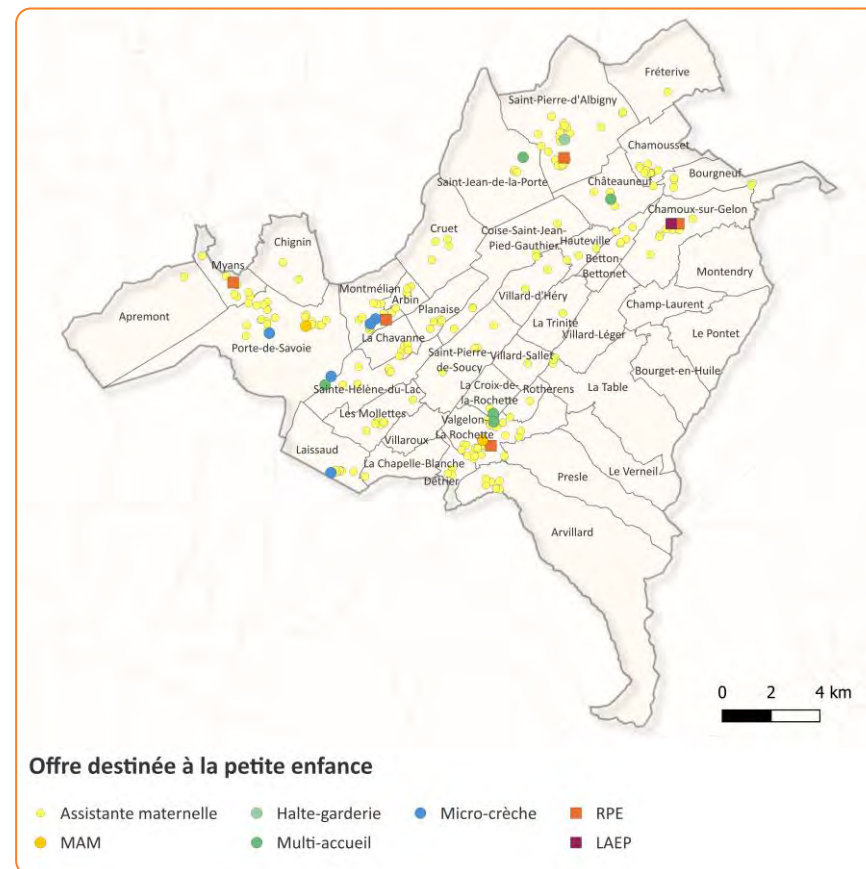
2 - Taux de couverture global

Un potentiel d'accueil d'enfants de moins de 3 ans dans la moyenne départementale mais déséquilibré avec 3 fois plus de places en accueil individuel

- Un taux de couverture global de l'offre d'accueil de 58,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2022 (source : ONAPE, CAF73) au sein de la CC Cœur de Savoie, contre 57,7% dans le département
- 211 places en EAJE fin 2025 (13 équipements recensés)
- 184 assistantes maternelles actives au moins 1 mois dans l'année 2023, représentant environ 630 places d'accueil individuel
- Un territoire bien maillé en offre d'accueil, peu de tension observée sur les équipements
- Un développement des micro-crèches Paje sur le territoire (détail page suivante) qui aurait du point de vue des acteurs diminué la mixité sociale au sein des crèches publiques et associatives, mais un constat qui ne se vérifie pas dans les données d'activité de la CCCDS
- Un lien à travailler entre l'ensemble des gestionnaires afin d'initier un observatoire global de l'offre d'accueil petite dans le cadre du SPPE

Des besoins spécifiques à prendre en compte

- Des besoins pour les familles précaires ou non véhiculées, peu d'EAJE étant facilement accessibles à pied (hormis les deux structures implantées dans le centre-bourg de Montmélian)
- Un enjeu autour de l'insertion professionnelle : un besoin de places spécifiques pour les parents en insertion et d'accompagnement à la recherche d'emploi via un dispositif de type Avip, en complément des publics déjà accueillis au sein de la crèche associative (petits contrats très ponctuels)
- Des besoins en horaires décalés variables sur le territoire : la présence d'usines et de professionnels du monde hospitalier dans le secteur de la Rochette avec des besoins d'accueil tôt le matin ou tard le soir, mais une diminution des demandes d'horaires spécifiques dans le secteur de Saint-Pierre-d'Albigny
- Des familles qui ne connaissent pas toutes la possibilité de moduler leur contrat en EAJE : une visibilité à renforcer
- Des demandes atypiques (horaires et plannings tournants d'une semaine à l'autre, 2x8, besoin d'accueil tôt le matin, grande amplitude horaire à la journée) qui ne trouvent pas de réponses dans l'offre actuelle, en particulier en cas de faible mobilité

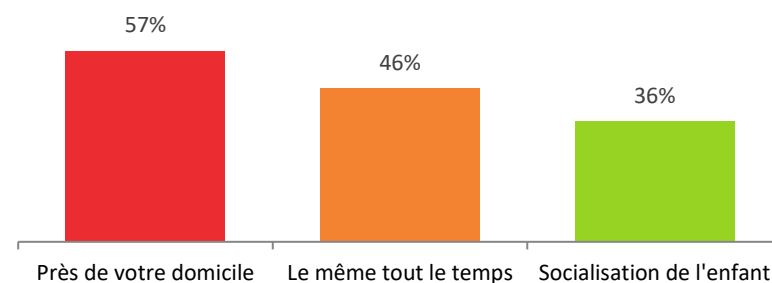


OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (2/7)

3 - Recours aux modes d'accueil

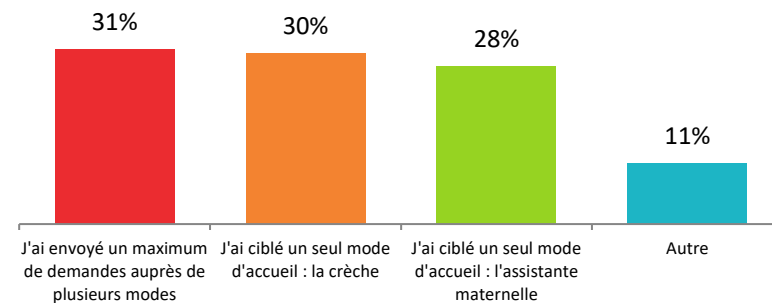
- Une préférence des familles pour le collectif en première intention, observée par les acteurs tout comme dans l'enquête, en raison de la présence de plusieurs professionnelles formées et de l'absence de démarches administratives.
- Effectivement, des demandes adressées aux RPE qui concernent davantage l'accueil collectif que l'accueil individuel (sur 4 RPE en 2024, 151 demandes contre 76)
- Des familles qui cumulent plusieurs modes d'accueil formels et informels tout au long de la semaine : garde parentale et grand-parentale, place en collectif et/ou chez une assistante maternelle quelques jours par semaine
- Un morcellement lié aux évolutions sociétales mais qui traduit aussi la paupérisation des ménages (limitation des coûts par le recours à une garde informelle quelques jours/semaine) et les difficultés d'accès à une offre formelle qui réponde entièrement aux besoins
- Des demandes plus volatiles observées par les professionnelles, qui peuvent s'expliquer par la pression de trouver une place d'accueil et la diversité de l'offre existante : les familles formulent des demandes simultanées dans plusieurs structures afin de s'assurer de pouvoir faire garder leur enfant et confirment au plus rapide (c'est le cas de près d'un tiers des familles interrogées dans l'enquête)
- Un enjeu de fluidification des admissions en crèche afin de pouvoir proposer des solutions aux familles tout au long de l'année pour répondre aux besoins qui apparaissent en cours d'année : une organisation de la commission à repenser, et des ponts à développer avec la préscolarisation et l'accueil individuel

Pour vous, le mode d'accueil idéal c'est avant tout... Parents d'enfants < 3 ans - 330 répondants



Source : Enquête auprès des familles Cœur de Savoie 2025, traitements Ithéa Conseil

Comment avez-vous choisi votre mode d'accueil ? Parents d'enfants < 3 ans - 297 répondants



Source : Enquête auprès des familles Cœur de Savoie 2025, traitements Ithéa Conseil

OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (3/7)

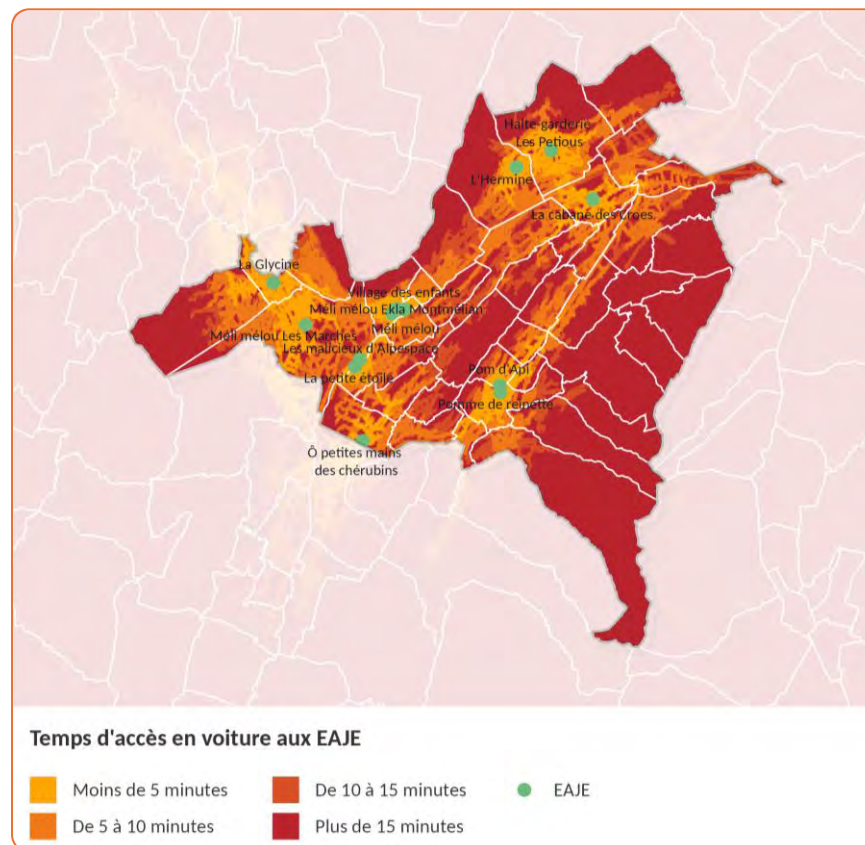
4 - Accueil collectif - Offre

211 places d'accueil collectif recensées sur l'ensemble du territoire

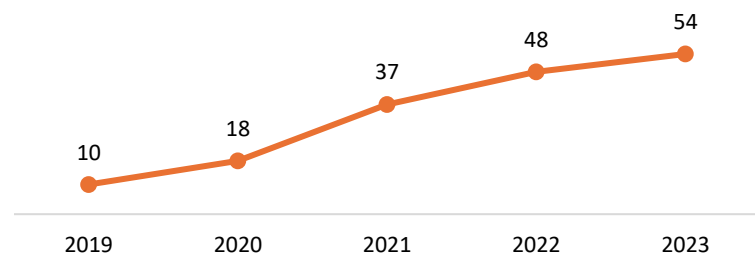
- 114 places en accueil collectif proposées au sein des 6 structures gérées par la CCCDS
- 41 places au sein des 2 EAJE gérés par le Petit Poucet (21 à Montmélian, 20 à Porte-de-Savoie)
- 36 places au sein de 3 micro-crèches gérées par la SARL Méli-Mélou (24 à Montmélian dont 12 depuis septembre 2025, 12 à Porte-de-Savoie)
- 10 places au sein de la micro-crèche Les malicieux d'Alpespace gérée par Les Petits Chaperons rouges à Porte de Savoie
- 10 places au sein de la micro-crèche Ô petites mains des chérubins gérée par le groupe Les Chérubins à Laissaud
- L'existence notable d'une halte-garderie communautaire (Les Petious) à Saint-Pierre-d'Albigny, permettant de proposer un accueil occasionnel tout au long de l'année (inscriptions possibles au fil de l'eau) et des solutions de répit/socialisation

Une augmentation des micro-crèches sur le territoire et du nombre d'enfants accueillis

- Plus d'1 place d'accueil collectif sur 4 est aujourd'hui proposée au sein d'une micro-crèche privée au sein du territoire intercommunal
- En 2025, 5 micro-crèches privées proposant 56 places
- 54 enfants de moins de 3 ans du territoire accueillis au sein d'une micro-crèche PAJE en 2023 (CMG structures, source Imaje), un chiffre en hausse
- Un enjeu de partenariat avec ces structures dans le cadre du Service public de la petite enfance, afin a minima de partager la connaissance des profils et des besoins des familles



Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans (Caf & Msa) accueillis en micro-crèches PAJE



Source : CAF, Imaje 2023

OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (4/7)

4 - Accueil collectif - Usage

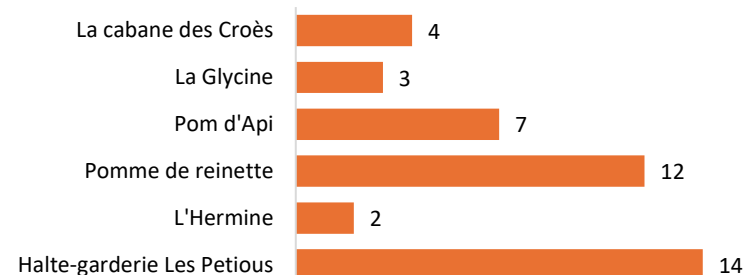
Plus de 360 enfants accueillis dans les EAJE du territoire en 2024

- 232 enfants accueillis dans les EAJE communautaires en 2024, issus de 36 communes différentes sur les 41 du territoire
- 105 au sein des 2 EAJE du Petit Poucet, 42 au sein des 2 micro-crèches Méli-Mélou, 34 au sein de la micro-crèche Ô petites mains (*donnée manquante pour les Petits chaperons rouges*)
- Des effectifs en légère diminution, en lien avec la tendance démographique : en 2013, 251 enfants accueillis au sein des EAJE communautaires et 108 enfants au Petit Poucet
- De plus en plus de contrats occasionnels proposés par les EAJE communautaires, tandis que les micro-crèches présentent davantage de contrats réguliers

Analyse de l'activité des structures communautaires

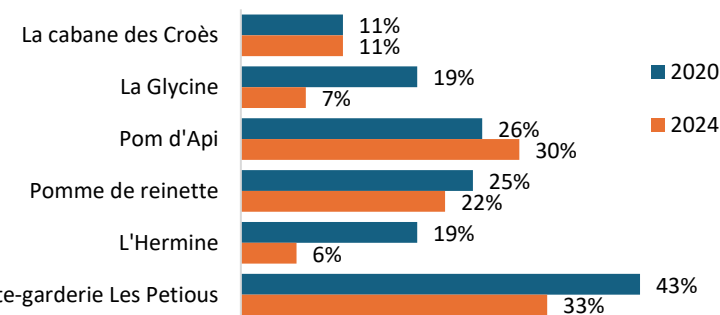
- Des taux d'occupation facturée qui oscillent entre 63% et 73% dans les multi-accueils
- 56% de taux d'occupation au sein de la halte-garderie les Petious, qui accueille le nombre le plus élevé d'enfants facturés moins d'1€ de l'heure (14 enfants en 2024 soit un tiers des effectifs)
- 42 enfants en situation de pauvreté (tarif inférieur à 1€/heure) accueillis au total dans les EAJE communautaires en 2024 soit 18% des effectifs
- Des chiffres qui ont diminué depuis 2019-2020, où l'on comptabilisait 66 enfants avec un tarif inférieur à 1€/heure soit 23% à 25% des effectifs accueillis dans les EAJE communautaires
- Une évolution qui ne semble pas traduire de polarisation des situations précaires au sein des équipements publics, mais qui questionne les capacités d'accès pour les familles les plus fragiles
- À noter une baisse du nombre et de la part d'enfants en situation de pauvreté au sein des EAJE La Glycine (Myans) et Pomme de Reinette (Valgelon-la-Rochette)
- Un chiffre qui reste stable à Pomme d'Api (La Croix de la Rochette) et dont la part augmente en raison de la diminution du nombre total d'enfants accueillis
- En 2024, au total 5 enfants en situation de handicap reconnu ont été accueillis dans les EAJE communautaires, pour la plupart d'entre eux à Pomme de reinette

Nombre d'enfants accueillis avec un tarif <1€/heure



Source : CC Cœur de Savoie, 2024

Évolution de la part d'enfants accueillis avec un tarif <1€/heure



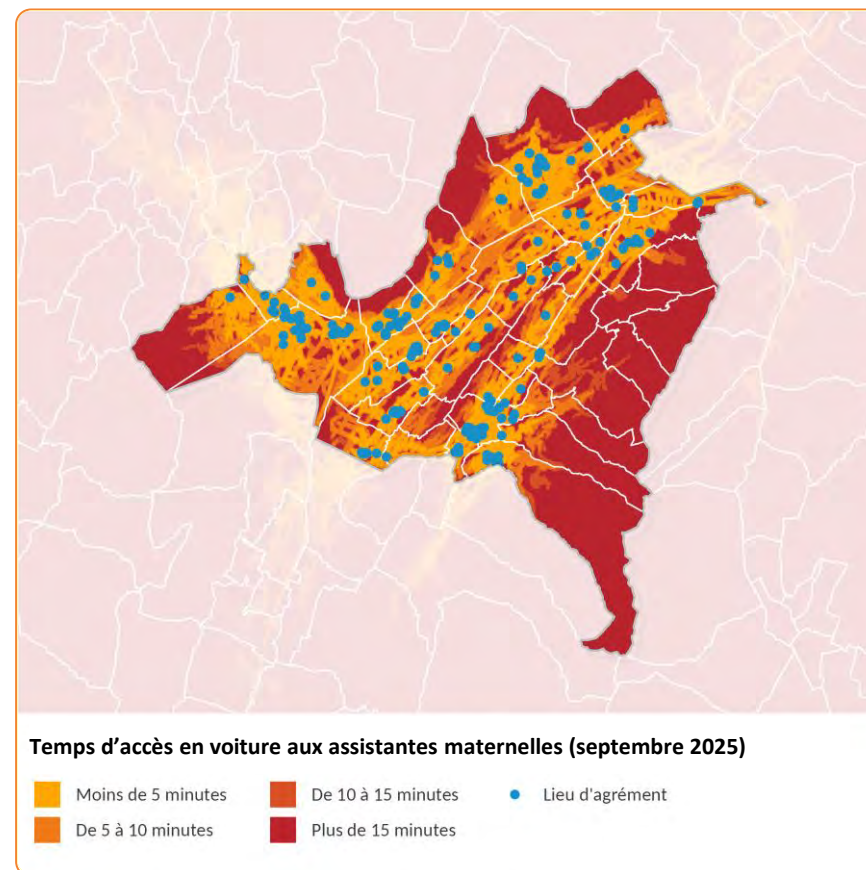
Source : CC Cœur de Savoie, 2024

OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (5/7)

5 - Accueil individuel - Offre

Une offre d'accueil individuel prédominante par rapport à l'offre d'accueil collectif et plutôt bien répartie sur l'ensemble du territoire

- 74% : la part des places en accueil individuel dans l'offre totale d'accueil, supérieure de 12 points à la moyenne départementale et de 20 points au taux national
- 165 assistantes maternelles en activité au 31/12/2023 et 184 actives au moins 1 mois dans l'année
- En septembre 2025, 218 assistantes maternelles agréées par la PMI (contre 282 en 2021) proposant 753 places agréées (*cette offre est cependant surévaluée et ne tient pas compte des professionnelles agréées mais plus en activité*)
- 2 Maisons d'assistantes maternelles (MAM) en 2025 : Chapi Chapo à Valgelon-la-Rochette (3 professionnelles, 12 places) et À Petits Pas à Porte-de-Savoie (2 professionnelles, 8 places)
- Un enjeu de soutien via la mise à disposition de locaux par exemple afin d'accompagner de nouvelles réponses (horaires atypiques, aspirations des professionnelles), dans le contexte d'un frein important que représente le coût élevé de l'immobilier sur le territoire
- 32% des assistantes maternelles en activité sont âgées de 55 ans et plus, une part en augmentation de 2 points par rapport à 2020 et légèrement supérieure à la moyenne départementale (30%)
- 53 professionnelles concernées, représentant environ la perte potentielle de 200 places d'accueil d'ici 2035 sans renouvellement de la profession
- De nouvelles installations observées à Chamoux, Montmélian et La Rochette, qui permettent aux familles de trouver une place en cours d'année
- Des difficultés d'accès à l'immobilier dans le secteur de Myans cependant, ralentissant les nouvelles installations
- Un salaire mensuel inférieur à la moyenne départementale (1 510€ contre 1 610€) en raison d'un salaire horaire plus faible : 4,03€ contre 4,17€
- Un nombre d'heures moyen équivalent (109h dans la CC Cœur de Savoie contre 108 dans le département)
- D'après les acteurs, une offre insuffisante en périscolaire chez les assistantes maternelles, ne facilitant pas l'accueil des fratries et l'articulation des temps d'accueil
- 24 places recensées en périscolaire dans les fichiers d'agrément de la PMI en septembre 2025



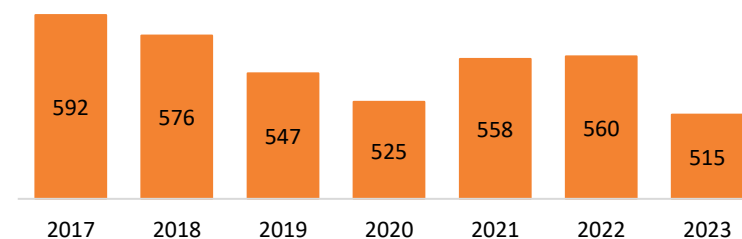
OFFRE ET RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL (6/7)

6 - Accueil individuel - Usage

Un recours important au CMG bien qu'en diminution en 2023, des capacités de recours aux assistantes maternelles en proximité

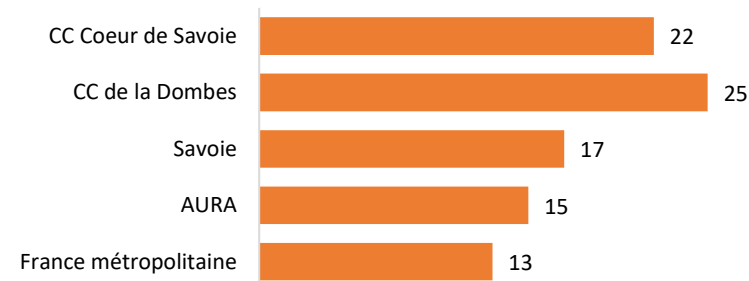
- 515 foyers bénéficiaires du Complément mode de garde de la Paje en 2023 contre 567 en moyenne les années précédentes (hors année Covid)
- Un taux de recours au CMG plus important que dans les territoires de comparaison : 22 foyers pour 100 enfants contre 17 en Savoie et 13 au niveau national (mais 25 dans la CC de la Dombes)
- 452 enfants gardés par une assistante maternelle en 2023
- Parmi les enfants du territoire accueillis chez une assistante maternelle, 55% le sont hors de leur commune de résidence (à l'échelle départementale, c'est le cas de 53% des enfants), traduisant la mobilité des familles en lien avec l'emploi, mais également la capacité pour près de la moitié d'entre elles à trouver une place d'accueil en grande proximité
- Plus de 260 demandes de familles reçues par les RPE du territoire concernant une question en lien avec la fonction de parent employeur

Évolution du nombre de foyers allocataires du Complément mode de garde (CMG)



Source : CAF, 2023

Foyers allocataires du CMG pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF, 2023



Annexes

PERSONNES RENCONTRÉES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS

Elue	Fabienne Pichon-Deguilhem	Vice-Présidente administration générale, cohésion sociale et petite enfance
Agents	Guillaume Bert	Chargé de coopération
	Cindy Bianco	Responsable adjointe France Services
	Cécile Dufayard	Coordinatrice RPE
	Marion Florès	Directrice EAJE Pomme de reinette
	Agnès Fouqueray	Chargée de coopération
	Sophie Gimeno Cid	Directric EAJE L'Hermine
	Chloé Jean	Coordinatrice LAEP
	Mélanie Rhinan	Chargée de coopération
	Claire Verga-Gérard	Chargée de coopération
	Partenaires	Nadège Corcombet-Almeida
Murielle Faure		MSA Alpes du Nord - Chargée de Développement Territorial
Annie Guillard		La Partageraie – Coordinatrice RPE/LAEP
Maïté Jeannin		Département de Savoie - Chargé des modes d'accueil du jeune enfant
Juliette Morel		Département de Savoie - Médecin chef de service PMI
Claude Rochet-Labrune		Département de Savoie - Directrice Maisons sociales Combe de Savoie et Maurienne

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AU SÉMINAIRE DU 16/10/2025

Amélie	MIRALLES	ALSH Montmélian	Jennifer	JEAN	La cabane des croés / Service petite enfance
Marie-Ange	LE CERF	ALSH Porte-de-Savoie	Marie-Line	AUDER	La Petite Maison LAEP
Nadège	Corcombet	Caf	Martine	Rosaz	La Petite Maison LAEP
Claire	LIOTARD	CAMSP APF (antenne de Pontcharra)	Chloé	JEAN	Laep - CC Cœur de Savoie
Jean François	DUC	CC Coeur de Savoie	Hélène	Guilbert	Mairie
Agnès	Fouqueray	CC Coeur de Savoie	helene	sabot	mairie de la Croix de la Rochette
Claire	Verga	CC Coeur de Savoie	Laurie	Ollivier	Mairie de Montmélian
John	Bouvier	Centre Socioculturel La Partageraie	Sylvie	SCHNEIDER	Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac
virginie	diani	Crèche La glycine	Martine	SERVIERE	Mairie de villard d'hery
Fanny	COSTA	Crèche Le Petit Poucet	Caroline	LEVANNIER	Mairie Porte-de-Savoie
sophie	gimeno cid	Crèche l'Hermine	laetitia	NOEL	mairie Saint-Pierre d'Albigny
Lou	chevallier	Crèche Méli Mélou	Cécile	Dufayard	RPE Montmélian / Service Petite enfance
Raphaële	chevallier	Crèche Méli Mélou	Claude	Racine	RPE Myans
Sandrine	Willems	Crèche Pomme d'Api petite enfance cœur de Savoie	Guillaume	BERT	Service enfance - CC Cœur de Savoie
Marion	FLORES	Crèche Pomme de Reinette - Petite Enfance			
Guillaume	Trolong-Bailly	Deltha Savoie			
Maité	JEANNIN	Département de la Savoie service PMI			
Vénaelle	BALME	Enfance la Rochette/ Ludothèque - CC Coeur de Savoie			
Cindy	Semenzato	France services - CC Coeur de Savoie			
Justine	Robichon	Halte-garderie Les Petious			
Laurence	Guigue	jJeunesse/ culture - CC Coeur de Savoie			
Dalina	AYADI	La cabane des Croés / Service petite enfance			

BIBLIOGRAPHIE

Convention territoriale globale 2022-2025

Support du comité de pilotage CTG 13/05/2025

Tableaux d'évaluation des actions petite enfance – CTG

Données Imaje 2023 – Caf de Savoie

Fiche territoire 2023 CC Cœur de Savoie - Caf de Savoie

Fiche territoire 2023 Valgelon-la-Rochette - Caf de Savoie

Fiche territoire 2023 Montmélian - Caf de Savoie

Fiche territoire 2023 Porte-de-Savoie - Caf de Savoie

Fiche territoire 2023 Saint-Pierre-d'Albigny - Caf de Savoie

Rapports d'activité 2023 et 2024 du service petite enfance – CC Cœur de Savoie

Enfants accueillis en multi-accueil PSU en 2024 selon la commune de résidence

Liste des assistantes maternelles agréées en 2025 par commune – Département de la Savoie

Statistiques des présences en heure 2024 des 6 EAJE communautaires

Règlements de fonctionnement des 6 EAJE communautaires

Projets d'établissement des 6 EAJE communautaires

Bilan 2024 des 4 RPE communautaires

Bilan LAEP 2024 – La Partageraie

Bilan RPE 2024 - La Partageraie

Rapport d'activités RPE LAEP Parentalité 2024 – La Partageraie

Bilan d'activité LAEP La Petite Maison 2024

Rapport d'Assemblée générale 2024 – Petit Poucet

Bilan d'activité 2024 des Maisons France Services Cœur de Savoie



Ithéa Conseil SAS

21 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris
communication@ithea-conseil.fr
www.ithea-conseil.fr